



# Quotium

## Document de référence 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30/03/2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document incorpore par référence les documents de référence enregistrés auprès de l'AMF sous les numéros suivants :

- D09-536 du 24 juin 2009 pour l'exercice 2008 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 66 et 90 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux en pages 107 et 109.
- D11-0092 du 3 mars 2011 pour l'exercice 2009 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 67 et 94 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux en pages 113 et 116.

*Ces documents, consultables sur le site web de l'émetteur ([www.quotium.fr](http://www.quotium.fr)) sont tenus à disposition au siège de l'émetteur.*

## Sommaire

*Le sommaire reprend les informations dans l'ordre où elles sont requises par l'annexe I du règlement européen n°809-2004*

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>6</b>
1.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>7</b>
2.1 COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX	7
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>8</b>
3.1 INFORMATIONS SELECTIONNEES ANNUELLES	8
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>11</b>
4.1 RISQUES PARTICULIERS LIES A L'ACTIVITE	11
4.2 RISQUES FINANCIERS	12
4.3 RISQUES JURIDIQUES	13
4.4 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT	13
4.5 AUTRES RISQUES	13
4.6 ASSURANCES, PREVENTION ET COUVERTURE DES RISQUES	14
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>14</b>
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	14
5.1.1 Raison sociale et Nom Commercial	14
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	14
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	15
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, coordonnées	15
5.1.5 Evénements importants dans le déroulement des activités	16
5.2 INVESTISSEMENTS	17
5.2.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice	17
5.2.2 Investissements en cours	17
5.2.3 Investissements futurs (engagements pris)	17
<b>6. APERÇU DES ACTIVITES</b>	<b>17</b>
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES	17
6.1.1 Activités, produits et services	17
6.1.2 Nouveaux produits lancés ou dont l'annonce a été faite	20
6.2 PRINCIPAUX MARCHES	20
6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES ACTIVITES OU LE MARCHE	22
6.4 DEPENDANCE A L'EGARD DE LICENCES, CONTRATS, PROCEDE DE FABRICATION	22
6.5 CONCURRENCE ET POSITIONNEMENT DE L'EMETTEUR	22
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>23</b>

<b>7.1</b>	<b>PLACE DE L'EMETTEUR DANS LE GROUPE DONT IL FAIT PARTIE</b>	<b>23</b>
<b>7.2</b>	<b>FILIALES IMPORTANTES DE L'EMETTEUR</b>	<b>23</b>
<b>8.</b>	<b><u>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u></b>	<b>24</b>
<b>8.1</b>	<b>IMMOBILISATION CORPORELLE IMPORTANTE EXISTANTE OU PLANIFIEE</b>	<b>24</b>
<b>8.2</b>	<b>QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>24</b>
<b>9.</b>	<b><u>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u></b>	<b>25</b>
<b>9.1</b>	<b>SITUATION FINANCIERE</b>	<b>25</b>
	<b><u>TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u></b>	<b>38</b>
	<b><u>TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</u></b>	<b>39</b>
<b>10.</b>	<b><u>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u></b>	<b>41</b>
<b>11.</b>	<b><u>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES</u></b>	<b>42</b>
<b>11.1</b>	<b>POLITIQUE DE RECHERCHE &amp; DEVELOPPEMENT</b>	<b>42</b>
<b>11.2</b>	<b>COUT DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>42</b>
<b>12.</b>	<b><u>INFORMATION SUR LES TENDANCES</u></b>	<b>43</b>
<b>12.1</b>	<b>TENDANCES DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE JUSQU'AU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>43</b>
<b>12.2</b>	<b>ÉVÉNEMENTS CONNUS OU INCERTITUDES POUVANT INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS</b>	<b>43</b>
<b>13.</b>	<b><u>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (OPTIONNEL)</u></b>	<b>44</b>
<b>14.</b>	<b><u>ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u></b>	<b>44</b>
<b>14.1</b>	<b>MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION</b>	<b>44</b>
14.1.1	Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration	44
14.1.2	Expertise et expérience en matière de gestion des membres de direction ou d'administration	44
14.1.3	Mandats au cours des 5 dernières années, mention mandats en cours à la date de publication du présent document	46
14.1.4	Autres informations concernant les organes d'administration et de direction	47
<b>14.2</b>	<b>CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE</b>	<b>47</b>
14.2.1	Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur	48
<b>15.</b>	<b><u>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u></b>	<b>48</b>
<b>15.1</b>	<b>REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE</b>	<b>48</b>

<b>15.2</b>	<b>PROVISIONS DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES</b>	<b>48</b>
<b>16.</b>	<b><u>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u></b>	<b>48</b>
<b>16.1</b>	<b>DATES D'EXPIRATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS</b>	<b>48</b>
<b>16.2</b>	<b>CONTRATS DE SERVICE ENTRE DIRIGEANTS ET L'EMETTEUR OU SES FILIALES (OU DECLARATION NEGATIVE)</b>	<b>48</b>
<b>16.3</b>	<b>COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION DE L'EMETTEUR</b>	<b>48</b>
<b>16.4</b>	<b>CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR</b>	<b>48</b>
16.4.1	Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	49
16.4.2	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies	60
<b>17.</b>	<b><u>SALARIÉS</u></b>	<b>61</b>
<b>17.1</b>	<b>NOMBRE ET REPARTITION DES SALARIES EMPLOYES</b>	<b>62</b>
<b>17.2</b>	<b>PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES DIRIGEANTS</b>	<b>62</b>
<b>17.3</b>	<b>ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR</b>	<b>62</b>
<b>18.</b>	<b><u>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u></b>	<b>63</b>
<b>18.1</b>	<b>REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUILS</b>	<b>63</b>
<b>18.2</b>	<b>DROITS DE VOTES DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>64</b>
<b>18.3</b>	<b>ACTIONNARIAT DE CONTROLE</b>	<b>65</b>
<b>18.4</b>	<b>ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR, POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE</b>	<b>65</b>
<b>19.</b>	<b><u>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u></b>	<b>65</b>
<b>19.1</b>	<b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES</b>	<b>65</b>
<b>20.</b>	<b><u>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u></b>	<b>68</b>
<b>20.1</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES</b>	<b>68</b>
<b>20.2</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DU DERNIER EXERCICE</b>	<b>69</b>
20.2.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2010	69
20.2.2	Comptes annuels au 31 décembre 2010	98
<b>20.3</b>	<b>VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES</b>	<b>120</b>
20.3.1	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	120
20.3.2	Autres informations du document de référence vérifiées par les Commissaires aux Comptes	121
20.3.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	122
20.3.4	Source des informations financières non vérifiées et non issues des états financiers vérifiés	125
<b>20.4</b>	<b>DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES</b>	<b>125</b>
20.4.1	Dernier exercice vérifié	125
<b>20.5</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES</b>	<b>125</b>
20.5.1	Informations publiées depuis la dernière clôture	125
<b>1.</b>	<b>COMMENTAIRES DE GESTION – RESULTATS DU GROUPE AU PREMIER SEMESTRE 2011</b>	<b>125</b>
<b>2.</b>	<b>ACTIONNARIAT ET OPERATIONS SUR ACTIONS</b>	<b>126</b>
<b>3.</b>	<b>RISQUES ET FACTEURS DE RISQUES SUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE</b>	<b>126</b>
<b>4.</b>	<b>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b>	<b>126</b>
<b>5.</b>	<b>PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES</b>	<b>126</b>
<b>20.6</b>	<b>POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>147</b>

20.6.1	Politique de distribution de dividendes	147
<b>20.7</b>	<b>PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE</b>	<b>147</b>
<b>20.8</b>	<b>CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE</b>	<b>147</b>
<b>21.</b>	<b><u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b><u>147</u></b>
<b>21.1</b>	<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b>148</b>
21.1.1	Catégories actions et leur nombre	148
21.1.2	Actions non représentatives du capital: nombre et caractéristiques	149
21.1.3	Actions auto détenues par l'émetteur ou ses filiales	149
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription	150
21.1.5	Droit d'acquisition / obligation attaché(e) au capital souscrit non libéré ou acte visant à augmenter le capital	150
21.1.6	Capital de membre du groupe objet d'une option d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	150
21.1.7	Historique du capital social	151
<b>21.2</b>	<b>ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS</b>	<b>152</b>
21.2.1	Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts	152
21.2.2	Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction	152
21.2.3	Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	153
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	153
21.2.5	Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires	153
21.2.6	Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle.	153
21.2.7	Conditions statutaires de modification du capital	154
<b>22.</b>	<b><u>CONTRATS IMPORTANTS</u></b>	<b><u>154</u></b>
<b>22.1</b>	<b>CONTRAT(S) IMPORTANT(S) AUQUEL L'EMETTEUR OU UN AUTRE MEMBRE DU GROUPE EST PARTIE</b>	<b>154</b>
<b>22.2</b>	<b>CONTRAT(S) SOUSCRIT PAR UN MEMBRE DU GROUPE INDUISANT OBLIGATION OU ENGAGEMENT IMPORTANT(E) POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE</b>	<b>154</b>
<b>23.</b>	<b><u>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</u></b>	<b><u>154</u></b>
<b>23.1</b>	<b>COORDONNEES ET ACCORD DES TIERS DONT LES INFORMATIONS SONT REPRODUITES DANS LE DOCUMENT</b>	<b>154</b>
<b>23.2</b>	<b>INTEGRITE DES INFORMATIONS PROVENANT DE TIERCE PARTIE ET IDENTITE DE CELLES-CI</b>	<b>154</b>
<b>24.</b>	<b><u>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u></b>	<b><u>155</u></b>
<b>24.1</b>	<b>ACTE CONSTITUTIF ET LES STATUTS DE L'EMETTEUR</b>	<b>155</b>
<b>24.2</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS INCLUSES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>155</b>
<b>24.3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES DES TROIS DERNIERS EXERCICES</b>	<b>155</b>
<b>24.4</b>	<b>RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE</b>	<b>155</b>
<b>24.5</b>	<b>DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL</b>	<b>156</b>
<b>25.</b>	<b><u>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u></b>	<b><u>156</u></b>

## **1. PERSONNES RESPONSABLES**

### **Responsable du document**

Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, assure au titre de cette seconde fonction la responsabilité du document de référence.

#### **1.1 Attestation du responsable du document de référence**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières du dernier exercice présentées dans le présent document de référence au paragraphe 20.1 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20.3 dudit document. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels contient une observation.

Les informations financières du premier semestre 2011 présentées dans le présent document de référence au paragraphe 20.5 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au point 6 de ce même paragraphe.

Le 30 mars 2012

Michel TIBERINI  
Président Directeur Général

## **2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**

### **2.1 Coordonnées des contrôleurs légaux**

#### **Commissaires aux Comptes titulaires**

**CECAUDIT INTERNATIONAL**  
**MME CAROLINE FONTAINE**  
**16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR**  
**MARNE**  
**DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010**  
**EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE**  
**GENERALE**  
**STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**GRANT THORNTON**  
**M. PASCAL LECLERC**  
**100, RUE DE COURCELLES – 75849 PARIS CEDEX 17**  
**DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010**  
**EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE**  
**STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS I**  
**31 DECEMBRE 2015**

#### **Commissaires aux Comptes suppléants**

**M. VINCENT DOMON**  
**16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR**  
**MARNE**  
**DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010**  
**EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE**  
**GENERALE**  
**STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**IGEC**  
**M. VINCENT PAPAZIAN**  
**3, RUE LEON JOST – 75017**  
**DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010**  
**EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE**  
**STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS I**  
**31 DECEMBRE 2015**

### 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

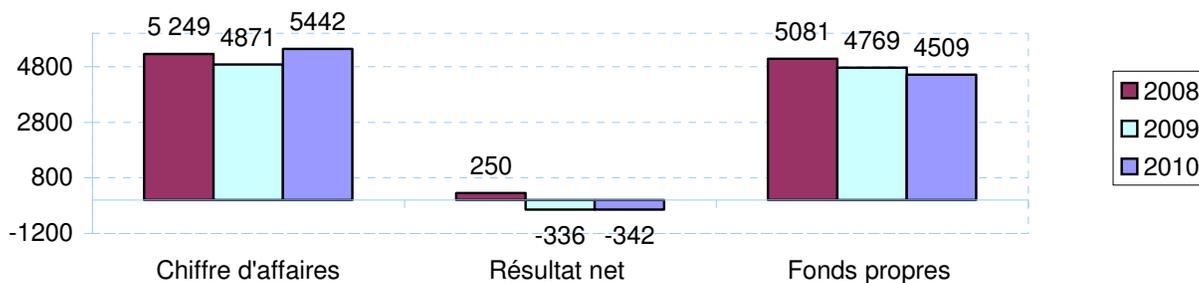
#### 3.1 Informations sélectionnées annuelles

Le « tableau des résultats des cinq derniers exercices » pourra être consulté en fin du chapitre concernant les comptes annuels.

#### Chiffres clés

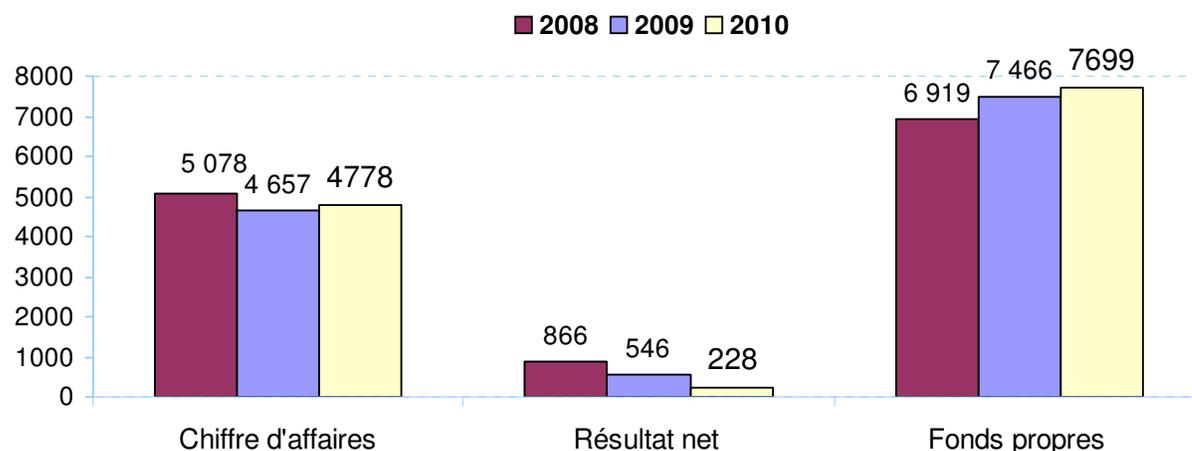
Noter que lorsqu'il est fait référence au « Groupe » ou aux « éléments financiers Groupe », il s'agit de données issues des comptes consolidés en normes IFRS tandis que les « éléments financiers France » correspondent aux comptes annuels de la société mère QUOTIUM TECHNOLOGIES SA. Cette terminologie s'applique à l'ensemble du présent document.

**Eléments financiers Groupe**  
(en milliers d'euros)



## Éléments financiers France

(en milliers d'euros)



## Quelques indicateurs financiers

(En milliers d'euros)

Éléments financiers Groupe	2008	2009	2010
Dettes financières	102	174	340
Trésorerie active	1 930	2 608	1 836
Endettement financier net	<1 828>	<2 434>	<1 496>

Au 31/12/2010, les dettes financières sont constituées d'avances remboursables auprès d'OSEO. La variation de la trésorerie entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 est principalement liée à l'octroi d'un prêt par Quotium à sa mère au cours de l'exercice 2010.

Éléments financiers Groupe	2008	2009	2010
Endettement global*	1 335	1 632	1 889
Capitaux Propres	5 081	4 769	4 509
Ratios End.Global / C.P	0,26	0,34	0,42

\* inclus les passifs exigibles courants et non courants (selon recommandation CESR n°127 de février 2005)

Éléments financiers France	2008	2009	2010
Endettement global	1 299	1 627	1 846
Capitaux Propres	6 919	7 466	7 699
Ratios End.Global / C.P	0,19	0,22	0,24

Le ratio d'endettement Groupe et France est relativement stable entre 2009 et 2010.

Pour plus d'informations concernant les données financières du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, on se reportera au chapitre « 20. Informations financières concernant le patrimoine, situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document.

## Informations chiffrées sectorielles

### Répartition du Chiffre d'affaires par nature

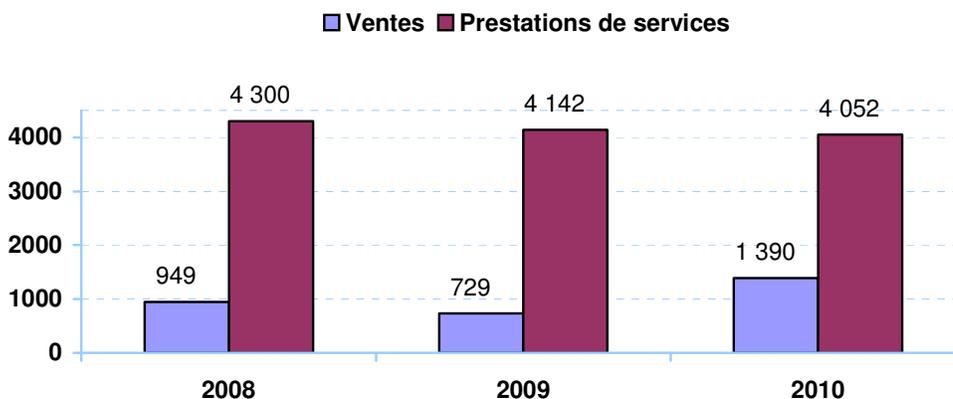
Le Groupe opère sur un secteur d'activité unique, la vente de licences d'utilisation de logiciels et les prestations de services associées.

Chiffre d'affaires consolidé (en milliers d'euros)	2008		2009		2010	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Ventes	949	18%	729	15%	1 390	26%
Prestations de services	4 300	82%	4 142	85%	4 052	74%
<b>TOTAL CA</b>	<b>5 249</b>	<b>100%</b>	<b>4 871</b>	<b>100%</b>	<b>5 442</b>	<b>100%</b>

Les ventes sont composées notamment des ventes de licences initiales, de mises à jour majeures ou encore d'extension du nombre d'utilisateurs.

Les prestations de services sont principalement constituées des prestations de maintenance du parc de logiciels installés. Il s'agit en particulier de l'assistance aux utilisateurs pour mettre en œuvre les fonctionnalités des logiciels, ou de maintenance corrective pour remédier à des anomalies de fonctionnement.

### Evolution du CA Produits / Services Groupe (en milliers d'euros)



Le chiffre d'affaires lié aux contrats de maintenance et de support technique vendus en complément des produits est considéré comme récurrent. Le chiffre d'affaires non récurrent représente surtout les ventes de licences initiales.

Les revenus récurrents représentent une part significative du chiffre d'affaires total (de l'ordre de 74%) et permettent d'envisager sereinement les opérations de développement externe et interne à court et moyen terme. C'est également un gage de solidité financière.

## Répartition du CA par type de clientèle

Poids Client / CA en %	2008	2009	2010
1 <sup>er</sup> client	7%	8%	5%
5 premiers clients	19%	25%	21%
10 premiers clients	29%	38%	34%
20 premiers clients	39%	54%	51%

La clientèle de QUOTIUM TECHNOLOGIES se compose essentiellement de grands comptes avec une bonne dispersion sectorielle. Un tableau de la répartition des clients par secteur d'activité se trouve au chapitre « 6.2. Principaux marchés ».

QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de lien de dépendance avec ses principaux clients.

## Saisonnalité du Chiffre d'Affaires Groupe

La saisonnalité du chiffre d'affaires durant les 5 dernières années se présente ainsi :

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
% du CA annuel 2008	23%	23%	26%	28%
% du CA annuel 2009	27%	26%	22%	25%
% du CA annuel 2010	22%	28%	25%	25%
<b>Moyenne des 5 dernières années</b>	<b>24%</b>	<b>26%</b>	<b>24%</b>	<b>26%</b>

Le chiffre d'affaires est réparti de manière homogène sur l'année.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses activités.

**La société a procédé a une revue de ses risques.** Ces facteurs de risque sont ceux dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur QUOTIUM TECHNOLOGIES, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

**Nous considérons qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.**

### 4.1 Risques particuliers liés à l'activité

Certains facteurs de risques affectent l'industrie du logiciel en général et s'applique aussi à QUOTIUM TECHNOLOGIES. Ces facteurs incluent :

- Un changement dans les conditions du marché de la technologie, caractérisé par des développements rapides et non prévisibles ;
- Le plagiat des droits de propriété intellectuelle.

Les facteurs ci-dessous pourraient affecter QUOTIUM TECHNOLOGIES plus particulièrement :

- Risques liés aux défauts ou erreurs des produits :

QUOTIUM TECHNOLOGIES a mis sur le marché de nouveaux logiciels. Ces produits pourraient contenir, en dépit des nombreux tests effectués dans le cadre du contrôle qualité, des défauts ou des erreurs, notamment lors de leur mise sur le marché ou lorsque de nouvelles versions ou des améliorations sont diffusées.

Si des erreurs ou défauts ne sont identifiés qu'après la commercialisation, cela pourrait entraîner potentiellement:

- un report de ventes des clients potentiels ;
- des coûts supplémentaires de service et de maintenance ;
- des coûts supplémentaires de développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés ;
- des actions en responsabilité pour produits défectueux bien que les licences d'utilisation soient généralement livrées avec risques à la charge de l'utilisateur. Néanmoins, QUOTIUM TECHNOLOGIES a souhaité couvrir le risque de dommages liés à l'utilisation de ses produits par des tiers et a souscrit une assurance responsabilité civile entreprise couvrant ce risque.
- une dégradation sur le marché de la réputation de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

- Risques liés au procédé de fabrication :

Le Groupe est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaire à la réalisation de ses activités actuelles.

L'activité opérationnelle de la société est dépendante des données enregistrées sur ses serveurs informatiques. La société est attentive à protéger ces données par des procédures de sauvegardes informatiques et par une stratégie réfléchie de gestion des accès aux ressources informatiques.

De plus, les actifs liés au développement font l'objet de dépôts de marques et de sources produits auprès des organismes ou prestataires habilités.

- Risques liés au portefeuille clients :

Le risque de perte de chiffre d'affaires est limité du fait de la taille des clients (moyennes et grandes entreprises), leur dispersion, le poids du chiffre d'affaires récurrent dans le chiffre d'affaires total (74% du chiffre d'affaires total en 2010).

- Risques liés aux fournisseurs :

La politique de QUOTIUM TECHNOLOGIES est de ne pas multiplier les composants achetés en OEM (Original Equipment Manufacturer). La dépendance de la société vis à vis des fournisseurs est donc extrêmement limitée. En effet, les produits commercialisés par la société sont en très grande majorité développés en interne.

## **4.2 Risques financiers**

Pour l'exposition aux risques de change, de taux ou de crédit, nous invitons le lecteur à se reporter à la note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2010 (Chapitre 20).

### *Risque de liquidité*

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En complément, le lecteur peut également se reporter à la note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2010.

### *Risque de change*

La société est peu exposée au risque de change.

La conversion en euros des comptes des filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp. a un impact en réserves de conversion dans les comptes consolidés (cf. § 20.2.2 – comptes consolidés 2010).

### *Risque sur actions*

Le Groupe ne détient pas de portefeuille d'actions ni d'actions d'autocontrôle.

## **4.3 Risques juridiques**

### *Risques fiscaux*

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES peut faire l'objet en France de contrôles sociaux et fiscaux.

### *Litiges*

Les provisions pour risques à fin 2010, évaluées en fonction de l'évaluation du risque encouru, concernent des litiges prud'homaux en cours et un litige lié à l'acquisition du logiciel StorSentry classé sans suite à la date de publication du présent document.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu au cours des 12 derniers mois ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

### *Dépendance à l'égard des droits de propriété industrielle*

QUOTIUM TECHNOLOGIES essaie, dans la mesure du possible, de déposer des brevets pour protéger les programmes développés.

La protection de la société repose principalement sur :

- son savoir-faire,
- le respect des droits d'auteur appliqué aux logiciels et qui s'applique partout dans le Monde (Convention de Berne, ADPIC).

## **4.4 Risques liés à l'environnement**

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux.

## **4.5 Autres risques**

### *Risque sur les dividendes*

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

## **4.6 Assurances, prévention et couverture des risques**

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a choisi de transférer la couverture de ses risques à des compagnies d'assurance notoirement solvables. Les polices d'assurance suivantes ont été souscrites en fonction de son activité ou de la réglementation en vigueur:

- Multirisque immeuble pour ses locaux, dont elle est locataire. La société bénéficie de l'ensemble des mesures de prévention des risques mises en place par la société propriétaire de l'immeuble.
- Multirisque bureau pour les dommages aux biens
- Perte d'Exploitation
- Responsabilité Civile
- Mandataires sociaux
- Globale informatique pour son parc informatique
- Europ Assistance pour protéger ses salariés en déplacement à l'étranger.

La pertinence de chacune des polices précitées est réexaminée avec la plus grande attention chaque année avec les courtiers et assurances afin de prendre en compte les mutations du groupe, les changements de périmètre de l'entreprise, l'évolution de la nature des risques et les nouvelles possibilités de couverture proposées.

L'ensemble du personnel bénéficie d'une couverture mutuelle et prévoyance supérieure aux planchers prévus par la convention SYNTEC et d'une assurance « frais de santé » dont 55 % de la cotisation est prise en charge par l'entreprise.

La société se conforme à toutes les obligations légales et conventionnelles en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention incendie. L'aménagement des postes de travail est soumis régulièrement au médecin du travail qui est invité à visiter les locaux. La société, depuis son origine, n'a jamais eu à déplorer d'accident du travail. Elle actualise régulièrement son évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs dans un Document Unique et adapte son programme de prévention. La société diffuse sur son Intranet toute information utile liée à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs.

Le budget global de ces assurances s'est élevé à environ 14 K€ en 2010.

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

### **5.1 Histoire et évolution de la société**

#### **5.1.1 Raison sociale et Nom Commercial**

Dénomination sociale : « QUOTIUM TECHNOLOGIES » depuis le 31 juillet 2006, précédemment la dénomination sociale était « Ingénierie, Communication Informatique », sigle ICOM Informatique.

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement**

La société est enregistrée au Tribunal de Commerce de Nanterre, département des Hauts de Seine (92)

#### **Registre du commerce et des sociétés**

NANTERRE B 322 548 355 - SIREN 322548355 00062 - Code N.A.F (APE) 5829C



### 5.1.3 Date de constitution et durée de vie

**Date de création :** 28 août 1981

**Durée de vie :** 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit du 15.09.1981 au 14.09.2041.

### 5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, coordonnées

**Siège social**

84-88 Bd de la Mission Marchand  
F 92411 Courbevoie Cedex

**Forme juridique**

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par le nouveau code du Commerce et le décret du 23 mars 1967.

**Exercice social**

Du 1er janvier au 31 décembre.

**Disponibilité des documents comptables et juridiques**

Les documents comptables et juridiques sont disponibles au siège social :  
QUOTIUM TECHNOLOGIES SA  
84-88 Bd de la Mission Marchand  
F 92411 Courbevoie Cedex  
Tél. : 33 (0) 1 49 04 70 00

### 5.1.5 Événements importants dans le déroulement des activités

**2005** Acceptation par le Tribunal de Commerce de Créteil du plan de continuation présenté par la société TECHNOLOGIES pour la société ICOM INFORMATIQUE.

**2006** A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2006 : **fusion absorption de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SAS**, filiale à 100% de la société TECHNOLOGIES, par **ICOM INFORMATIQUE**, se traduisant par une augmentation de capital de 326 400 € et un **changement de dénomination sociale : QUOTIUM TECHNOLOGIES SA**.

**2007** A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2007 : **fusion absorption de la société TECHNOLOGIES SOFTWARE**, filiale à 100% de la société TECHNOLOGIES, par QUOTIUM TECHNOLOGIES, se traduisant notamment par une augmentation de capital de 1 375 876,80 €.

**2009** **Sortie du plan de continuation en janvier 2009 :**

En janvier 2009, Quotium Technologies a réglé la quatrième et dernière échéance du plan de continuation, accepté par le Tribunal de Commerce de Créteil, lors de la reprise de la société Icom Informatique en juin 2005. Le mandataire judiciaire a émis son rapport d'achèvement du plan de continuation en mars 2009. Les mises à jour légales ont été effectuées auprès du RCS.

#### **Rachat du fonds de commerce Hi-Stor Technologies :**

Dans le cadre de sa croissance externe, Quotium Technologies **a repris l'activité logicielle de la société Hi-Stor Technologies** par décision du Tribunal de Commerce du 17 novembre 2009.

Par cette acquisition, Quotium Technologies a souhaité élargir son expertise au domaine de la sécurité des données. L'activité de la société Hi-Stor Technologies lui permet d'être présent dans le domaine du stockage et de l'archivage, de bénéficier du savoir-faire de ses équipes et de la notoriété de ses produits, notamment celle de la solution Storsentry, tant en France qu'à l'international.

**Prise de participation** en mars 2009, de Quotium Technologies SA dans le capital de la **société Seeker Security Ltd** (ex-Hacktics) de l'ordre de 6%.

**2010** **Création de la filiale Quotium Corp aux Etats-Unis, détenue à 100% par Quotium Technologies SA**

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice

Il n'y a pas eu d'investissements significatifs réalisés au cours de l'exercice clos le 31/12/2010.

### 5.2.2 Investissements en cours

Il n'y a pas d'investissements en cours.

### 5.2.3 Investissements futurs (engagements pris)

La société a signé le 7 mars 2012 un protocole visant l'acquisition de 100% du capital de la société SEEKER SECURITY LTD (cf. § 12.2 du présent document).

Par ailleurs, elle entend maintenir ses efforts en « recherche & développement ».

## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6.1 Principales activités

#### 6.1.1 Activités, produits et services

#### **Le métier de QUOTIUM TECHNOLOGIES**

QUOTIUM TECHNOLOGIES est un éditeur de logiciels, spécialisé dans le développement de solutions logicielles innovantes pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications métiers tout au long de leur cycle de vie.

Ses solutions s'adressent aux Directions Informatiques des grandes et moyennes entreprises.

QUOTIUM TECHNOLOGIES assure la conception, le développement et la maintenance de ses logiciels.

Son offre répond aux problématiques stratégiques des entreprises d'optimisation des ressources et de satisfaction des directions métiers pour lesquelles la criticité des systèmes d'information devient croissante.

#### **Sa stratégie de développement**

Près des deux tiers des effectifs de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont dédiés à la R&D. L'innovation est donc un axe principal de la stratégie de développement de la société.

QUOTIUM TECHNOLOGIES bénéficie des investissements considérables en recherche & développement déjà réalisés par :

- La société **CYRANO SA** dans le domaine du test de performance et du monitoring. En 2000 Cyrano SA créait OpenSta, logiciel de test de charges très largement utilisé aujourd'hui dans le monde. QUOTIUM TECHNOLOGIES SAS a repris les actifs technologiques de Cyrano SA ainsi que ses équipes de développement.

- La société **ICOM SA** spécialisée dans les technologies de communication et d'échange d'informations entre plateformes hétérogènes. En Juillet 2006, Icom fusionnait avec QUOTIUM TECHNOLOGIES.
- La société **HI-STOR TECHNOLOGIES**, reprise en novembre 2009, spécialisée dans les logiciels capables d'assurer l'intégrité et la pérennité des données.
- Le Groupe **TECHNOLOGIES**, son actionnaire de référence dans les solutions de gestion de performance applicative. Spécialisé dans le logiciel système, le groupe TECHNOLOGIES a introduit en Europe les produits de la plupart des grands acteurs de ce marché. Au début des années 1990, TECHNOLOGIES créait NSN, le premier logiciel de mapping et de gestion d'actifs.

Elle poursuit ses efforts de R&D avec des partenaires européens, notamment dans le cadre de projets labellisés « Eureka » initiés en 2008.

### **L'offre produits**

QUOTIUM TECHNOLOGIES a développé et commercialise principalement les logiciels suivants, qui se placent au cœur de l'activité métier et de la performance des entreprises et des administrations :

#### **Test de charge et performance des applications – QTest**

Garantir que les applications répondront aux objectifs de performance avant leur déploiement est une préoccupation majeure des DSI. Une mauvaise analyse de ce que donnera l'application en production peut entraîner des problèmes de performance coûteux ou encore générer des dépenses inutiles.

Aussi un outil de test de charge qui permette de prendre rapidement les bonnes décisions, d'accélérer le déploiement des applications critiques et de justifier les coûts est primordial.

QTest est capable de simuler dix à plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs virtuels, exécutant différents processus métier afin de simuler les conditions de production auxquelles sera confrontée une application après son déploiement.

#### **Disponibilité et performance des applications en production - Applimanager**

Applimanager répond aux besoins de surveillance et de gestion de la performance des applications.

Applimanager permet de mesurer directement la qualité du service rendu à l'utilisateur (disponibilité de l'application, temps de réponse) et de détecter les problèmes au niveau de l'applicatif et de l'infrastructure qui pénalisent le bon fonctionnement de l'application.

Applimanager permet également de corriger de façon préventive les problèmes applicatifs et d'infrastructure qui pourraient détériorer la qualité du service rendu à l'utilisateur final.

#### **Pérennité des données archivées sur bande magnétique - StorSentry**

Avec la croissance exponentielle du volume des données, la capacité des centres informatiques à sauvegarder, protéger et rendre accessible l'information est devenue un enjeu majeur pour les entreprises et les organisations.

La solution StorSentry répond aux problématiques de pérennité et de disponibilité des données stockées sur bande magnétique.

StorSentry permet d'anticiper les problèmes de dysfonctionnement de l'infrastructure hardware et logiciel.



Un tableau de bord identifie en temps réel les erreurs, des alarmes sont déclenchées en fonction de seuils définis. Des recommandations d'action sont générées en fonction de la politique de gestion des risques définie. Un reporting personnalisé donne un suivi continu des systèmes mis en place.

L'historique de fonctionnement des unités de stockage obtenu apporte une information indispensable pour une bonne gestion de capacité de l'infrastructure.

### **Sécurité des applications web – Seeker**

Le développement rapide des applications web et des interfaces web aux applications existantes fragilise les systèmes informatiques. Ces applications, vulnérables aux attaques, peuvent en effet être un moyen d'accès dans les systèmes d'information des entreprises. Selon le Gartner Group, 75% des attaques des systèmes informatiques utilisent aujourd'hui les vulnérabilités offertes par les applications Web.

Pour être efficace, la sécurité des applications Web doit être intégrée à la gestion de la Qualité et être prise en compte dès la phase de développement.

La problématique se situe au niveau de la qualité du code source de l'application, auquel des corrections doivent être apportées pour sécuriser l'application.

Avec sa technologie innovante, basée sur une étude comportementale de l'application, Seeker effectue une recherche ciblée des vulnérabilités les plus complexes.

Seeker met en œuvre des processus automatisés et évolutifs pour détecter les vulnérabilités, localiser et afficher les zones sensibles du code source, et indiquer les corrections à apporter.

Solution d'entreprise, Seeker s'adresse aux développeurs, au contrôle qualité et aux professionnels de la sécurité.

Les autres produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

### **Monitoring - Qmonitor**

QUOTIUM Monitor est un logiciel de monitoring de performance. Qmonitor collecte et affiche en temps réel l'intégralité des métriques de performance du réseau, des serveurs d'applications, des serveurs Web et des bases de données.

Ces informations sur l'intégralité du fonctionnement de chaque composant (hardware ou software) concerné sont présentées sous forme de tableaux et de graphes.

### **Optimisation de base de données - QUOTIUM TECHNOLOGIES Workbench**

QUOTIUM TECHNOLOGIES Workbench est un logiciel d'analyse des transactions SQL permettant aux administrateurs de base de données, aux ingénieurs qualité et aux développeurs de diagnostiquer les causes de non performances de transactions SQL.

### **Performance des serveurs de base de données - QUOTIUM TECHNOLOGIES Production**

QUOTIUM TECHNOLOGIES Production analyse les performances et détecte les anomalies des serveurs de base de données en temps réel. QUOTIUM TECHNOLOGIES Production permet de surveiller 24/24 les activités d'un grand nombre de serveurs de base de données, et décèle en temps réel, les transactions qui dépassent les limites des attentes des clients.

## Communication Web to Host – WMA

Avec WMA, les développeurs accèdent aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex à partir d'un serveur web (Web-to-Host)

## Communication PC to Host – Wincom

Ce logiciel d'émulation s'exécute sur le poste utilisateur pour la connexion aux mainframes en mode PC-to-Host.

Avec Wincom, on accède localement aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex.

## Logiciel de gestion des tables de données - SPITAB+

SPITAB+ a été conçu pour permettre la manipulation et la gestion des tables relationnelles. En effet, toutes les applications informatiques ont à gérer un certain nombre de tables externes : paramètres, messages d'erreurs, cours des devises. Commercialisé depuis 1980, le logiciel SPITAB connaît un grand succès en France comme à l'étranger. L'expérience acquise avec plusieurs centaines d'installations a permis les améliorations de la version actuelle: plus riche, plus fiable, plus performante.

## Logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel - SPIRIT

SPIRIT est un moteur de recherche en langage naturel, faisant appel aux techniques les plus poussées d'analyse sémantique. SPIRIT est utilisé dans la plupart des domaines d'activité, tels que les banques, les assurances, l'industrie aéronautique, nucléaire, la communication, l'administration etc. SPIRIT répond ainsi aux projets Intranet, GED, Portail, Veille, Knowledge management, Travail collaboratif, Internet, e-business...

### 6.1.2 Nouveaux produits lancés ou dont l'annonce a été faite

QUOTIUM TECHNOLOGIES a annoncé en 2010, la sortie de son logiciel Applimanager, solution intégrée de surveillance proactive des applications.

## 6.2 Principaux marchés

### Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur d'activité



Cette ventilation par secteur d'activité figure, pour les exercices antérieurs à n-1, dans les documents de référence incorporés par référence au présent document (voir page 1).

Il n'y a pas eu d'évolution significative de la répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité au cours des trois derniers exercices.



## **Le marché**

Quotium Technologies développe des solutions innovantes pour assurer la sécurité, la disponibilité et la performance des applications, de la phase de développement au suivi en production.

### **La gestion des applications métier**

La structuration des entreprises en processus métier leur permet d'optimiser le fonctionnement des applications qui influent directement sur les résultats de l'entreprise. Le besoin de logiciels et de services dans ce domaine représente un marché en forte croissance.

Un Processus Métier (Business Process) désigne différentes activités de l'entreprise reliées les unes aux autres pour atteindre un objectif. La modélisation en Processus Métiers est une démarche de l'entreprise. Elle implique de structurer l'informatique sur les besoins métiers de l'entreprise. Les Processus Métier intègrent les applications existantes, les ERP, et de nouvelles applications développées en fonction des demandes des responsables métiers.

La gestion de l'activité de l'entreprise par ces Processus Métiers opérationnels apporte une vision tout à fait différente de celle proposée par la seule informatique. Une place prépondérante est accordée aux utilisateurs finaux. L'informatique doit être à l'écoute et s'adapter aux besoins des utilisateurs finaux.

L'intégration des applications au sein de Processus Métiers de l'entreprise représente aujourd'hui plus de 30% du budget des services informatiques des grands groupes. L'informatique n'est plus un simple centre de coûts, elle doit rendre des comptes et s'inscrire dans une démarche globale d'entreprise.

### **La sécurité des applications web**

L'activité des entreprises et administrations repose de plus en plus sur les technologies et applications Web. Leur facilité de mise en œuvre et de déploiement les a rendues omniprésentes et incontournables, qu'il s'agisse de sites de commerce en ligne, d'applications Intranet ou Extranet, ou de services Internet offerts ou utilisés par les entreprises. Les nouvelles applications sont aujourd'hui presque systématiquement développées avec des technologies Web, et les anciennes applications sont souvent adaptées pour être accessibles via un navigateur Web.

Des données critiques pour les entreprises et au regard de la loi sont désormais gérées par des applications Web. Or, des vols de données sensibles, des intrusions sur des sites Web ou des incidents liés à la disponibilité des applications Web font la une de l'actualité. Des enquêtes menées par des cabinets d'experts indiquent qu'une grande majorité des sites Web sont vulnérables à des attaques. En outre, les applications Web sont désormais la cible privilégiée des piratages. Le Gartner Group estime que 75% des attaques ciblent désormais les applications.

Des sondages réalisés aux Etats-Unis suggèrent que plus de 60 % des clients envisagent de ne plus traiter avec une entreprise en cas de menace sur leurs données personnelles suite à une attaque informatique. L'actualité a montré récemment l'impact que peut avoir l'indisponibilité d'un site de commerce en ligne. On imagine donc aisément les éventuelles conséquences (financières, respect de la loi, impact sur l'image, etc.) si une application web n'est pas initialement conçue, développée, installée et exploitée de façon sécurisée.

La sécurité des applications Web doit être prise en compte dès la conception, durant le développement, lors de l'intégration et durant toute la vie de l'application. Elle doit faire partie intégrante de l'application, et non être ajoutée à la fin du cycle de développement. Au-delà de la conception et de l'implémentation, la sécurité d'une application Web doit en outre être testée et vérifiée avant la mise en production et lors de ses évolutions.

Quotium Technologies apporte une solution complète pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications tout au long de leur cycle de vie.

### **6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les activités ou le marché**

Il n'existe pas au cours de l'exercice écoulé et jusqu'au dépôt du présent document de référence d'événement exceptionnel qui ait eu une influence spécifique sur le marché de l'entreprise.

### **6.4 Dépendance à l'égard de licences, contrats, procédé de fabrication**

Comme explicité dans le « chapitre 5 : Analyse des risques », rubrique « risques liés à l'activité », il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs ou de procédés de fabrication.

#### **Actifs nécessaires à l'exploitation**

En tant qu'éditeur de logiciels, QUOTIUM TECHNOLOGIES est seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise, elle détient tous les actifs nécessaires à son exploitation. Les bureaux du siège social sont loués.

### **6.5 Concurrence et positionnement de l'émetteur**

Quotium Technologies propose à ses clients une solution complète. Cette offre produits fait face à la concurrence de grands acteurs essentiellement américains (HP, IBM...). Toutefois la taille de Quotium Technologies est un véritable atout et lui permet de se distinguer par sa capacité à innover et d'être à l'écoute des besoins futurs de ses clients.

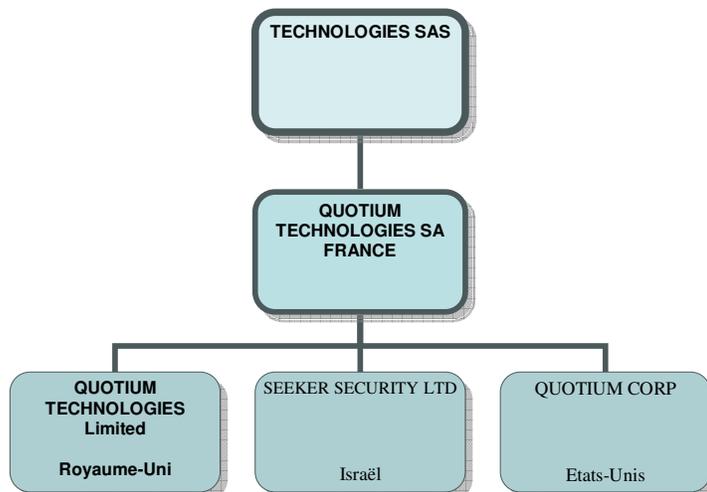
La compétitivité de la société repose sur :

- son investissement significatif en R&D,
- son excellence technologique, soulignée par un label Eureka,
- son expertise clients avec un parc installé auprès de 200 grands comptes,
- sa disponibilité.

Le caractère innovant de nos produits est reconnu par les grands analystes nord-américains, dont Gartner, qui a placé notre logiciel de sécurité applicative dans son « Magic Quadrant for Dynamics Application Security Testing » paru en décembre 2011.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 Place de l'émetteur dans le groupe dont il fait partie



Au 30 juin 2011, date de la dernière Assemblée Générale, la société TECHNOLOGIES détenait 95,07% du capital et 97.08 % des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA.

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA détient 100% du capital et des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited et de QUOTIUM CORP.

QUOTIUM TECHNOLOGIES détient 5.98% du capital de la société SEEKER SECURITY LTD (ex-Hacktics Ltd).

### 7.2 Filiales importantes de l'émetteur

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA est la maison mère du Groupe. Elle dirige et oriente les opérations du Groupe, réalise les activités de recherche & développement et la distribution des produits.

Sa filiale, QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited, intégrée globalement dans les comptes consolidés, distribue les produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA en Europe à l'exception de la France. Elle ne détient pas d'actif économique stratégique.

Sa filiale, QUOTIUM CORP, a pour activité la distribution du produit StorSentry aux Etats-Unis.



## **8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**

### **8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée**

La société n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, d'autre part il n'existe pas de sûreté sur les immobilisations corporelles.

#### **Investissement**

La société n'a pas d'investissement faisant l'objet d'un engagement ferme ni de charge pesant sur un bien immobilier.

### **8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles**

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature environnemental pouvant influencer l'utilisation que la société fait de ses immobilisations corporelles.

## **9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**

### **9.1 Situation financière**

Vous trouverez ci-dessous le rapport de gestion au 31 décembre 2010 de la société Quotium Technologies.

#### **Activité, résultats et situation financière**

##### **Événements marquants**

###### **Avance conditionnée**

Suite à la demande d'aide à l'innovation présentée en 2008 auprès de l'OSEO, Quotium Technologies a reçu au cours de l'exercice, conformément à l'avancement du projet, un complément d'aide de 166 K€, sous forme d'avance remboursable dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement. Le montant total de l'aide OSEO s'élève à 340 K€ au 31/12/2010.

###### **Subvention**

La société a poursuivi le projet européen Lindo, initié par la société Hi-Stor, qu'elle a reprise en novembre 2009. Ce projet était soutenu par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Les conclusions de ce programme ont été rendues au cours du quatrième trimestre 2010. Au 31 décembre 2010, la subvention à recevoir a été enregistrée dans les comptes pour un montant de 84 K€.

###### **Croissance organique**

Suite à l'identification d'opportunités de développement commercial aux Etats-Unis, une filiale a été créée à New-York en octobre 2010, QUOTIUM CORP, détenue à 100% par Quotium Technologies SA.

###### **Intégration fiscale**

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 du groupe d'intégration fiscale constitué par la société Technologies en application des articles 223A et suivants du CGI.

Quotium Technologies a constaté en résultat le montant de l'impôt, déterminé comme si elle n'avait jamais été intégrée dans le groupe concerné, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. La situation est donc neutre pour cette dernière qui règle le cas échéant son impôt à la société mère et non plus à l'Etat.

###### **Crédit impôt recherche**

La société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche, qui s'est élevé à 82 K€ au titre de l'exercice 2010. Ce crédit d'impôt a été imputé sur l'impôt de l'exercice.

## Présentation des comptes annuels

### Commentaires sur les comptes annuels de Quotium Technologies SA

Les comptes annuels de Quotium Technologies S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 27 avril 2011.

Les comptes de la société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels.

La méthode d'évaluation de la provision pour indemnité de départ à la retraite a été revue pour être plus conforme à la politique de l'entreprise et à ses règles de gestion. Le nouveau mode de calcul est décrit dans les annexes aux comptes annuels.

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'élève à 12,7 millions d'euros contre 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 1 261 890 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

#### *Dettes fournisseurs*

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture 2010 du solde des dettes Quotium Technologies SA à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Répartition en %	2010	2009
<b>Dettes fournisseurs non échues</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
dont :		
- à 30 jours	66%	55%
- entre 30 jours et 45 jours	0%	0%
- au-delà de 45 jours	34%	45%
<b>Dettes fournisseurs échues</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

Le compte de résultat de Quotium Technologies pour l'exercice 2010 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
Chiffre d'affaires (C.A.)	4 778	4 657
Résultat d'exploitation (REX)	220	360
<i>REX en % du C.A.</i>	<i>5%</i>	<i>8%</i>
Résultat financier	(7)	49
Résultat exceptionnel	15	11
Résultat Net (R.N.)	228	546
<i>R.N. en % du C.A.</i>	<i>5%</i>	<i>12%</i>

Le chiffre d'affaires est généré par les redevances provenant des licences concédées sur les produits logiciels, ainsi que des revenus provenant des services de maintenance et des services de conseil et formation. Il s'établit à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 en augmentation de 0,1 M€ (2.6 %) par rapport à l'exercice 2009 et se répartit comme suit :

en K€	2010	2009	Var. en %
Produits logiciels	805	555	45,0%
Services de maintenance, conseil	3 973	4 102	-3,1%
<b>Total</b>	<b>4 778</b>	<b>4 657</b>	<b>2,6%</b>

La hausse de 45% des ventes de produits logiciels entre l'exercice 2010 et 2009 est principalement liée à la progression des ventes de nos nouveaux produits de gestion des applications métiers ainsi qu'à la contribution sur une année pleine des ventes du produit Stor Sentry (issu de la reprise en novembre 2009 de la société Hi-Stor Technologies).

Par ailleurs, dans le cadre de contrats de distribution en place entre la société et ses filiales, la société facture à ces dernières des royalties qui se sont élevées à 294 K€ au titre de l'exercice 2010 contre 86 K€ sur l'exercice 2009. La filiale américaine, créée en octobre 2010, a contribué à hauteur de 188 K€ à ces revenus.

Le résultat d'exploitation se traduit respectivement par un gain de 220 K€ et 360 K€ pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009.

La hausse des charges de personnel de 509 K€, directement liée à la hausse des effectifs ETP de 4 personnes, a impacté, de manière limitée, le résultat opérationnel de l'exercice 2010 compte tenu de la progression des revenus qui y est associée.

Le résultat financier est négatif à - 7 K€ et s'explique principalement par la diminution des produits de cession des valeurs mobilières de placement résultant de la baisse des rendements des placements et d'une diminution des liquidités placées.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2010 est de 15 K€ et résulte essentiellement de la reprise d'une provision pour impôt au 31 décembre 2010.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 228 K€ contre 546 K€ au 31 décembre 2009. La société a dégagé au cours de l'exercice 2010 un résultat net de 5% du chiffre d'affaires tout en ayant maintenu un niveau d'investissement élevé pour préparer la croissance future.

#### Activités des filiales

Les filiales ne détiennent pas d'actif économique stratégique. La maison mère Quotium Technologies SA supporte l'essentiel des charges externes et charges de personnel du groupe liées à la recherche et au développement. Les filiales ont pour activité la distribution des produits logiciels et la fourniture de services de maintenance de premier niveau et de services de conseil.

#### Quotium Technologies Ltd (Royaume-Uni)

Le chiffre d'affaires de Quotium Technologies Ltd a été multiplié par deux entre 2010 et 2009 pour atteindre 413 K€ sur le dernier exercice. La société a atteint son point d'équilibre financier.

#### Quotium Corp (Etats-Unis)

Notre produit Stor Sentry a reçu un accueil favorable aux Etats-Unis. La filiale, créée en octobre 2010, a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 271 K€ pour un résultat net positif de 19 K€.

## Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2010, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1er janvier 2010.

### Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé de Quotium Technologies pour l'exercice 2010 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
Chiffre d'affaires (C.A.)	5 442	4 871
EBITDA	534	630
<i>En % du C.A.</i>	<i>10%</i>	<i>13%</i>
Résultat net	-342	-336

Sur l'ensemble de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires consolidé de Quotium Technologies ressort à 5.4 M€, en progression de 0,6 M€ (soit +12 %) par rapport à 2009 ; ce qui est principalement liée au dynamisme des ventes des nouveaux produits en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

La rentabilité opérationnelle ne suit pas la même tendance (exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, elle subit une baisse de 3 points entre 2010 et 2009), car elle est directement impactée par la hausse des charges de personnel de 9 points s'expliquant par l'augmentation des effectifs ETP Groupe de 4 personnes suite à la reprise des effectifs de la société Hi-Stor Technologies en novembre 2009.

### L'état de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres consolidés s'établissent à 4,5 M€ versus 4,8 M€ au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, la société n'a pas d'emprunt bancaire. Elle dispose d'une aide de l'OSEO de 0,3 M€ (sous forme d'avance remboursable) pour ses projets de développement technique européen.

Au 31 décembre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 1,8 M€ en diminution de 0,8 M€ par rapport au 31 décembre 2009 en raison principalement du soutien financier apporté par Quotium Technologies SA à sa maison mère, la société Technologies.

## Perspectives 2011

L'année 2010 a été marquée par la croissance du chiffre d'affaires consolidé de 12%, qui provient essentiellement de la contribution sur une année pleine des ventes du produit Stor Sentry (activité reprise en novembre 2009) et du dynamisme des ventes à l'international. Toutefois, cette hausse des ventes n'a pas été suffisante pour compenser l'augmentation des charges de personnel associée à l'activité Stor Sentry et les coûts de développement de l'activité commerciale.

Sous ces effets conjugués, la rentabilité opérationnelle globale s'est dégradée de 15% entre 2009 et 2010.

Pour 2011, la société s'est fixé deux objectifs principaux :

- poursuivre sa politique de développement commercial et profiter de la croissance attendue de son secteur (de l'ordre de 3.5% selon l'étude SYNTEC de mars 2011),
- restaurer sa profitabilité.

L'amélioration de la productivité commerciale passera par :

- un déploiement marketing ciblé pour réaffirmer notre positionnement et gagner en visibilité,
- un travail terrain avec les grands analystes nord-américains (Gartner notamment) afin que ceux-ci puissent mesurer et constater la valeur apportée par la technologie Quotium chez leurs grands clients et partenaires,
- le maintien d'un haut niveau de qualité de services clients, comme facteur de différenciation,

Le contrôle des marges opérationnelles s'appuiera sur une analyse détaillée de ses coûts d'exploitation.

Forte d'une situation financière solide, la société est confiante dans ses perspectives de croissance et d'amélioration de ses marges.

### Situation de la société à la date du présent rapport et évolutions récentes

Aucun évènement majeur n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2010.

### Recherche et Développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de Commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	Exercice 2010			Exercice 2009
	Frais de recherche comptabilisés en charges*	Frais de développement immobilisés au cours de l'exercice (comptes consolidés)	Total	Total
Dépenses en K€ (frais de personnel)	1 602	153	1755	1 449
<i>En % du CA consolidé</i>	<i>29%</i>	<i>3%</i>	<i>32%</i>	<i>30%</i>
Effectif moyen	18	2	20	16,4
<i>En % de l'effectif global (France+Grande-Bretagne)</i>	<i>49%</i>	<i>5%</i>	<i>54%</i>	<i>54%</i>

\* Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et sont composés des charges de personnel associées au développement de logiciels dont la faisabilité technique n'a pas encore été démontrée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Groupe a apporté de nouvelles fonctionnalités aux produits existants et a développé un logiciel de sécurité applicative.

### Facteurs de risque

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique budgétaire, monétaire ou politique récent pouvant influencer sensiblement sur nos opérations.

Les autres facteurs de risque (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêt) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 3.19).

La société n'a pas une politique de recours aux instruments de couverture des risques de taux ou de change.

## **Affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 228 482.31 € pour Quotium Technologies SA. Nous vous proposons de l'affecter en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 690 821.90 €.

## **Informations juridiques**

### **Les dirigeants**

Les mandataires sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA sont :

- **Monsieur Michel TIBERINI**, Président Directeur Général.
- **Madame Maryse BLANCARD**, administrateur
- **Monsieur Frédéric GROUVEL**, administrateur
- **Monsieur Alain de MENDONCA**, administrateur
- **Monsieur Albert ALCABAS**, administrateur indépendant, membre du comité d'audit.

Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014).

## **Mandats et fonctions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice**

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

### **M. Michel TIBERINI**

- Président Directeur Général de Quotium Technologies SA,
- Président de Technologies SAS
- Président de Equity Consulting SAS
- Président de Quotium Technologies Inc.
- Président de Quotium Technologies Ltd
- Président de Quotium Corp (depuis le 20/10/2010)
  
- Administrateur d'Artistic Tour SA (jugement liquidatif prononcé le 19/10/2010)
  
- Gérant de Carlogy SARL
- Co-gérant d'Artistic Records SARL
- Gérant de Holditec SARL
  
- Représentant de TECHNOLOGIES SAS dans Yachting Motion (depuis le 19/04/2010)

### **Mme Maryse BLANCARD**

- Administrateur de Quotium Technologies SA
- Représentant permanent de Technologies SAS dans Artistic Tour SA (jugement liquidatif prononcé le 19/10/2010)



**M. Frédéric GROUVEL**

- Associé-gérant de la SCI H2J
- Administrateur de QUOTIUM Technologies SA France,

**M. Alain de MENDONCA**

- Président de Karavel SAS,
- Président de PPC SAS,
- Président de LHT SAS,
- Associé-gérant de CLEA (société civile)
- Administrateur de QUOTIUM Technologies SA France.

**M. Albert ALCABAS**

- Administrateur Quotium Technologies SA France

**Rémunérations et avantages**

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération ou avantage, sous quelque forme que ce soit, de la part de Quotium Technologies SA, de ses filiales ou de la part de la société qui la contrôle.

Une résolution sera soumise à l'Assemblée Générale du 30 juin 2011 pour attribuer des jetons de présence aux administrateurs (se reporter au texte des projets de résolutions).

**Modification de la limite d'âge des administrateurs et de celle du Président et du Directeur Général Délégué (art. 13 et art. 16 des statuts)**

Nous proposons de modifier la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur ainsi que celle pour l'exercice des fonctions de Président et de Directeur Général Délégué pour la porter de 65 ans à 80 ans et de modifier en conséquence les dispositions des articles 13 et 16 des statuts de la manière suivante :

*ARTICLE 13 – CONSEIL D'ADMINISTRATION*

[.....]

*4° Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.*

*ARTICLE 16 - DIRECTION GENERALE*

[.....]

*3°- La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président et de directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.*

Le reste de ces articles demeurant sans changement.

## Titres de la société

### Information sur l'actionnariat

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, CACEIS Corporate Trust, font ressortir qu'au 31 décembre 2010, les actionnaires nominatifs disposant d'une participation significative dans le capital de notre société détiennent les actions dénombrées ci-après :

Actionnaires	AU 31 DECEMBRE 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Technologies SAS	1 199 727	95,07%	97,08%
Autres actionnariat au nominatif	9 934	0,79%	0,80%
Actionnariat au porteur	52 229	4,14%	2,11%
<b>TOTAL</b>	<b>1 261 890</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Il est rappelé que les actions inscrites au nominatif disposent d'un droit de vote double.

### Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Aucune transaction n'a été réalisée, par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées, sur les titres de la société.

### Participation des salariés au Capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2010, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionnariat.

Les actionnaires se sont prononcés contre le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du C. Commerce, l'Assemblée doit, tous les 3 ans, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du code du travail.

Une résolution à titre extraordinaire portant sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés sera soumise à l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2011.

## Acquisitions par la Société de ses propres actions

<b>Autorisation accordée</b>	<b>Date de l'Assemblée Générale</b>	<b>Échéance de l'autorisation</b>	<b>Utilisation faite de l'autorisation</b>	<b>Limitations fixées par l'Assemblée Générale</b>
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter jusqu'à 10% des actions de la Société (soit 126 189 actions)	26/06/2009	26/12/2010	Aucune à ce jour	Montant maximal du programme : 1 009 512 € Prix d'achat maximum de 8 € par action

En application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune opération de cette nature n'a été effectuée au cours de l'exercice 2010.

La période d'autorisation de 18 mois étant écoulée, une résolution sera proposée à l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2011 pour renouveler cette autorisation.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action Quotium Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

## Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont décrites dans la partie « information sur l'actionnariat ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double (art. 18 - 4° des statuts).

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

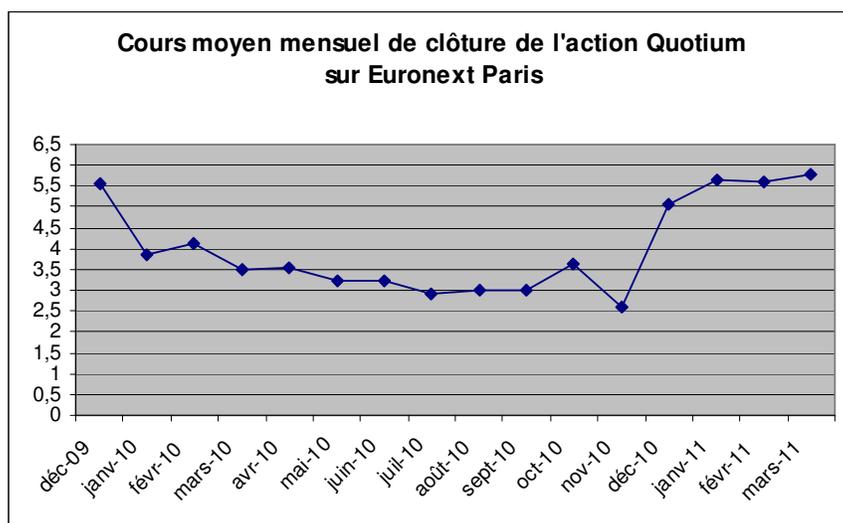
La modification des statuts de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

### **Evolution des cours de l'action entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 mars 2011**

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ». Le volume des titres Quotium Technologies échangés par séance est peu significatif.



(Source : NYSE Euronext)

### **Autres informations**

#### **Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (articles 223 quater et 223 quinquies du C.G.I.)**

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépense somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

#### **Dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

#### **Conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce (concerne QUOTIUM Technologies SA)**

*Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie*



Concernant les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, vos Commissaires aux Comptes vous donneront toute indication, dans leur rapport spécial, sur la poursuite au cours de cet exercice de ces conventions.

Le Conseil d'Administration du 5/08/2005 a autorisé la conclusion d'un bail commercial, avec la société TECHNOLOGIES, pour une durée de 9 ans, pour les locaux situés à Courbevoie (92411) – 84/88 boulevard de la Mission Marchand.

Le montant facturé en 2010 au titre de ce bail est de 381 426 €. Le montant des dépôts de garantie s'élève à 53 750 euros au 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration du 5 août 2005 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services dans les domaines comptables, administratifs et services généraux avec la société TECHNOLOGIES. Un avenant N°3 à cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 5 janvier 2009. Le montant facturé en 2010 au titre de cette convention, identique à celui de 2009, s'élève à 230 000 €.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société TECHNOLOGIES. La prestation porte sur l'assistance dans la définition de la politique commerciale et stratégique de la société Quotium Technologies. Un avenant N°2 à cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 5 janvier 2009. Le montant facturé en 2010 au titre de cette convention, identique à celui de 2009, s'élève à 220 000 €.

Le Conseil d'Administration du 31 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution des produits de Quotium Technologies SA par Quotium Technologies Ltd. Conformément à ce contrat, Quotium Technologies SA a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 72 197 € au titre de l'exercice 2010.

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2010 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution entre les sociétés Quotium Technologies SA et Quotium Corp afin de promouvoir la distribution du produit Stor Sentry sur le marché américain. Conformément à ce contrat, Quotium Technologies SA a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 187 775 € au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil a autorisé le 21 juillet 2010 la conclusion d'un contrat de prêt entre la société Quotium Technologies et Technologies SAS. La société Quotium Technologies a consenti un prêt d'un 1 M€ à la société Technologies, remboursable au plus tard le 31 juillet 2012 et portant intérêts à hauteur de 1.5% l'an. Au titre de 2010, les intérêts se sont élevés à 6 616 €.

## **Informations non financières, sociales et environnementales**

### **Conséquences environnementales de l'activité de la société**

Conformément aux articles L.225-102-1 alinéa 5, L.225-102-2 et R.225-105 du Code de commerce, il est rappelé que les sociétés du Groupe n'exploitent pas d'installation classée susceptible de créer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux.

### **Informations sociales**

Les informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe sont reprises ci-dessous :

	2010	2009
Effectif total en fin de période	36	33
- dont temps partiel	0	0
- dont femmes	8	8
Masse salariale hors charges du Groupe (milliers d'euros)	2 146	1 979
Effectif intérimaire (en équivalent temps plein)	1	1
Dépenses d'intérim (en milliers d'euros)	43	44
Nombre de recrutements en CDI	4	4
Nombre de recrutements en CDD	0	1
Nombre de départs (hors licenciements)	7	3
Nombre de licenciements	0	0
Nombre d'accidents du travail	0	0
Dépenses formation - au-delà de la contribution légale (en milliers d'euros)	4	40
Nombre d'heures de formation réalisées	166	374
Nombre de personnes handicapées	0	0
Existence de contrats d'intéressement	néant	néant

#### *Organisation du travail et absentéisme*

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an. Les cadres représentent près de 95% de l'effectif total. Il n'y avait pas de collaborateur travaillant à temps partiel au 31 décembre 2010.

L'absentéisme au sein du Groupe Quotium Technologies est négligeable.

#### *Sous-traitance*

Quotium Technologies SA a assez peu recours à la sous-traitance. Elle s'assure auprès de ses sous-traitants de leur respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

#### *Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional*

La société essaie de nouer dans la mesure du possible des relations (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) avec les établissements d'enseignements supérieurs proches de son métier.

Par ailleurs, Quotium Technologies SA et ses filiales s'appuient dans le cadre de son développement international sur les réseaux proposés par les Chambres de Commerce locales.

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

L'information concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (note 3.18). Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

## Tableau de résultat des cinq derniers exercices de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

Date d'arrêté	31 décembre 2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice (mois)	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Capital Social</b>	2 019 024	2 019 024	2 019 024	2 019 024	643 147
Actions ordinaires	1 261 890	1 261 890	1 261 890	1 261 890	401 967
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires HT	4 777 582	4 656 917	5 078 513	5 275 064	2 359 164
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	404 987	494 868	1 330 026	1 828 723	-824 385
Impôts sur les bénéficiaires	-983	-125 982	-91 127	-101 120	3 750
Dotations amortissements et provisions	177 488	74 979	555 390	886 542	203 417
Résultat net	228 482	545 871	865 763	1 043 301	-1 031 551
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	1	2	-2
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0	0	1	1	-3
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	34	30	26	26	21
Masse salariale	2 115 147	1 737 859	1 621 141	1 397 704	1 566 797
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	978 824	847 048	753 192	657 480	633 440

## Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011

### TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Première résolution** (*Approbation des comptes annuels*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport spécial du Président et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat*). — Le bénéfice de l'exercice 2010 est de 228 482.31 €. L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 690 822 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Quatrième résolution** (*Conventions des articles L225-38 et suivants du Code du Commerce*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et les engagements réglementés visées aux articles L225-38 et suivants du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des dites conventions.

**Cinquième résolution** (*Fixation des jetons de présence devant être alloués au Conseil d'Administration*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, à 4000 € ; décide que le montant global annuel de jetons de présence fixé ci-avant sera celui applicable à l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée ; et rappelle enfin que, conformément à l'article L.225-45 du Code de Commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir le montant global annuel de jetons de présence entre ses membres.

**Sixième résolution** (*Programme de rachats d'actions*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 126 189 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action Quotium Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action pour tenir compte de la tendance observée à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 261 890 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

**Septième résolution (Pouvoirs).** — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## **TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Huitième résolution (Annulation d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions).** — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

**Neuvième résolution (Attribution gratuite d'actions).** — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires existantes de la société au profit :

- Des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le Conseil d'Administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
  - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
  - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

***Dixième résolution (Augmentation de capital réservée aux salariés).*** — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la société, adhérents d'un plan d'épargne entreprise, une augmentation de capital, aux conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du code du travail.

Le Président du Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de un an à compter de ce jour, pour procéder à une augmentation de capital de 3% du capital, qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du Travail.

L'assemblée générale prend acte de ce que cette décision entraîne renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ainsi émises au profit des bénéficiaires susvisés.



Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital prévue par la présente résolution.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration aux fins de réaliser matériellement l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, constater le montant des souscriptions, apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital, et généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital prévue par la présente résolution.

***Onzième résolution (Modification de la limite d'âge des administrateurs)***

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur pour la porter de 65 ans à 80 ans.

En conséquence, l'article 13 des statuts est modifié de la manière suivante :

**ARTICLE 13 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

[.....]

4° Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

Le reste de l'article 13 demeure sans changement.

***Douzième résolution (Modification de la limite d'âge du Président et du Directeur Général Délégué)***

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président et pour l'exercice des fonctions de directeur général délégué pour la porter de 65 ans à 80 ans.

En conséquence, l'article 16 des statuts est modifié de la manière suivante :

**ARTICLE 16 - DIRECTION GENERALE**

[.....]

3°- La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président et de directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le reste de l'article 16 demeure sans changement.

**10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX**

Se reporter aux comptes de la société au chapitre 21.

Au jour de publication du présent document, la société n'a pas d'emprunt.

## 11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES

### 11.1 Politique de recherche & développement

L'activité R&D a principalement porté en 2010 sur l'évolution de l'offre produits et notamment sur le logiciel SEEKER.

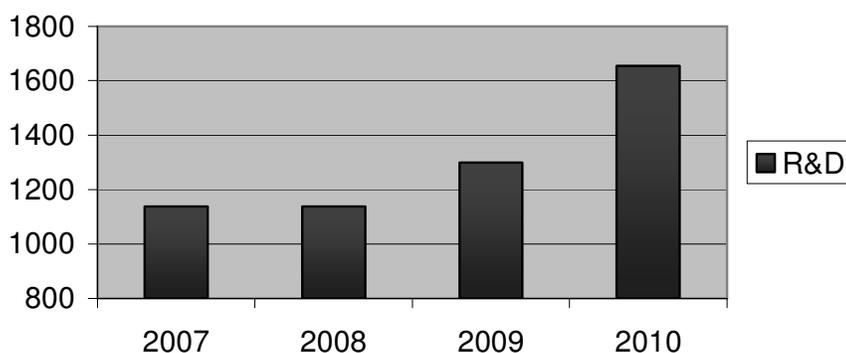
### 11.2 Coût des activités de recherche et développement

#### Evolution des investissements en R&D

Le département Recherche et Développement représentent près de 50% des effectifs pour un budget total de masse salariale de 1 654 K€ en 2010.

En outre, la société a bénéficié au titre de l'exercice 2010 d'un crédit d'impôt recherche de 82 K€, imputé sur l'impôt de l'exercice.

**Evolution des investissements Groupe (en K€)**



#### Focus comptable :

L'activité de développement, dont les coûts ne sont pas compris dans les frais de «Recherche & Développement », est portée en immobilisations conformément aux normes IFRS (voir l'annexe des comptes consolidés pour plus de détails). Les frais de recherche sont intégralement constatés en charges dans les comptes de l'entreprise.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1 Tendances depuis la fin de l'exercice jusqu'au document de référence

#### Evolution récente

#### Chiffre d'Affaires consolidé annuel 2011 de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

En milliers d'euros	2011	2010	VAR.11/10
Premier trimestre	1 144	1 182	-3%
Deuxième trimestre	1 381	1 538	-10%
Troisième trimestre	1 132	1 351	-16%
Quatrième trimestre	1 775	1 370	30%
<b>Total</b>	<b>5 432</b>	<b>5 441</b>	<b>-0.2%</b>

Le chiffre d'affaires consolidé annuel 2011 à 5.4 M€ est stable par rapport à l'exercice précédent. Il présente toutefois des résultats contrastés par pays :

- stabilité du chiffre d'affaires en France et aux Etats-Unis,
- baisse du chiffre d'affaires de 30% en Grande-Bretagne, mais celui-ci ne présente pas un caractère significatif à l'échelle du groupe.

La politique de développement commercial pour 2012 reste orientée à l'international. Nous considérons que le marché américain présente de réelles perspectives de croissance. Nous y avons détaché début 2012 une équipe commerciale pour développer notre filiale.

### 12.2 Évènements connus ou incertitudes pouvant influencer sur les perspectives de l'exercice en cours

Par contrat en date du 7 mars 2012 signé entre Quotium Technologies et tous les actionnaires de la société de droit israélien SEEKER SECURITY LTD. Quotium Technologies a fait l'acquisition, sous conditions suspensives à réaliser avant le 15/06/2012, de 100% du capital de la société SEEKER SECURITY LTD. En échange de l'acquisition de ces titres, Quotium Technologies émettra des obligations remboursables en actions.

A la date du présent rapport, l'émetteur n'a connaissance d'aucune incertitude susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours.

### **13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (OPTIONNEL)**

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES n'a donné aucune prévision ou estimation de bénéfice ni dans le passé, ni dans le présent document.

### **14. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **Adresse professionnelle**

Tous les membres du conseil d'administration et de direction générale peuvent être contactés au siège social de l'entreprise.

#### **14.1 Membres des organes d'administration, de direction**

##### **Composition des organes d'administration**

Ces informations figurent dans le rapport de gestion reproduit chapitre 10 du présent document.

M. Alain de MENDONCA a démissionné de ses fonctions en juillet 2011.

##### **Composition des organes de Direction**

Président Directeur Général  
Directeur Financier

Monsieur Michel TIBERINI  
Madame Geneviève LAURANS

#### **14.1.1 Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration**

Maryse Blancard est l'épouse de Michel Tibérini.

#### **14.1.2 Expertise et expérience en matière de gestion des membres de direction ou d'administration**

##### **Michel Tibérini**

###### Parcours

Diplômé en Sciences des Universités de Grenoble et de Toulouse, après un début de carrière chez IBM (1971-1977), il intègre la société PANSOPHIC en tant que Vice Président Europe du sud (1977-1983).

En 1984, il crée la société TECHNOLOGIES et introduit, sur le marché européen, les logiciels système des grands acteurs américains de ce marché.

Après être devenu en 1990, le premier distributeur indépendant de logiciels, Michel TIBERINI oriente la société vers la conception et l'édition de ses propres produits destinés aux environnements mainframe :

- logiciel de gestion des tables de données (SPITAB),
- logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel (SPIRIT),

Ces produits sont installés chez la plupart des grands comptes français.



A partir de 2000, Michel TIBERINI élargit les activités de son Groupe en reprenant les actifs technologiques et les équipes de développement de la société CYRANO, novatrice dans le domaine du test de performance et du monitoring.

En 2005, il prend le contrôle de la société ICOM INFORMATIQUE, cotée sur l'Eurolist, compartiment C (Code ISIN FR0010211615), spécialisée dans les TECHNOLOGIES de communication et d'échanges d'informations entre plateformes hétérogènes.

ICOM INFORMATIQUE a fusionné en juillet 2006 avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et en a pris la dénomination. A ce jour, elle est détenue à plus de 95% par la société TECHNOLOGIES SAS.

Michel TIBERINI est aujourd'hui à la tête d'un Groupe d'une cinquantaine de personnes. QUOTIUM TECHNOLOGIES s'adresse aux grands comptes français et propose des solutions de gestion de la qualité, de la performance et de la sécurité des applications métiers.

Le parcours de Michel TIBERINI a toujours été orienté vers les secteurs à forte composante technologique. Désormais, il poursuit cet objectif au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes internes de recherche et développement mais également en se rapprochant d'acteurs européens spécialistes et complémentaires des solutions proposées par QUOTIUM TECHNOLOGIES.

### **Frédéric Grouvel**

Diplômé de l'EPSCI (groupe ESSEC), après avoir assuré des postes de Directeur Commercial chez Sybase, Progress Software puis Cyrano, il devient Directeur général de cette entreprise. Il rejoint ensuite Silverstream en tant que Directeur Général. Après un passage en tant que Directeur Commercial de l'activité Réseaux et Télécoms de CS Communication et Systèmes, il a rejoint ensuite le Groupe British Telecom. Il est aujourd'hui membre du club *Objectif Reprise 2010*, qui permet la mutualisation de compétences et de réseaux pour reprendre des entreprises.

### **Maryse Blancard**

Attachée de presse de formation, Maryse Blancard s'est ensuite orientée vers la communication financière. Elle a exercé de nombreux mandats d'administrateur dans diverses sociétés.

### **Albert Alcabas**

Expert-comptable, Albert Alcabas a exercé les fonctions de Directeur Financier dans plusieurs sociétés d'envergure internationale. Il assure aujourd'hui des missions de conseil en fusions & acquisitions.

### **Geneviève Laurans**

Geneviève Laurans est diplômée de l'E.M. Lyon et Expert Comptable. Après 5 ans d'audit chez Ernst & Young, et 10 ans en tant que Directeur Financier et du Contrôle de Gestion dans le groupe Thalès, elle prend la Direction Financière du Groupe TECHNOLOGIES en 1997 avec une expérience significative des sociétés d'éditions de logiciels et de services.

Elle apporte sa compétence financière au développement de nouvelles activités, accompagne la croissance organique du Groupe, et contribue à la mise en place de partenariats commerciaux et financiers.

### 14.1.3 Mandats au cours des 5 dernières années, mention mandats en cours à la date de publication du présent document

Les mandats exercés par les administrateurs au cours des 5 derniers exercices sont les suivants :

#### **M. Michel TIBERINI**

Président d'IPSYSTOLE (2004-2005)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES SAS (2002-2006)

Président Directeur Général de TECHNOLOGIES SOFTWARE (23/12/2005 au 31/12/2007, date de fusion avec QUOTIUM TECHNOLOGIES SA)

Président de MELDOM Inc. – USA (jusqu'au 25/03/08)

Président de EUROESA - USA (jusqu'en 2007)

Gérant de MELDOM Production (dissolution sans liquidation et transmission universelle de patrimoine au profit de TECHNOLOGIES SAS le 29/11/07)

Représentant permanent de TECHNOLOGIES SAS dans Delta Logiciels France SA (dissolution sans liquidation et transmission universelle de patrimoine au profit de MJS Associés le 29/11/2007)

Administrateur d'Artistic Tour SA (jusqu'au 30/11/2011- société liquidée)

#### **Mandats en cours**

Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA (ex-Icom Informatique) (depuis le 13/06/2005),

Président Directeur Général de TECHNOLOGIES SAS

Président Directeur Général d'EQUITY CONSULTING (depuis 2005)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (depuis le 11/05/2006)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc. (ex-US4 TECHNOLOGIES) – USA

Président de QUOTIUM CORP (depuis le 20/10/2010) - USA

Gérant de CARLOGY SARL (depuis janvier 2008)

Co-gérant d'ARTISTIC RECORDS SARL (depuis le 19/01/2009)

Gérant d'HOLDITEC SARL (depuis septembre 2009)

Représentant permanent de Technologies SAS dans Yachting Motion (depuis le 19/04/2010)

#### **Mme Maryse BLANCARD**

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 27/08/2007)

Représentant permanent de TECHNOLOGIES SAS dans ARTISTIC TOUR SA (jusqu'au 30/11/2011- société liquidée)

#### **M. Frédéric GROUVEL**

Administrateur de QUOTIUM Technologies SA France (depuis le 6/06/2006)

Associé-gérant de la SCI H2J

#### 14.1.4 Autres informations concernant les organes d'administration et de direction

- Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins : **néant**
- Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration et de direction agissant en qualité de membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou de direction générale a été associée au cours des cinq dernières années au moins : **néant**
- Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années : **néant**
- Empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années : **néant**

#### 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du conseil d'administration ou de direction générale n'est, à la connaissance de la société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la société et ses intérêts privés.

#### **Actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille**

Néant.

#### **Prêts ou garanties accordées aux dirigeants**

Néant.

#### **Baux immobiliers et autres contrats conclus avec une société appartenant à un dirigeant ou à un membre de sa famille**

La société TECHNOLOGIES est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société TECHNOLOGIES est Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Le Conseil d'Administration du 21 juillet 2010 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt entre la société Quotium Technologies et Technologies SAS d'un montant de 1 M€, remboursable au plus tard le 31 juillet 2012 et portant intérêts à 1.5% l'an.

Les contrats conclus entre ces deux sociétés sont des conventions réglementées.

<b>En milliers d'euros - QUOTIUM TECHNOLOGIES SA (comptes sociaux)</b>	<b>31/12/2010</b>
Loyer et charges des locaux à Courbevoie	381 K€
Fourniture de prestations administratives et d'assistance dans la définition de la politique commerciale par la société TECHNOLOGIES	450 K€
Intérêts d'emprunt	7 K€

#### 14.2.1 Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur

Il n'existe pas de restriction acceptée par l'un des membres des organes d'administration ou de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

### **15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**

#### **15.1 Rémunération des organes d'administration et de direction générale**

Les mandataires sociaux n'ont perçu au cours de l'exercice 2010 aucune rémunération ou avantage, sous quelque forme que ce soit, de la part de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, de sa filiale ou de la part de la société qui la contrôle.

#### **15.2 Provisions de pensions, de retraites ou d'autres avantages**

Il n'existe par ailleurs aucune somme provisionnée ou constatée par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux mandataires sociaux.

Aucune prime d'arrivée ou indemnité de départ, ni aucune rémunération variable, ni aucune rémunération conditionnelle ou différée ne sont octroyées aux mandataires sociaux.

### **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

#### **16.1 Dates d'expiration des mandats des administrateurs**

Se reporter au Rapport de Gestion en page 28.

#### **16.2 Contrats de service entre dirigeants et l'émetteur ou ses filiales (ou déclaration négative)**

Il n'existe pas de contrat de service liant des membres des organes de direction ou d'administration à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou à ses filiales.

#### **16.3 Comité d'audit et Comité de rémunération de l'émetteur**

Le fonctionnement du conseil d'administration et du contrôle interne est décrit dans le Rapport du Président traitant du sujet.

#### **16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur**

Se reporter au rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (paragraphe 16.4.1).

## 16.4.1 Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi 2003-706 (appelée loi de sécurité financière) du 1<sup>er</sup> août 2003 et tels que modifiés par la loi du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte dans un rapport établi par le président du Conseil d'Administration et approuvé par le conseil :

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère et des dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général.

### **1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1.1. Code de gouvernement d'entreprise**

Le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES se réfère à la version consolidée du [code AFEP-MEDEF de décembre 2008](#) pour l'élaboration du Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.

Les principales recommandations du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 non appliquées à ce jour sont les suivantes :

- l'absence d'évaluation annuelle des travaux du conseil d'administration.
- l'absence de règlement intérieur du conseil d'administration.  
Toutefois, un projet de règlement intérieur sera proposé au plus proche Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale du 30 juin 2011.
- l'absence de comité de rémunération.  
Il est rappelé que les mandataires sociaux n'ont reçu aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, au cours de l'exercice 2010 et des exercices précédents.  
Concernant le comité d'audit, le Conseil d'Administration en assure lui-même la mission.
- la durée des mandats des administrateurs fixée par les statuts à 6 ans.  
Contrairement à ce qui avait été initialement envisagé, la société a préféré maintenir la durée de son mandat à 6 ans pour permettre aux administrateurs d'acquérir l'expérience de notre domaine d'activité et la connaissance des spécificités de notre entreprise et de son marché.  
La durée de mandat de 6 ans leur garantit une totale liberté de jugement et d'expression en dehors de toute problématique de renouvellement de mandats.

Il est important de noter que la société se conforme aux recommandations du code AFEP/MEDEF sur les 2 points clés suivants :

- la composition du Conseil d'Administration : 3 administrateurs indépendants sur 5 à la date de publication du présent rapport. La Société se conforme d'ores et déjà à la modification du code AFEP-MEDEF du 19 avril 2010 avec un ratio de 20% de femmes au sein de son Conseil d'Administration.
- l'adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 sur les rémunérations des mandataires des sociétés cotées.



Ces deux points sont développés ci-après.

## **1.2. Rôle du Conseil d'Administration**

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relevant de sa compétence légale.

Il remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers l'examen des états financiers et des situations intermédiaires.

## **1.3. Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration réuni le 13 juin 2005 a donné pleins pouvoirs à Monsieur Michel Tibérini aux fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration de la société est composé de cinq administrateurs.

La liste des administrateurs de la société, comportant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Trois administrateurs (Messieurs GROUVEL, DE MENDONCA et ALCABAS) sont indépendants selon la définition du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils n'exercent pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec ceux-ci. Le respect des critères d'indépendance tels que définis par le code AFEP/MEDEF est examiné chaque année.

M.ALCABAS a été désigné lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 membre du comité d'audit. Il dispose, de par son expérience professionnelle, des compétences financières et comptables qui ont permis au Conseil d'Administration de se réunir en comité d'audit.

## **1.4. Fonctionnement du Conseil d'Administration**

### **1.4.1. Modalités de fonctionnement**

Elles sont définies par les statuts de la société.

#### Convocation du conseil

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens dans un délai de 15 jours environ.

#### Information des administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration communique aux administrateurs, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque séance du conseil et à tout moment de la vie de la société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

## Délibérations du conseil

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes annuels, consolidés semestriels et annuels, et les conventions réglementées le cas échéant.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants. Ils résument les débats et précisent les décisions prises.

## Modalités de participation à l'Assemblée générale

Elles sont définies par les statuts, disponibles au siège de la société sur simple demande.

## Informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrite dans le rapport de gestion.

### **1.4.2. Rémunération**

Une résolution a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011 afin d'allouer des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration. Il appartiendra au Conseil de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

Par ailleurs, il est rappelé que les mandataires sociaux n'ont reçu aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, au cours de l'exercice 2010.

### **1.4.3. Règlement intérieur**

Un projet de Règlement Intérieur sera soumis au plus proche Conseil suivant l'Assemblée Générale du 30 juin 2011.

### **1.4.4. Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général**

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

### **1.4.5. Travaux du conseil lors de l'exercice écoulé**

Le Conseil d'Administration s'est réuni **cinq** fois au cours de l'exercice écoulé (29 avril 2010, 29 juin 2010, 21 juillet 2010, 27 août 2010 et 7 décembre 2010). Il n'y a eu aucune absence sur l'ensemble des réunions.

Les réunions du conseil ont porté principalement sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2009,
- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2010,

Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux opérations de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- approbation des conventions réglementées,
- convocation des assemblées générales.

## 1.4.6. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 18 « Assemblées générales » stipule que le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée, ou à la production d'un certificat d'indisponibilité des actions dans le même délai.

## 2. CONTROLE INTERNE

### 2.1. Principes généraux de contrôle interne

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de Commerce (articles 225.37 et 225-68), il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport, ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous nous sommes appuyés sur [le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne](#), recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 et consultable sur son site.

#### 2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le Contrôle Interne est, chez Quotium Technologies, un dispositif qui s'applique à la Société et à ses filiales consolidées Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp (« le Groupe ») et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- la mise en œuvre des orientations fixées par la Direction Générale;
- la valorisation du patrimoine de la Société et la protection de ses actifs;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de Contrôle Interne permet d'envisager le développement du Groupe dans un environnement de contrôle adapté à sa structure.

Toutefois, une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

#### 2.1.1. Les composantes du dispositif de contrôle interne

##### a) Organisation et environnement du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et transmises à tous les collaborateurs.

##### *Les acteurs*

Dans notre Société, la Direction Administrative et Financière exerce une mission élargie, qui consiste à assister et contrôler l'ensemble des activités opérationnelles sur les plans administratif, financier, juridique, organisationnel et humain.

Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités du Groupe, assure la définition et la diffusion des procédures et bonnes pratiques.

A ce jour, le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'Audit.



Le Comité d'audit a réalisé des travaux au cours de l'exercice 2010. Les principaux objectifs de ces travaux consistaient à :

- acquérir une compréhension générale des risques inhérents à l'activité du Groupe Quotium Technologies,
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et plus spécifiquement de la procédure Ventes.

Ils ont fait l'objet d'un rapport au Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels et consolidés 2010. Les résultats de ces travaux étaient satisfaisants sur le plan de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et sur le processus d'élaboration de l'information financière. Aucun risque significatif inhérent à l'activité n'a été décelé.

#### *Les Responsabilités*

Les différents responsables hiérarchiques ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués directement dans la maîtrise des risques associés aux domaines relevant de leurs responsabilités. La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de poste et les délégations de signatures. Les délégations sont limitées en nombre. Seuls le PDG et le Directeur Financier disposent de pouvoirs bancaires. Il incombe aux responsables de rappeler à leurs collaborateurs que les procédures sont disponibles à tout moment sur notre intranet.

#### *La politique de Ressources Humaines*

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Cette recherche de talents fait partie intégrante de notre politique de diversité appliquée depuis la création du Groupe.

Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. En outre, le Groupe veille au respect de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Chaque année, les managers évaluent les performances de leurs collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels. A l'issue de ces entretiens, des formations, adaptées aux différents profils de poste et visant la maîtrise des métiers, peuvent être proposées le cas échéant. Les collaborateurs peuvent aussi suivre des formations techniques, qualifiantes ou non ou bien simplement exercer leurs droits individuels à la formation quelque soit leur fonction dans l'entreprise. Le Groupe s'attache également à former ses collaborateurs aux évolutions réglementaires prévisibles.

Enfin, lorsque le Groupe ne dispose pas des compétences en interne, la Direction Générale recourt à une expertise extérieure.

#### *Les systèmes d'information*

Ils sont adaptés aux exigences de fiabilité et de sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières. Il s'agit d'ERP de forte notoriété qui garantissent le traitement des données dans le respect des règles en vigueur. Une attention particulière est portée à la protection physique et logique des accès ainsi qu'aux processus de sauvegardes et de backups.

#### *Les procédures et les normes encadrant les activités*

Des procédures internes (ou règles de gestion), retranscrites dans des schémas encadrent les principaux flux de l'entreprise (ventes, achats, remboursements de frais...).

Elles détaillent la circulation et le traitement de l'information entre les différents acteurs impliqués et précisent les règles de validation et d'autorisation en cas de dérogation par rapport à la procédure standard.

## b) Diffusion en interne des informations

Les procédures internes sont accessibles à tous les collaborateurs de la Société sur le site Intranet. Ces informations fiables et à jour permettent à chacun d'exercer ses responsabilités et de respecter les procédures mises en place au sein de l'entreprise. En fonction de leur complexité, les mises à jour peuvent faire l'objet d'une réunion d'information afin d'apporter toute précision utile.

Il est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur un recueil d'informations sur les procédures internes existantes. Par la réception des codes d'accès au site intranet (individuels et confidentiels), le nouveau salarié s'engage à prendre connaissance de ces procédures et à s'y conformer.

## c) Identification des risques

Le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans les paragraphes *Facteurs de risques* du Rapport de Gestion et *Gestion des risques* de l'annexe aux comptes consolidés.

## d) Activités de contrôle

Dans chaque domaine d'activité, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des points de contrôle clé pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

- *Dans le domaine comptable et financier*, la prévention du risque de fraude repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité et de trésorerie ainsi que sur la protection des actifs qui se matérialise notamment par :
  - une double signature des virements au-dessus d'un certain seuil,
  - la limitation des paiements par chèques qui sont conservés de manière sécurisée,
  - la mise en place de virements par internet avec utilisation de certificats de sécurité et codes confidentiels individuels et conservés sous clés.

*Se reporter également à la partie II. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée.*

- *Dans le domaine juridique*, l'ensemble des contrats (commerciaux, sociaux...) sont validés par des juristes spécialisés dans le domaine concerné. La Direction Financière est leur interlocuteur privilégié. De plus, la procédure interne rappelle que toute dérogation à l'utilisation des contrats standards doit être validée par la Direction Financière.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par :

- le dépôt des codes source des logiciels,
- l'enregistrement des marques du Groupe en France et à l'étranger,
- l'enregistrement des brevets en France et à l'étranger.

La Direction Financière s'entoure des meilleurs experts qui suivent en permanence l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans lequel le Groupe évolue.

- *Dans le domaine du risque clients*, la Direction est attentive à la diversification de son portefeuille clients de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients (les 10 premiers clients représentent environ 30% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé essentiellement avec une clientèle « Grands comptes », le risque d'impayé est très faible. Néanmoins, le recouvrement des créances est suivi de manière régulière et des actions de relance graduées sont menées.
- *Dans le domaine des achats* (peu significatifs dans notre domaine d'activité l'édition de logiciels), la procédure d'engagement de dépenses et d'investissements a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements du Groupe. Ainsi, les achats



significatifs (selon un seuil) font l'objet d'une demande d'engagement de dépenses formalisée et validée par une personne autorisée (Direction Financière ou Direction Générale). La procédure précise également les conditions de mise en concurrence, de référencement des principaux fournisseurs et décrit le circuit d'approbation. Les dérogations aux conditions générales d'achat (durée d'engagement, délai de paiement, conditions de résiliation...) sont soumises à la Direction Financière. Enfin, le process de décaissement des dépenses est dissocié du process d'enregistrement comptable. C'est ainsi que les signataires bancaires n'ont pas accès au logiciel de comptabilité et la préparation des paiements est effectuée par la comptabilité sur la base de pièces probantes (factures originales approuvées, bons de commande, demandes d'engagement de dépenses).

- *Dans le domaine des Ressources Humaines*, les procédures de recrutement impliquent le PDG et la Direction Financière pour toute embauche d'un salarié cadre. Des procédures complémentaires définissent les informations et documents à collecter et à préparer à l'entrée et à la sortie des collaborateurs. La gestion de la paie est confiée à un prestataire externe. Il est garant du suivi des évolutions légales et conventionnelles. Son périmètre d'intervention est défini de manière contractuelle. Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des procédures et activités de contrôles en place chez le prestataire. Les états produits par le prestataire font l'objet d'une revue détaillée de la Direction Financière.
- *Dans le domaine de la continuité d'activité*, la Société a mis en place, suite au risque de pandémie grippale, un Plan de Continuité d'Activité qui est régulièrement mis à jour et se décline en 2 parties :
  - la partie destinée aux collaborateurs, en ligne sur le site intranet, afin de hiérarchiser leurs activités principales et d'identifier leur remplaçants en interne ou en externe. La capacité des prestataires à assurer leurs missions à tout moment a également été validée.
  - la partie dédiée à nos clients, en ligne sur le site internet, qui définit l'organisation de la société et les actions prévues pour garantir la continuité de services en toutes circonstances.
- *Dans le domaine des assurances*, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de 1<sup>er</sup> rang les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (protection des personnes, santé, prévoyance, responsabilité civile, perte d'exploitation, assurance des locaux et des biens...). La Société met en concurrence chaque année les assureurs afin de bénéficier des meilleurs tarifs dans la qualité de service attendue. Les niveaux de garantie sont actualisés chaque année.

#### **e) Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne**

La taille de notre Groupe permet à la direction financière de tester régulièrement le respect des principales procédures en place et de mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives. Par ailleurs, la Direction Financière est attentive aux remarques des collaborateurs sur les difficultés de mise en œuvre de certaines règles et essaie, dans la mesure du possible, de les aménager pour faciliter l'application des procédures tout en respectant les obligations légales.

Les travaux du comité d'audit permettent aussi de tester le bon fonctionnement de nos procédures.

Les remarques éventuelles des commissaires aux comptes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont également prises en considération. Ils apportent une référence d'évaluation externe qui complète le processus d'évaluation interne.

## **2.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée**

Pour la rédaction de la présente partie du Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les Emetteurs » du Cadre de Référence de l'AMF.

### **2.2.1. Définition, objectifs et périmètre**

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières;
- la préservation des actifs;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et ses filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

### **2.2.2 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière**

Le pilotage est assuré par la Direction Générale et la Direction Financière. Dans une démarche d'amélioration continue, la société met à jour et complète, chaque année, son recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement. Cette année, les mises à jour ont porté principalement sur la procédure Ventes et plus spécifiquement sur la procédure de livraison de nos produits et d'activation des clés logicielles.

#### **a) Principes de base et organisation**

Le processus de pilotage repose sur certains principes de base décrits ci-après :

- une organisation claire et une attribution des fonctions précisément définie,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- la limitation des délégations de signature en nombre et en montant,
- des règles d'autorisation d'engagements de dépenses,
- la priorité donnée à l'automatisation des traitements,
- des contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,

- des contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calcul différentes,
- le recours si nécessaire à des experts sur des spécificités techniques (exemple : calcul des engagements de départ à la retraite)
- une veille réglementaire permettant d’appréhender et d’anticiper les évolutions en matière de principes comptables impactant les comptes individuels ou consolidés (notamment en matière de normes IFRS) associée à la formation régulière des responsables financiers.

Sous l’autorité du Président du Conseil d’Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,
- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d’information comptables et de gestion.

Les fonctions de comptabilité, de contrôle de gestion et d’audit des filiales sont réalisées au siège de la filiale par des experts locaux. Le contrôle légal est effectué par un des experts comptables locaux. La Direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l’analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

#### **b) Organisation et sécurité des Systèmes d’information**

La société utilise des logiciels de comptabilité, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale et qui répondent aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l’information comptable et financière. Des interfaces entre le logiciel de comptabilité et les logiciels de gestion commerciale et de paie ont été réalisées par les éditeurs eux-mêmes afin d’automatiser et fiabiliser la comptabilisation de ces écritures.

Le logiciel comptable propose des contrôles bloquants ainsi que des rapprochements automatisés.

Les systèmes d’information relatifs à l’information comptable et financière font l’objet d’adaptations pour évoluer avec les besoins du Groupe. Ainsi, la société a pour projet la mise en place d’un nouvel outil de type CRM. Il devrait permettre à l’entreprise de travailler de manière collaborative entre les différents services (Marketing, Commercial, Administratif et Technique) autour de la notion de client.

Il s’inscrit dans le cadre des actions menées par l’entreprise depuis quelques mois pour augmenter sa productivité commerciale.

Les systèmes d’information sont sauvegardés en fonction d’un calendrier précis établi d’après une analyse détaillée des outils et des flux.

Des tests de sauvegarde et de restitution des données sont réalisés régulièrement.

### c) Outils de pilotage

La Direction Financière pilote le processus budgétaire décliné pour la société mère et ses filiales. Le budget annuel est préparé en novembre pour l'année suivante. Au cours du premier semestre, une analyse des écarts entre les prévisions budgétaires de début d'exercice et les réalisations à date est effectuée. Cette analyse donne lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un budget révisé. A fin octobre, la prévision de fin d'année est établie et actualisée mensuellement.

Les revues d'affaires hebdomadaires, réalisées par la Direction Générale, sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle de la société. Elles ont pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie commerciale, d'en évaluer sa pertinence et de l'adapter en fonction des besoins du marché.

Le suivi de l'activité opérationnelle, sous forme de tableaux de bord mensuels de suivi du chiffre d'affaires, et de reportings trimestriels contribue à la qualité et à la fiabilité des informations financières produites. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale.

Trimestriellement, la Direction Financière compare les informations comptables de la période avec les données prévisionnelles, et avec celles de la période précédente. Elle analyse les variations significatives et les présente à la Direction Générale.

Un Plan d'Action est mis place par la Direction Générale lorsque que les résultats observés ne sont pas conformes à la stratégie définie.

## 2.2.3 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

### a) Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

L'information comptable et financière publiée repose sur les procédures élaborées pour chaque flux de l'entreprise (achats, ventes, personnel...). La qualité de cette information s'appuie sur un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la réalité (les opérations enregistrées concernent l'entité),
- l'exhaustivité (toutes les opérations ont été enregistrées),
- la séparation des exercices (enregistrement des opérations sur la bonne période),
- l'exactitude (enregistrement des opérations pour un montant correct),
- la classification (enregistrement des opérations dans les comptes adéquats),

et qui se déclinent à l'ensemble des cycles.

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, les immobilisations, la paie, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

### b) La clôture des comptes et la consolidation

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé diffusé à tous les collaborateurs concernés par ce process.

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêtés s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,

- 
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le périmètre de consolidation,
- l'obtention des rapports des auditeurs des filiales consolidées,
- l'élimination des transactions internes,
- les retraitements liés aux normes IFRS,
- le bouclage de la situation nette et l'analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et les comptes individuels.
- la preuve d'impôts.

Les tests d'impairment sont revus annuellement.

#### **c) Communication financière**

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière aux marchés financiers avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.

L'ensemble des informations communiquées aux marchés fait l'objet d'une revue de la Direction Financière, de la Direction Générale et du membre du comité d'audit. Ils vérifient que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

#### **d) Relation avec les Commissaires aux Comptes**

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées et la maison mère font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les commissaires aux comptes. Deux fois par an, le Président Directeur Général et le Directeur Financier s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

**Le Président du Conseil d'Administration.**

16.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE QUOTIUM TECHNOLOGIES SA**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Quotium Technologies et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Champs-sur-Marne, le 8 juin 2011

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International  
Pascal Leclerc

Associé

Cecaudit International

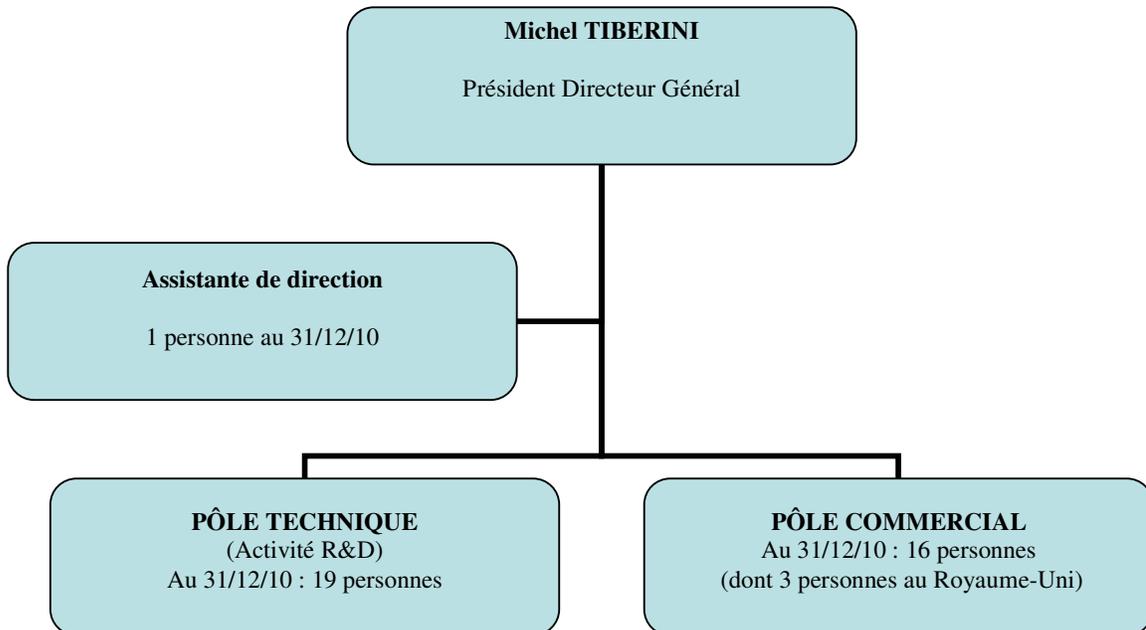
Caroline Fontaine-Sekalski

Associée

## **17. SALARIÉS**

### **Organisation fonctionnelle de QUOTIUM TECHNOLOGIES**

L'organigramme ci-dessous décrit l'organisation fonctionnelle du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au **31 décembre 2010** :



## 17.1 Nombre et répartition des salariés employés

Les effectifs moyens du Groupe se décomposent comme suit :

Pôle / (effectifs ETP)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Administration	1	1	1
Pôle Commercial	16	16	12
Pôle R&D / Technique	20	16	16
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>29</b>

La répartition des effectifs moyens du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES par catégorie professionnelle est la suivante :

Effectif moyen	2010	2009	2008
Cadres	34	29	26
E.T.A.M.*	3	4	3
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>29</b>

\*E.T.A.M. : *Employés, Techniciens Agents de Maîtrise*

La moyenne d'âge des salariés du groupe est de 44 ans.

Le salaire moyen mensuel est de 4 700 euros brut (commissions sur objectifs commerciaux exclues). Le salaire moyen est constitué de la somme des salaires mensuels contractuels de chacun des collaborateurs présents en fin d'exercice, divisé par l'effectif au 31 décembre 2010.

## 17.2 Participations et stock options des dirigeants

Le nombre de titres de l'émetteur détenus par les membres des organes d'administration ou de direction sont à la date du présent document les suivants :

Nom	mandat	Nombre de titres
Tibérini Michel	Président Directeur Général	1
Blancard Maryse	Administrateur	1
Grouvel Frédéric	Administrateur	1
Albert Alcabas	Administrateur	250

Il n'existe pas d'attribution et/ou levée de titres de capital potentiel détenus par les mandataires sociaux.

## 17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ni d'accord de participation (moins de 50 salariés).

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition de l'actionariat et franchissement de seuils

#### Répartition actuelle de l'actionariat

Au 31/12/2011, le nombre total d'actions composant le capital de la société est de 1 261 890 et le nombre de droits de vote est de 2 471 551.

Le tableau suivant donne par catégorie, les informations concernant les actionnaires connus de la société au 31 décembre 2011.

	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011	
	ACTIONS	
	NOMBRE	%
<b>TECHNOLOGIES</b>	<b>1 199 727</b>	<b>95.07%</b>
<b>LAURANS GENEVIEVE</b>	<b>2 181</b>	
<b>DOHY-CORNUT JOSIANE</b>	<b>1 142</b>	
<b>FONDRONNIER CATHERINE</b>	<b>1 008</b>	
<b>TIBERINI MICHEL</b>	<b>1</b>	
<b>(PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)</b>		
<b>GROUVEL FREDERIC</b>	<b>1</b>	
<b>(ADMINISTRATEUR)</b>		<b>4.93%</b>
<b>BLANCARD MARYSE</b>	<b>1</b>	
<b>(ADMINISTRATEUR)</b>		
<b>ACTIONS EN NOMINATIF ADMINISTRE</b>	<b>5 600</b>	
<b>ACTIONS AU PORTEUR</b>	<b>52 229</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 261 890</b>	<b>100%</b>

(source : CACEIS – notre teneur de compte)

## Evolution de l'actionariat intervenu dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Les principales évolutions intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années sont les suivantes :

Actionnaires	Fin 2008			Fin 2009			Fin 2010		
	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote
TECHNOLOGIES SAS	1 199 727	95,07%	95,04%	1 199 727	95,07%	97,08%	1 199 727	95,07%	97,08%
Autre actionariat au nominatif	16 934	1,34%	1,75%	9 934	0,79%	0,80%	9 934	0,79%	0,80%
Public porteur	45 229	3,58%	3,21%	52 229	4,14%	2,11%	52 229	4,14%	2,11%
<b>TOTAL</b>	<b>1 261 890</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 261 890</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 261 890</b>	<b>100,00%</b>	<b>100%</b>

## 18.2 Droits de votes des principaux actionnaires

Les droits de vote des principaux actionnaires ne sont pas différents des droits des autres actionnaires. Les actionnaires nominatifs détenant leurs actions depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Les premières actions composant le capital actuel ayant été inscrites au nominatif en août 2005, des droits de vote double ont été acquis à partir d'août 2007.

	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011	
	DROITS DE VOTE	
	NOMBRE	%
<b>TECHNOLOGIES</b>	<b>2 399 454</b>	<b>97.08%</b>
LAURANS GENEVIEVE	4 362	
DOHY-CORNUT JOSIANE	2 284	
FONDRONNIER CATHERINE	2 016	
TIBERINI MICHEL (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)	2	
GROUVEL FREDERIC (ADMINISTRATEUR)	2	
BLANCARD MARYSE (ADMINISTRATEUR)	2	2.92%
ACTIONS EN NOMINATIF ADMINISTRE	11 200	
ACTIONS AU PORTEUR	52 229	
<b>TOTAL</b>	<b>2 471 551</b>	<b>100%</b>

### **18.3 Actionnariat de contrôle**

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessus, l'actionnaire principal est la société TECHNOLOGIES SAS qui détient 95.08% du capital. L'actionnaire principal de TECHNOLOGIES SAS est une holding familial de M.TIBERINI. Il n'existe pas de mesure particulière prévenant un contrôle abusif.

### **18.4 Accord connu de l'émetteur, pouvant entraîner un changement de contrôle**

L'émetteur n'a connaissance d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

#### **Pacte d'actionnaires**

Il est précisé qu'il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni aucune convention et qu'il n'existe pas d'engagement de conservation de titres des principaux actionnaires dans le cadre de la loi Dutreuil.

## **19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**

Se reporter à la note 3.17 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **19.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

#### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**QUOTIUM TECHNOLOGIES SA**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2010**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### **Contrat de distribution du produit STOR SENTRY avec QUOTIUM CORP**

Votre Conseil d'Administration du 7 décembre 2010 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution entre les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et QUOTIUM CORP afin de promouvoir la distribution du produit STOR SENTRY sur le marché américain. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 187.775 euros au titre de l'exercice 2010.

*Personne concernée : Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et Président de QUOTIUM CORP.*

#### **Convention de prêt avec TECHNOLOGIES SA**

Votre Conseil a autorisé le 21 juillet 2010 la conclusion d'un contrat de prêt entre les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et TECHNOLOGIES SAS. La société QUOTIUM TECHNOLOGIES a consenti un prêt de 1.000.000 € à la société TECHNOLOGIES, remboursable au plus tard le 31 juillet 2012 et portant intérêts à hauteur de 1,5 % l'an. Au titre de 2010, les intérêts se sont élevés à 6.616 euros.

*Personne concernée : Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et Président de TECHNOLOGIES SAS.*

## **2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## **2.1. Convention poursuivies avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD**

*Contrat de distribution des produits de votre société au Royaume Uni et en Europe*

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 31 janvier 2008, la conclusion par votre société d'un contrat de distribution avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD. Aux termes du contrat conclu le 2 janvier 2008, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES perçoit une rémunération à hauteur de 20% des ventes de licences et de maintenance réalisées par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD au Royaume-Uni et en Europe.

Au titre de l'exercice 2010, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 72.197 euros.

## **2.2. Conventions poursuivies avec la société TECHNOLOGIES SA**

### ***- Convention de prestations de services comptables, administratifs et services généraux***

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 5 août 2005, la conclusion par votre société d'une convention de prestations de services avec la société TECHNOLOGIES SA. Aux termes de la convention conclue le 5 août 2005, la société TECHNOLOGIES s'est engagée à assister votre société dans les domaines comptables, administratifs et de services généraux.

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a fait l'objet d'un avenant n°3 en date du 2 janvier 2009, autorisé par le Conseil d'administration du 5 janvier 2009.

Au titre de l'exercice 2010, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 230.000 euros.

### ***- Bail commercial***

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 5 août 2005, la prise à bail par votre société d'un local commercial appartenant à la société TECHNOLOGIES SA, situé à COURBEVOIE (92400), 84-88, boulevard de la Mission Marchand. Le bail commercial a été initialement conclu pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 5 août 2005.

Des avenants à ce bail ont été signés au cours de l'exercice 2008 :

- l'avenant n° 2 autorisé par le Conseil d'administration du 14 janvier 2008,
- l'avenant n° 3 autorisé par le Conseil d'administration du 4 avril 2008,
- l'avenant n° 4 autorisé par le Conseil d'administration du 4 juillet 2008.

Au titre de l'exercice 2010, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 381.426 euros. Votre société a versé un dépôt de garantie dont le montant s'élève à 53.750 euros.

### *- Convention d'assistance dans le domaine de la politique commerciale et stratégique*

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 19 janvier 2007, la conclusion par votre société d'une convention d'assistance avec la société TECHNOLOGIES SA dans le domaine de la politique commerciale et stratégique. Cette convention, initialement conclue le 2 janvier 2007, a été modifiée suivant un avenant (n°2) conclu le 2 janvier 2010. Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration en date du 5 janvier 2009.

Au titre de l'exercice 2010, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 220 000 euros.

Paris et Champs-sur-Marne, le 28 avril 2011  
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International  
Pascal Leclerc  
Associé

Cecaudit International  
Caroline Fontaine-Sekalski  
Associée

## **20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

### **20.1 Informations financières historiques**

#### **Etats financiers des exercices 2008 et 2009**

Les états financiers des exercices 2008 et 2009 sont incorporés par référence, ils figurent dans les documents de référence enregistrés auprès de l'AMF sous les numéros D.09-536 du 24 juin 2009 pour l'exercice 2008 et D11-0092 du 3 mars 2011 pour l'exercice 2009.

#### **Etats financiers du dernier exercice**

Les états financiers du dernier exercice vérifié et les rapports d'audit qui s'y rapportent figurent au point « 20.2 Comptes annuels et consolidés du dernier exercice ».

En tant qu'émetteur au sein de la Communauté Européenne QUOTIUM TECHNOLOGIES établit ses informations financières conformément au règlement (CE) n°1606/2002.

## 20.2 Comptes consolidés et annuels du dernier exercice

### 20.2.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2010

#### a) Etat de la situation financière au 31/12/2010 (normes IFRS)

(En milliers d'euros)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Immobilisations incorporelles	3.1	3 160	4 120
Immobilisations corporelles	3.1	84	64
Immobilisations financières	3.1	1 247	222
Impôts différés actifs	3.9	88	91
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>4 579</b>	<b>4 497</b>
Créances clients et comptes rattachés	3.2	3 435	3 300
Autres actifs courants	3.3	480	316
Impôts courants			126
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	1 836	2 608
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>5 751</b>	<b>6 351</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 331</b>	<b>10 848</b>
<b>Passif</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Capital social		2 019	2 019
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		-19	-18
Réserves consolidées		2 650	2 902
Résultat de l'exercice consolidé		-342	-336
<b>Capitaux propres</b>	<b>III</b>	<b>4 509</b>	<b>4 769</b>
<i>dont part des minoritaires</i>		-	-
Provisions risques et charges	3.7	349	412
Emprunt bancaire et avances remboursables	3.8	340	174
Produits constatés d'avance	3.10	107	
Impôts différés passifs	3.9	765	1 021
<b>Total passifs non courants &gt; 1 an</b>		<b>1 560</b>	<b>1 607</b>
Emprunt bancaire			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		423	392
Personnel et comptes rattachés		248	233
Dettes envers les organismes sociaux		318	292
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		560	541
Autres passifs courants		2	2
Produits constatés d'avance	3.10	2 711	3 011
<b>Total passifs courants &lt; 1 an</b>		<b>4 261</b>	<b>4 471</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10 331</b>	<b>10 848</b>

**b) Compte de résultat consolidé de l'exercice 2010 (normes IFRS)**

(En milliers d'euros)

	Note	2010	2009
Chiffre d'affaires	3.11	5 442	4 871
Autres produits d'exploitation		84	388
Charges de personnel	3.12	-3 142	-2 888
Autres charges d'exploitation		-1 752	-1 617
Impôts et taxes		-98	-124
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.13	-1 175	-1 120
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-641</b>	<b>-490</b>
Autres charges et produits opérationnels			
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-641</b>	<b>-490</b>
Produits financiers		47	29
Charges financières		-38	-31
<b>Résultat financier</b>	3.14	<b>9</b>	<b>-3</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>		<b>-632</b>	<b>-493</b>
Impôts exigibles	3.9	-5	
Charges/Produits d'impôts différés	3.9	296	157
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>-342</b>	<b>-336</b>
Nombre d'actions		1 261 890	1 261 890
Résultat par action (€/action)		-0,27	-0,27
Résultat dilué par action (€/action)		-0,27	-0,27

### c) Résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ecart de conversion	-1	1
Ecart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi (1)	125	35
Impôt différé sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-42	-12
<b>Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (a)</b>	<b>82</b>	<b>24</b>
Résultat de la période (b)	-342	-336
<b>Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)</b>	<b>-260</b>	<b>-312</b>
<i>dont part du Groupe</i>	<i>-260</i>	<i>-312</i>

(1) Se reporter à la note 3.7 – Avantages postérieurs à l'emploi.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2009 au 31/12/2009

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2009</b>	2 019	4 635		-1 804	-19	250	<b>5 081</b>
Réserves de conversion					1		
Ecart actuariels				24			
<b>Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres</b>				24	1		24
Affectation du résultat net 2008			202	48		-250	
Résultat net de la période						-336	-336
<b>Transactions avec les actionnaires</b>							
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	2 019	4 635	202	-1 732	-18	-336	<b>4 769</b>

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2010 au 31/12/2010

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2010</b>	2 019	4 635	202	-1 732	-18	-336	<b>4 769</b>
Réserves de conversion					-1		
Ecart actuariel				83			
<b>Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres</b>				83	-1		82
Affectation du résultat net 2009				-336		336	0
Résultat net de la période						-342	-342
<b>Transactions avec les actionnaires</b>							
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	2 019	4 635	202	-1 985	-19	-342	<b>4 510</b>

#### d) Tableau des flux de trésorerie IFRS

En milliers d'euros	31/12/2009	Variation	31/12/2010
Trésorerie active	2 608	-772	1 836
Trésorerie passive			
<b>Trésorerie</b>	<b>2 608</b>	<b>-772</b>	<b>1 836</b>

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-342	-336
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1 175	1 120
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	-82	-3
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt</b>	<b>752</b>	<b>781</b>
+ coût de l'endettement financier net		
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	-296	-157
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)</b>	<b>456</b>	<b>624</b>
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-276	576
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)</b>	<b>180</b>	<b>1 200</b>
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-215	-505
-Octrois de prêts	-1 025	-113
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	<b>-1 240</b>	<b>-618</b>
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	124	23
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-83
+ Avances remboursables	166	155
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	<b>290</b>	<b>95</b>
+/- Incidence des variations des cours des		
<b>= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F + G)</b>	<b>-772</b>	<b>678</b>

La diminution des ressources en fonds de roulement de 276 K€ au 31/12/2010 s'explique principalement par un volume d'activité de fin d'année moins élevé qu'au 31/12/2009.

## e) Tableau de variation de l'endettement

(En milliers d'euros.)

	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>	<b>31/12/2010</b>
Trésorerie active (a)	2 608	-772	1 836
Trésorerie passive (b)			
Trésorerie brute	2 608	-772	1 836
Endettement financier brut (c)	-174	-166	-340
Endettement financier net (a) + (b) + (c)	2 434	-938	1 496

La variation de la trésorerie entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 est principalement liée au soutien financier apporté par Quotium à sa mère sous forme d'un prêt de 1000 K€.

## **f) les méthodes comptables et notes explicatives – comptes consolidés IFRS**

Nous avons conservé la numérotation des annexes telle qu'elle figure dans le rapport financier annuel.

### **VI.- Annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2010.**

#### **Note 1. Informations générales relatives au Groupe**

#### **Note 2. Règles et méthodes comptables.**

#### **Note 3. Commentaires sur les comptes**

##### **3.1. Immobilisations**

##### **3.2. Créances clients et comptes rattachés**

##### **3.3. Autres actifs courants**

##### **3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

##### **3.5. Actifs et passifs financiers**

##### **3.6. Capital**

##### **3.7. Provisions**

##### **3.8. Emprunts bancaires**

##### **3.9. Impôts différés**

##### **3.10. Produits constatés d'avance**

##### **3.11. Chiffre d'affaires**

##### **3.12. Charges de personnel et avantages**

##### **3.13. Dotations aux amortissements et provisions**

##### **3.14. Résultat financier**

##### **3.15. Information sectorielle**

##### **3.16. Engagements hors bilan**

##### **3.17. Transactions entre parties liées**

##### **3.18. Honoraires des commissaires aux comptes**

##### **3.19. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)**

##### **3.20. Evénements postérieurs à la clôture**

## Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Quotium Technologies S.A est une société anonyme cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE). En date du 27 avril 2011, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Quotium Technologies S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Quotium Technologies, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Quotium Technologies est expert de la gestion des applications métiers en termes de Sécurité, Performance et Disponibilité.

Quotium Technologies développe et commercialise principalement les logiciels :

- Qtest, logiciel de test de charge,
- Applimanager, solution de surveillance en production des applications métiers,
- Stor Sentry, solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.

### Faits marquants de l'exercice

#### 1. Entrée dans le périmètre de consolidation

Une nouvelle filiale, Quotium Corp, détenue à 100% par Quotium Technologies, a été créée le 20 octobre 2010. Elle est consolidée par intégration globale. Les produits et les charges de cette filiale sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de sa date de création.

Rappel du périmètre au 31/12/2009 :

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Entrée dans périmètre	Méthode de consolidation
QUOTIUM Technologies S.A.	France	Société mère			Intégration globale
QUOTIUM Technologies Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	11/05/2006	Intégration globale

Le périmètre de consolidation est le suivant au 31/12/2010 :

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Entrée dans périmètre	Méthode de consolidation
QUOTIUM Technologies S.A.	France	Société mère			Intégration globale
QUOTIUM Technologies Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	11/05/2006	Intégration globale
QUOTIUM Corp	Etats-Unis	100 %	100 %	20/10/2010	Intégration globale

## 2. Entrée dans un groupe d'intégration fiscale

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 du groupe d'intégration fiscale constitué par la société Technologies en application des articles 223A et suivants du CGI.

Quotium Technologies a constaté en résultat le montant de l'impôt, déterminé comme si elle n'avait jamais été intégrée dans le groupe concerné, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. La situation est donc neutre pour cette dernière qui règle le cas échéant son impôt à la société mère et non plus à l'Etat.

### **Note 2. Règles et méthodes comptables.**

#### **2.1. Base de préparation des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2010, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euros. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000).

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### **2.2. Nouvelles normes et interprétations comptables applicables**

Les nouvelles normes et amendements à des normes existantes et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après, ont été adoptés par l'Union Européenne et leur application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
  - IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009) ;
- D'application prospective, ces révisions ont été sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1er janvier 2010 lesquelles ont été comptabilisées selon les principes comptables définis par IFRS 3 et IAS 27 tels que décrits dans la note 2.7 ;
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
  - IFRIC 18 « Transfert d'actifs en provenance des clients »
  - IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires »
  - Amendements à IAS 39 « Eléments couverts éligibles »
  - Amendements à IFRS 5 « Annual Improvements mai 2008 »
  - Annual improvements Avril 2009 (en particulier amendements d'IFRS 2, IAS 38 et IFRIC 9)
  - Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe réglées en trésorerie »

Ces nouvelles normes sont sans incidence sur les comptes consolidés au 31/12/2010.



Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » ;
- Amendements à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum » ;
- Amendements à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » ;
- IAS 24 révisée « Transactions entre parties liées » - exemption liée à l'information sur les parties liées ;
- Amendements à IFRS 7 « Transferts d'actifs financiers » ;
- Améliorations annuelles 2010.

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

Le Groupe n'a pas mesuré à ce stade l'impact des normes et amendements à des normes non encore adoptés par l'Union Européenne et ne pouvant être anticipés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacent (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012) ;
- Amendement IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir (applicable à compter du 1er juillet 2011) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010), applicables au Groupe à compter du 1er janvier 2011.

### **2.3. Incidence des changements intervenus au cours de l'exercice**

Aucun changement de méthode n'est à relever au cours de l'exercice 2010. En revanche, un changement d'estimation est intervenu concernant les indemnités de fin de carrière. L'incidence est décrite au paragraphe 3.7 "Provisions".

### **2.4. Méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles Quotium Technologies S.A exerce un contrôle exclusif. Les filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp clôturent leurs comptes au 31 décembre. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

## 2.5. Conversion des comptes des filiales étrangères et des opérations en devises étrangères

### *Devise de fonctionnement et devise de présentation*

Les éléments inclus dans les comptes de Quotium Technologies S.A et de ses filiales sont évalués en utilisant la devise de fonctionnement de l'environnement économique dans lequel elles opèrent : Quotium Technologies S.A (Euros), Quotium Technologies Ltd (Livres Sterling), Quotium Corp (Dollars Américains). Tous les actifs et les dettes des filiales sont convertis en Euros au taux de change de clôture à la date du bilan et les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de période. Les différences de change sont comptabilisées en capitaux propres dans la réserve de conversion.

### *Transactions et soldes en devises*

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change applicable à la date de transaction.

Les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change de clôture à la date du bilan. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs et les dettes non-monétaires en devises étrangères, évalués au coût historique, sont convertis au taux de change de la date de transaction.

Les actifs et les dettes non-monétaires en devises étrangères, évalués à la juste valeur, sont convertis au taux de change applicable à la date où les justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change portant sur des actifs ou dettes non-monétaires sont comptabilisées en capitaux propres si les pertes et profits relatifs à ces actifs non-monétaires sont comptabilisés en capitaux propres. Dans le cas contraire, ces différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

## 2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits générés par les activités ordinaires, à savoir la vente de licences de logiciels, la fourniture de prestations de services (maintenance, conseil et formation) et la conclusion de contrats de distribution avec des tiers.

### Licences

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe et
- (e) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

### Maintenance

La société propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an

## Prestations de service

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

## **2.7. Regroupements d'entreprises**

Les versions révisées d'IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" et d'IAS 27 "États financiers consolidés et individuels" sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er janvier 2010. Leur application est prospective. Ainsi, les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 restent comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes.

Les regroupements d'entreprise intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwill négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Pour les acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2010 et en application d'IFRS3 révisée, tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dettes ou en créances en contrepartie du résultat.

La norme IAS 27 révisée a modifié la comptabilisation des transactions concernant les intérêts minoritaires, dont les variations, en l'absence de changement de contrôle, sont désormais comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité (y compris le goodwill) reste inchangée.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.



L'activité de Quotium Technologies est centralisée sur son seul segment de marché, les licences d'utilisation de logiciels et prestations de service associées, les tests de dépréciation des actifs ont été réalisés au niveau du groupe Quotium Technologies dans son ensemble.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

Pour les autres actifs incorporels identifiés lors d'opérations de regroupement d'entreprises, se reporter à la note 2.8 Immobilisations incorporelles.

## **2.8. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale, l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 2 ans selon le mode linéaire.

Les contrats de maintenance activés suite à des opérations de regroupement d'entreprises sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée : 5 ans pour les contrats de maintenance liés à la fusion 2007 soit jusqu'au 31/12/2012.

### *Frais de recherche et développement*

Les frais de développement sont immobilisés en application de la norme IAS 38 et les frais de recherche sont maintenus dans les comptes de charges. Les frais de développement répondent aux critères de la norme :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Les frais de développement répondent aux six critères de la norme et sont donc activés. Ces frais correspondent principalement aux charges de personnel associées à la phase de rédaction technique et de qualification des nouveaux produits. Cette phase précède la commercialisation de nouvelles versions ou de nouveaux produits. Ces frais ne peuvent être engagés qu'à partir du moment où la faisabilité technique des logiciels développés a déjà été démontrée. Les frais avant la phase de rédaction technique et de qualification du produit sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement sur 5 ans, correspondant à la durée moyenne de commercialisation des produits.

Quotium Technologies a ainsi activé 153 K€ de frais de développement au titre de l'exercice 2010.

Les frais de recherche (en particulier la masse salariale des équipes dédiées à la recherche) sont entièrement passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

## 2.9. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).  
Les amortissements sont calculés selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Eléments constitutifs	Durée	Mode
Agencements et installations	4-5-7 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

## 2.10. Créances clients et dettes

Les créances et dettes à court terme sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sous forme de provision en cas de risque de non recouvrement

## 2.11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

## 2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités qui consistent en des dépôts sur des comptes courants, complètement liquides.

Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe. Le risque de moins value est couvert le cas échéant par la constitution d'une provision. Ces SICAV sont mobilisables ou cessibles à tout moment et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

## 2.13. Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est à dire que ce passif s'analyse comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## 2.14. Impôts

La société Quotium Technologies SA fait partie d'un groupe d'intégration fiscale (cf. faits marquants de la période). La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la date de clôture et provenant de l'écart entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

La CET, instaurée par la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle, se compose de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE, s'apparentant à la taxe professionnelle en matière de bases et de plafonnement, a été comptabilisée dans la rubrique Impôts & taxes. La société a également qualifié la CVAE en tant que charge opérationnelle (donc hors champ de l'IAS 12). Cette approche assure la comparabilité du résultat opérationnel entre 2009 et 2010.

## 2.15. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé conformément à la norme IAS 20.

## 2.16. Avantages au personnel

### *Régimes à cotisations définies*

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### *Régimes à prestations définies*

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19.

Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les différentes hypothèses retenues pour le calcul de la provision ont évolué entre 2009 et 2010 et sont présentées ci-dessous :

Hypothèses	2010	2009
Age de départ à la retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (mise à la retraite)
Profil de carrière	+2.5 %/an	+2%/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	4.75 %	5 %
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2004-2006	TGH05 et TGF05

Depuis le 31 décembre 2010, les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite et non plus selon une hypothèse de mise à la retraite par l'employeur. Ce mode de calcul est plus conforme à la politique de l'entreprise et à ses règles de gestion.

L'indemnité pour chaque salarié partant à la retraite est proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Elle est égale au montant le plus favorable pour le salarié entre celle définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise (SYNTEC) et celle définie par le code du travail.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures.



Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres. Aucun avantage n'est à constater sur les filiales.

## **2.17. Estimations et hypothèses affectant les actifs et passifs**

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus de d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les tests de dépréciation des actifs incorporels (cf. note 3.1)

## Note 3. Commentaires sur les comptes

### 3.1. Immobilisations

(En milliers euros.)	Début exercice valeur brute	Acquisitions de la période	Cessions et transferts	Fin d'exercice valeur brute	Fin d'exercice valeur nette
Frais de développement	1 022	153		1 175	445
Licences logicielles	5 286	3		5 290	32
Contrats de maintenance	4 293			4 293	1 583
Goodwill	1 586			1 586	1 100
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 187</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>12 343</b>	<b>3 160</b>
Matériel de bureau, informatique, mobilier	336	78		414	84
Immobilisations en cours	19		19	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>355</b>	<b>78</b>	<b>19</b>	<b>414</b>	<b>84</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>222</b>	<b>1 075</b>	<b>50</b>	<b>1 247</b>	<b>1 247</b>
<b>Total général</b>	<b>12 764</b>	<b>1 309</b>	<b>69</b>	<b>14 004</b>	<b>4 491</b>

La variation des immobilisations incorporelles brutes entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 concernent principalement les frais de développement (internes) immobilisés pour 153 K€ dédiés à la sortie d'un nouveau logiciel de sécurité des applications métiers.

#### Détail des contrats de maintenance

en milliers d'euros	Valeur brute Fin d'exercice	Amortissement	Valeur nette
Contrats de maintenance Quotium Technologies	336	336	0
Contrats de maintenance Technologies Software	3 957	2 374	1 583
<b>Total contrats de maintenance</b>	<b>4 293</b>	<b>2 710</b>	<b>1 583</b>

### *Détail des goodwill*

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	486	0
Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887		887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	213		213
<b>Total Goodwill</b>	<b>1 586</b>	<b>486</b>	<b>1 100</b>

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

L'UGT retenue pour les goodwill est constituée du groupe Quotium Technologies dans son ensemble. La société évolue sur un secteur unique d'activité.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux futurs de trésorerie actualisés après impôt sont établis à partir des plans prévisionnels d'activité à 5 ans élaborés par la direction du groupe selon des hypothèses prudentes.
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Le taux d'actualisation après impôt utilisé ressort à 13.20 % incluant un taux sans risque de 4.20% (Bloomberg AA 10Y) et une prime de risque du marché actions de 5.50%.

Aucune dépréciation n'a été constatée car la valeur recouvrable des actifs corporels et incorporels demeure supérieure à leur valeur comptable. La sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT au taux d'actualisation est faible.

### *Immobilisations financières*

La société Quotium Technologies a consenti au cours de l'exercice un prêt de 1000 K€ à sa mère la société Technologies, remboursable au plus tard en juillet 2012.

Elle a également prêté 75 K€ à la société Hacktics, dans laquelle elle détient une participation de 5.98%. Ce prêt a été entièrement remboursé à la date de publication du présent rapport.

## Amortissements

Les amortissements se décomposent comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Début exercice	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Fin exercice
Frais de développement	587	143		730
Licences logicielles	5 075	183		5 257
Contrats de maintenance	1 919	791		2 710
Goodwill	486	0		486
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 067</b>	<b>1 116</b>	<b>0</b>	<b>9 183</b>
Installations générales, agencements	0	4		4
Matériel de bureau, informatique, mobilier	290	35		326
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>290</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>330</b>
<b>Total général</b>	<b>8 357</b>	<b>1 156</b>	<b>0</b>	<b>9 513</b>

### 3.2. Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Clients et comptes rattachés	3 435	3 300
Provisions sur créances clients		
Total	<b>3 435</b>	<b>3 300</b>

Au 31/12/2010, la totalité des créances clients est à échéance de moins d'un an (cf. § gestion des risques).

### 3.3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Charges constatées d'avance	303	236
Taxes sur la valeur ajoutée	81	77
Compte-courant intégration fiscale	5	0
Autres produits à recevoir	91	4
	<b>480</b>	<b>316</b>

Les charges constatées d'avance sont constitués principalement des loyers immobiliers et prestations de moyens généraux du premier trimestre 2011. De nouveaux contrats de prestations ont été facturés en 2010 relatifs à des périodes postérieures pour 53 K€.

Par ailleurs, la société a constaté un produit à recevoir de 84 K€ au titre du solde d'une subvention du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie correspondant à l'achèvement d'un projet de recherche européen.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres créances s/l'Etat (crédit d'impôt recherche)	0	126
	<b>0</b>	<b>126</b>

Le crédit d'impôt recherche, qui s'est élevé à 82 K€ au titre de 2010, a été imputé au 31/12/2010 sur l'impôt exigible de l'exercice de la société Quotium Technologies SA.

### 3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La direction financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	Valeur 31/12/2010	Valeur 31/12/2009
Comptes courants bancaires	210	286
Placements financiers (SICAV)	1 626	2 322
<b>Total</b>	<b>1 836</b>	<b>2 608</b>

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (3 mois) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est comprise entre 0 et 0.5.

Les gains réalisés sur les placements financiers ont été enregistrés en produits financiers pour 12 K€ sur l'exercice 2010. Au 31/12/2010, la plus-value latente sur placements financiers n'est pas significative.

### 3.5 Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 :

31/12/2010 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances	Actifs en juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti
<b>Actifs</b>					
Titres de participation	113	113	113		
Prêts	1 075	1 075	1 075		
Dépôts et cautionnement	59	59	59		
Créances clients et comptes rattachés	3 435	3 435	3 435		
Autres actifs courants	480	480	480		
Impôts courants	0	0	0		
Autres disponibilités	210	210	210		
VMP à la juste valeur	1 625	1 625		1 625	
<b>TOTAL</b>	<b>6 997</b>	<b>6 997</b>	5 372	1 625	0
<b>Passifs</b>					
Avances remboursables	340	340			340
Emprunt bancaire	0	0			0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423	423			423
Personnel et comptes rattachés	248	248			248
Dettes envers les organismes sociaux	318	318			318
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées	561	561			561
Autres passifs courants	2	2			2
Produits constatés d'avance	2 818	2 818			2 818
<b>TOTAL</b>	<b>4 710</b>	<b>4 710</b>	0	0	4 710

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan. En effet, leur échéance est inférieure à un an.

Les dépôts sont réactualisés en fonction des indices prévus par les baux auxquels ils se rattachent.

### 3.6. Capital

Le capital est constitué de 1 261 890 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de verser des dividendes aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et acheter ou vendre ses propres actions.

### 3.7. Provisions

#### *Provisions pour litiges*

En milliers d'euros	Début exercice	Dotation	Reprise consommée	Fin exercice
Provisions litiges	36	30	11	55
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>55</b>

La reprise de provision correspond à des litiges prud'homaux soldés à la clôture de l'exercice.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Au 31 décembre 2010, les avantages postérieurs à l'emploi ont été déterminés par un cabinet d'actuaire reconnu sur la place.

En milliers d'euros	Début exercice	Variation positive	Variation négative	Fin exercice
Avantages postérieurs à l'emploi	376		82	294
<b>Total</b>	<b>376</b>		<b>84</b>	<b>294</b>

Le montant de la provision retraite s'élève à 294 K€ au 31 décembre 2010 versus 376 K€ au 31 décembre 2009. Le changement d'estimation, détaillé en note 2.16, a eu pour effet une diminution des engagements comptabilisés de 82 K€ dont 125 K€ d'écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres (avant effet des impôts différés).

<b>Provision retraite au 31/12/2009</b>	<b>376 K€</b>
<i>Charges de l'exercice 2010 (toutes choses égales par ailleurs):</i>	<b>43 K€</b>
Coûts des services rendus comptabilisés au cours de l'exercice	23 K€
Charges d'intérêts	20 K€
<i>Ecarts actuariels :</i>	<b>(125) K€</b>
Impact changement de modalité de départ à la retraite (départ volontaire)	(271) K€
Impact du taux de revalorisation salariale	159 K€
Impact de la baisse du taux d'actualisation	18 K€
Impact mise à jour de la table de mortalité	(44) K€
Impact gain d'expérience (turn-over)	13 K€
<b>Provision retraite au 31/12/2010</b>	<b>294 K€</b>

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours de l'exercice.

### 3.8. Emprunts bancaires

Suite à la demande d'aide à l'innovation présentée en 2008 auprès de l'OSEO, Quotium Technologies a reçu, conformément à l'avancement du projet, un complément d'aide de 166 K€, sous forme d'avance remboursable dont les conditions de remboursement sont fixés contractuellement.

### 3.9. Impôts différés

Ils sont principalement composés des éléments suivants :

<b>Impôts différés passifs (IDP)</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Impact résultat 2010</b>	<b>Note</b>	<b>Impact résultat 2009</b>	<b>Note</b>
IDP sur activation des frais de R&D	-148	(1)	-145	-3	(1)	-3	
IDP sur annulation provision compte-courant filiale UK	-185	(2)	-160	-25	(2)	-17	
IDP sur actifs incorporels identifiés lors des opérations de fusion	-528	(3)	-841	314	(4)	342	
IDP sur différences permanentes	-4		-2	-2			
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>-865</b>		<b>-1 149</b>	<b>284</b>		<b>321</b>	

<b>Impôts différés actifs (IDA)</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Impact résultat 2010</b>	<b>Note</b>	<b>Impact résultat 2009</b>	<b>Note</b>
IDA sur différences temporaires (dont provision retraite, organic)	101		128	-27		-1	
IDA sur déficits reportables	88	(5)	91	-2		-174	(6)
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>189</b>		<b>219</b>	<b>-30</b>		<b>-175</b>	

<b>Impôts différés passifs nets Quotium Technologies SA</b>	<b>-765</b>		<b>-1 021</b>	<b>256</b>		<b>163</b>	
<b>Impôts différés actifs Quotium Technologies Ltd</b>	<b>88</b>		<b>91</b>	<b>-2</b>		<b>-17</b>	
<b>Impôts différés nets constatés</b>	<b>-676</b>		<b>-930</b>	<b>254</b>		<b>145</b>	
Dont :							
Montant constaté au compte de résultat				296		157	
Montant constaté en capitaux propres				-42		-12	

(1) & (2) Il s'agit de l'impôt différé passif sur l'activation des frais de R&D et l'annulation de la provision sur le compte courant de la filiale UK. L'impact sur le résultat de l'exercice 2010 est de -28K€.

(3) & (4) Il s'agit principalement de l'impôt différé passif de 528 K€ calculés sur les contrats de maintenance Technologies Software activés suite à l'opération de regroupement en 2007. L'impact sur le résultat de l'exercice est de +314 K€. La reprise des impôts différés se fait au rythme de l'amortissement des contrats.

(5) Il s'agit de l'impôt différé actif calculé sur les déficits reportables de Quotium Technologies Ltd s'élevant au 31 décembre 2010 à 421 K€ et déterminé selon les taux d'imposition en vigueur en Grande-Bretagne. Nos prévisions budgétaires pour cette filiale nous permettent de considérer, avec une forte probabilité, l'imputation de ces déficits à court terme (de l'ordre de 4 ans).

(6) En 2009, la société a constaté une baisse des impôts différés actifs sur déficits reportables de 174 K€ dont 157 K€ issus de Quotium Technologies SA car le déficit fiscal a été imputé en totalité sur cet exercice.

Le produit d'impôt inscrit au compte de résultat se ventile de la manière suivante :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Impôts courants	-5	0
Impôts différés	296	157
<b>Total produits d'impôts</b>	<b>290</b>	<b>157</b>

Les impôts courants correspondent à l'impôt de la filiale QUOTIUM Corp.

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Base
RN Groupe (perte)	<b>-342</b>
Produits d'impôts	290
<b>RN avant impôt</b>	<b>-632</b>
<b>Impôt théorique (produit)</b>	211
<b>Eléments en rapprochement</b>	
Différences permanentes	73
Effet des différences de taux d'imposition sur filiale étrangère	6
<b>Impôt effectif</b>	<b>290</b>

### 3.10. Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2010. Les produits constatés d'avance à échéance supérieure à 1 an porte essentiellement sur les ventes de maintenance du produit Stor Sentry.

### 3.11. Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires	2010	2009
Produits logiciels	1 390	729
Services et maintenance	4 052	4 142
	5 442	4 871

*Noter que les refacturations de frais ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires mais en net des charges d'exploitation de même nature.*

Chiffres d'affaires par pays	2010	2009
France	4 758	4 656
Royaume-Uni	412	215
Etats-Unis	271	0
<b>TOTAL</b>	5 442	4 871

Le chiffre d'affaires annuel 2010 consolidé s'élève à 5.4 M€ contre 4.9 M€ pour l'année précédente, soit une hausse de 12 %. Le chiffre d'affaires réalisé à l'international a été multiplié par trois et s'élève à 0.7 M€ versus 0.2 M€ l'année dernière, représentant 13% du chiffre d'affaires total.

La croissance du chiffre d'affaires annuel 2010 s'analyse en :

- une progression de 19% des ventes de nos logiciels en France, s'expliquant en particulier par :
  - la progression des ventes de nos nouveaux produits de gestion des applications métiers,
  - la contribution au chiffre d'affaires, sur une année pleine, des ventes du produit Stor Sentry (issu de la reprise en novembre 2009 de la société Hi-Stor Technologies),
  - le maintien d'un bon niveau d'activité sur les produits historiques.
- une forte croissance du chiffre d'affaires en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

A l'international, le dynamisme des ventes repose principalement sur nos nouveaux produits.

### 3.12. Charges de personnel et avantages

(en milliers d'euros)	2010	2009
Salaires et traitements	2 146	1 979
Charges sociales	996	908
<b>Total</b>	<b>3 142</b>	<b>2 888</b>
Effectifs moyens Groupe (ETP)	37	33

L'augmentation des charges de personnel 254 K€ est directement liée à l'augmentation des effectifs ETP de 4 personnes.

La ventilation des effectifs moyens (ETP) est la suivante au 31 décembre 2010 :

Répartition des effectifs moyens	2010	2009
Cadres	34	29
ETAM	3	4
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>33</b>

Les effectifs à fin de période du groupe s'établissent à 36 personnes.

### 3.13. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

(En milliers d'euros).	2010	2009
Immobilisations incorporelles	1 116	1 191
Immobilisations corporelles	40	26
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>1 156</b>	<b>1 217</b>
Net des Dotations&Reprises s/ litiges prud'homaux en cours	19	-71
Dépréciation risques clients	0	-25
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>19</b>	<b>-96</b>
<b>Total</b>	<b>1 175</b>	<b>1 120</b>

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles sont liées principalement à l'amortissement des contrats de maintenance pour 791 K€.

### 3. 14. Résultat financier

en milliers d'euros	2010	2009
Revenus des valeurs mobilières (incl. mouvements sur plus-value des VMP)	9	24
Intérêts sur prêts	7	
Net des gains et pertes de change	13	-10
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	-20	-17
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>-3</b>

Le résultat financier est positif au 31/12/2010 et s'élève à 9 K€ versus -3 K€ au 31/12/2009. Comme en 2009, l'activité a généré des excédents de trésorerie qui ont été investis en équivalents de trésorerie et placements financiers.

Le prêt à la société Technologies a généré des intérêts à hauteur de 7 K€.

### 3. 15. Information sectorielle

Le suivi de la performance financière, des risques et des opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Le reporting interne sur le suivi des données financières s'effectue indistinctement quelque soit la nature du chiffre d'affaires.

L'information sectorielle renvoie donc implicitement aux états financiers consolidés. La contribution des filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp sont jugées non significatives au regard de la norme IFRS 8. Leur contribution au chiffre d'affaires est précisée dans le note 3.11.

### 3. 16. Engagements hors bilan

<b>Obligations contractuelles (en milliers d'euros)</b>	<b>Total</b>	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Contrat de location simple	109	109		

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la deuxième période triennale du bail de location immobilière (s'achevant le 1/06/2011) s'élèvent à 109 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Le nombre d'heures dû aux salariés au titre du droit individuel à la formation, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part des salariés, s'élève à 1768 heures au 31/12/2010. 166 heures ont été utilisées au cours de l'exercice 2010. Les formations ont concerné principalement des cours d'anglais dans le cadre de la croissance de notre activité à l'international.

La société confirme qu'elle n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### 3. 17. Transactions entre parties liées

#### Technologies

La société Technologies est l'actionnaire principal de Quotium Technologies. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM Technologies.

Les contrats (assistance administrative et le bail) conclus entre ces deux sociétés sont des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Le Conseil d'Administration a autorisé le 21 juillet 2010 la conclusion d'un contrat de prêt entre la société Quotium Technologies et Technologies SAS d'un montant d'1 M€, remboursable au plus tard le 31 juillet 2012 et portant intérêts à hauteur de 1.5 % l'an.

<b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b><i>Flux de l'exercice</i></b>		
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	381	380
Fourniture de prestations administratives (moyens généraux et politique globale de stratégie commerciale) par la société Technologies	450	450
Intérêts d'emprunt	7	
<b><i>Soldes bilantiels</i></b>		
Prêt	1 000	0
Créances clients	1	0
Compte-courant d'intégration fiscale	5	
Dettes fournisseurs	140	135

Quotium Technologies Inc.

Quotium technologies Sa et Quotium Technologies Inc ont pour dirigeant commun M. TIBERINI sans aucun lien capitalistique entre elles.

Les transactions communes sont les suivantes :

<b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b><i>Flux de l'exercice</i></b>		
Contrat de royalties	5	38
<b><i>Soldes bilantiels</i></b>		
Créances clients	21	0

### 3. 18. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe QUOTIUM Technologies (en milliers d'euros) :

en milliers d'euros	Total	Cecaudit		Grant Thornton	
		Montants	% sur total	Montants	% sur total honoraires
<b>Exercice 2009</b>					
Audit, Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes Missions accessoires	37	15	40%	22	60%
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>15</b>	<b>40 %</b>	<b>22</b>	<b>60 %</b>

en milliers d'euros	Total	Cecaudit		Grant Thornton	
		Montants	% sur total	Montants	% sur total honoraires
<b>Exercice 2010</b>					
Audit, Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes Missions accessoires	38	15	40%	23	60%
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>15</b>	<b>40 %</b>	<b>23</b>	<b>60 %</b>

### 3. 19. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

#### *Risque de crédit*

La société ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement extérieur.

#### *Risque de liquidité*

A ce jour la société QUOTIUM Technologies ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie sont de 1.8 M€ au 31/12/2010 et mobilisables à court terme.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

(en milliers d'euros)	Échéances				
	TOTAL	Non échues	<30 jours	31-60 jours	> 61jours
au 31/12/2010	3 435	914	2 359	98	64
en % du total	100%	27%	69%	3%	2%
	TOTAL	Non échues	<30 jours	31-60 jours	> 61jours
au 31/12/2009	3 300	1 170	2 061	56	13
en % du total	100%	35%	62%	2%	0%

Au 31/12/2010, près de 95% des créances ont une échéance inférieure ou égale à 30 jours. Il n'y a pas de créance supérieure à 6 mois. Elles font l'objet le cas échéant d'une provision. Les créances échues à plus de 60 jours ont été recouvrées en totalité à la date de publication du présent rapport.

#### *Risque de taux*

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 3.4). La revue des principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus attentivement au 31/12/2010.



### **3.20. Evènements post-clôture**

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif n'est à signaler.

## 20.2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2010

### a) le bilan

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2010	31/12/2009
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets, droits similaires	5 289 546	5 257 436	32 111	211 404
Fonds commercial	5 779 132	56 406	5 722 726	5 722 726
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Autres immobilisations corporelles	409 595	327 266	82 329	44 876
Immobilisations en cours				18 605
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	114 645	1 489	113 157	114 644
Créances rattachées à participations	555 539	555 539	0	
Prêts	1 075 167		1 075 167	50 000
Autres immobilisations financières	53 750		53 750	53 750
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 277 374</b>	<b>6 198 136</b>	<b>7 079 238</b>	<b>6 216 004</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Avances, acomptes versés/commandes	200		200	3 018
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & cptes rattachés	3 254 463		3 254 463	3 316 805
Autres créances	173 232		173 232	203 991
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 625 620		1 625 620	2 319 240
Disponibilités	192 271		192 271	247 154
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	286 828		286 828	233 403
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 532 614</b>		<b>5 532 614</b>	<b>6 323 610</b>
Ecarts de conversion actifs	97 365		97 365	109 533
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 907 354</b>	<b>6 198 136</b>	<b>12 709 218</b>	<b>12 649 147</b>

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé : 2 019 024	2 019 024	2 019 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029	3 775 029
Réserve légale	201 903	201 903
Report à nouveau	1 462 340	916 469
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	228 482	545 871
Provisions réglementées	12 426	7 321
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 699 204</b>	<b>7 465 617</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées	339 900	173 900
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>339 900</b>	<b>173 900</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	446 327	521 856
Provisions pour charges		50 000
<b>PROVISIONS</b>	<b>446 327</b>	<b>571 856</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 526	388 876
Dettes fiscales et sociales	1 085 038	1 064 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 960	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	2 718 264	2 984 839
<b>DETTES</b>	<b>4 223 787</b>	<b>4 437 774</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 709 218</b>	<b>12 649 147</b>

## b) le compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de marchandises				
Production - biens				
vendue - services	4 400 672	376 910	4 777 582	4 656 917
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>4 400 672</b>	<b>376 910</b>	<b>4 777 582</b>	<b>4 656 917</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			84 169	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			93 361	28 279
Autres produits			293 570	85 738
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>5 248 682</b>	<b>4 770 934</b>
Autres achats et charges externes			1 600 956	1 477 833
Impôts, taxes et versements assimilés			90 566	123 770
Salaires et traitements			2 115 147	1 737 859
Charges sociales			978 824	847 048
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations				
- dotations aux amortissements			221 690	200 496
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			21 429	23 576
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>5 028 612</b>	<b>4 410 583</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>220 070</b>	<b>360 352</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			26 304	22 051
Autres intérêts et produits assimilés			2 967	11 633
Reprises sur provisions et transferts de charges			109 533	138 491
Différences positives de change			31 361	4 723
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 662	43 739
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>178 827</b>	<b>220 636</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			173 588	161 825
Intérêts et charges assimilées			1	136
Différences négatives de change			12 704	10 119
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>			<b>186 293</b>	<b>172 080</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-7 466</b>	<b>48 556</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>212 604</b>	<b>408 908</b>

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Reprises sur provisions et transferts de charges	50 946	199 986 162 224
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>50 946</b>	<b>362 210</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	36 051	309 576 41 652
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>36 051</b>	<b>351 229</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>14 896</b>	<b>10 981</b>
Impôts sur les bénéfices	-983	-125 982
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 478 455</b>	<b>5 353 780</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 249 973</b>	<b>4 807 910</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>228 482</b>	<b>545 871</b>

**c) Variation des capitaux propres – comptes sociaux (norme CRC 99-02)**

Variation des capitaux propres en €	Solde au 31/12/09	Affectation du résultat 2009	Opérations 2010	Subvention	Solde au 31/12/10
Capital social	2 019 024				2 019 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029				3 775 029
Réserve légale	201 903				201 903
Autres réserves					
Report à nouveau	916 469	545 871			1 462 340
Résultat de l'exercice	545 871	(545 871)	228 482		228 482
Provisions réglementées	7 321		5 105		12 426
<b>Variation des capitaux propres</b>	<b>7 465 617</b>	<b>0</b>	<b>233 587</b>	<b>0</b>	<b>7 699 204</b>

Le capital est constitué de 1 261 890 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1.60 €.



L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de 546 K€ en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à 1462 K€.

## **e) annexes aux comptes sociaux**

### **Règles et méthodes comptables**

#### **A) Faits significatifs de la période**

##### **1.1 Avance conditionnée**

Suite à la demande d'aide à l'innovation présentée en 2008 auprès de l'OSEO, Quotium Technologies a reçu au cours de l'exercice, conformément à l'avancement du projet, un complément d'aide de 166 K€, sous forme d'avance remboursable dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement. Le montant total de l'aide OSEO s'élève à 340 K€ au 31/12/2010.

##### **1.2 Subvention**

La société a poursuivi le projet européen Lindo, initié par la société Hi-Stor, qu'elle a reprise en novembre 2009. Ce projet était soutenu par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Les conclusions de ce programme ont été rendues au cours du quatrième trimestre 2010. Au 31 décembre 2010, la subvention à recevoir a été enregistrée dans les comptes pour un montant de 84 K€.

##### **1.3 Croissance organique**

Suite à l'identification d'opportunités de développement commercial aux Etats-Unis, une filiale a été créée à New-York en octobre 2010, QUOTIUM CORP, détenue à 100% par Quotium Technologies SA.

##### **1.3 Intégration fiscale**

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 du groupe d'intégration fiscale constitué par la société Technologies en application des articles 223A et suivants du CGI.

Quotium Technologies a constaté en résultat le montant de l'impôt, déterminé comme si elle n'avait jamais été intégrée dans le groupe concerné, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. La situation est donc neutre pour cette dernière qui règle le cas échéant son impôt à la société mère et non plus à l'Etat.

##### **1.5 Crédit impôt recherche**

La société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche, qui s'est élevé à 82 K€ au titre de l'exercice 2010. Ce crédit d'impôt a été imputé sur l'impôt de l'exercice.

## B) Règles et méthodes comptables

### PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

#### A- Hypothèses de base

Les comptes annuels ont été établis dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés et les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

#### B- Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Ces comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2010 ont été établis en conformité avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

§ PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,

§ Loi n°83 353 du 30 avril 1983,

§ Décret 83 1020 du 29 novembre 1983,

§ Règlements comptables :

- o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

#### C- Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques. La monnaie de présentation est l'euro.

#### 2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la société.

L'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué selon le mode linéaire. La durée d'amortissement diffère s'il s'agit de logiciels nécessaires au fonctionnement de la société ou développés ou acquis en vue de leur commercialisation.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés. Ils sont comptabilisés dans les postes de charges par nature au fur et à mesure des dépenses.

Le fonds de commerce est constitué principalement :

- des éléments incorporels transmis par la société Technologies Software, lors de l'opération de fusion-absorption de 2007, pour 5 100 K€.
- du fonds de commerce de la société Hi-Stor Technologies, acquis le 17/11/2009 et comptabilisé pour 213 K€.

Les fonds de commerce font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs et des prévisions budgétaires.

## 2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées à des participations ou de prêts à des filiales, participations ou parties liées. Si la valeur d'inventaire des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée pour la différence.

La valeur d'inventaire des créances rattachées à des participations, des prêts ou titres de participation est déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

## 2.3. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

<b>Nature des immobilisations</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>
Logiciels :		
- pour les besoins de fonctionnement - développés ou acquis en vue de leur commercialisation 5 ans	1 an Linéaire	Linéaire
Agencements et installations	4-5-7 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

## 2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, notamment en cas de risque de non recouvrement des créances.

## Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change applicable à la date de transaction. Les créances et dettes en devises à la clôture sont converties au taux de change de clôture. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées en « écart de conversion actif ou passif » et donnent lieu le cas échéant à la constitution d'une provision pour risque.

## 2.5 .Impôts différés

Selon les normes comptables françaises en vigueur, la société ne comptabilise pas dans ses comptes sociaux d'impôt différé mais uniquement les impôts exigibles.

## 2.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités consistent en des dépôts sur des comptes courants ou des placements liquides. La société s'est constituée un portefeuille de SICAV. Ces SICAV sont considérées comme des valeurs mobilières de placement (VMP). Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les ventes de VMP sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les



moins-values latentes sur VMP sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### 2.7. Provisions réglementées

Elles sont constituées des amortissements dérogatoires. L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est effectué d'après le mode linéaire. L'amortissement selon le mode dégressif est utilisé pour le calcul de l'amortissement fiscal des biens qui peuvent en bénéficier. La différence entre l'amortissement fiscal et comptable est enregistrée en amortissements dérogatoires.

### 2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise ;
- l'incidence économique est négative pour la société, c'est à dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### 2.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) la société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la société et,
- (e) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

La société propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

### 2.10. Autres produits d'exploitation

Ils sont principalement constitués des revenus de royalties facturées aux filiales en pourcentage de leurs ventes de licences et maintenances. Ces revenus sont reconnus dans le chiffre d'affaires sur la période des services rendus.

#### D- Estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux règles comptables applicables, la société procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières fournies à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.



La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les immobilisations incorporelles et financières

## C) Analyse des comptes

### 1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions, apports
Autres postes immobilis. incorporelles	<b>11 065 437</b>		<b>3 241</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Install.techn.,mat.,outillage indust.	7 369		27 005
- installations générales, agencmts, aménag.	325 617		49 604
- matériel de bureau et informatique, mobilier	18 605		
Immobilisations corporelles en cours			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>351 591</b>		<b>76 609</b>
Autres participations	595 450		74 735
Prêts et autres immobilisations financières	103 750		1 075 167
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>699 199</b>		<b>1 149 902</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 116 228</b>		<b>1 229 751</b>

IMMOBILISATIONS	Virement	Cession	Fin d'exercice
Autres postes immo.incorporelles			<b>11 068 678</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Install.techn.,matériel,outillage indust.			34 374
- install.général., agencmt			375 221
- mat.bureau, inf., mob.			
Immobilis. corporelles en cours		18 605	
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>18 605</b>	<b>409 595</b>
Autres participations			670 185
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilis. financières		50 000	1 128 917
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>50 000</b>	<b>1 799 101</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>68 605</b>	<b>13 277 374</b>

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels complètement amortis (à l'exception du logiciel Stor Sentry acquis en 2009) et de fonds de commerce.

Par ailleurs, la société a procédé à divers investissements informatiques et agencements de bureau pour 77 K€.

Les variations des immobilisations financières sont constituées principalement :

- des avances consenties au cours de l'exercice par Quotium à sa filiale anglaise pour 75 K€,
- du prêt d'1 M€ consenti à sa mère, la société TECHNOLOGIES SAS, pour des besoins opérationnels à court terme.
- du prêt consenti à la société Hacktics, dans laquelle Quotium détient une participation de 5.98%, pour 76 K€ et remboursé en début d'année 2011.

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
<b>Autres immob.incorporelles</b>	5 074 902	182 534		5 257 436
Installations générales, agencés	1 308	3 877		5 185
Matériel de bureau, informatique et mobilier	286 803	35 279		322 082
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>288 110</b>	<b>39 156</b>		<b>327 266</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 363 012</b>	<b>221 690</b>		<b>5 584 702</b>

Immobilisat. amortissab.	DOTATIONS			REPRISES			net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Mat.bureau		6 051			946		5 105
<b>TOTAL</b>		<b>6 051</b>			<b>946</b>		<b>5 105</b>

## 2. ETAT DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	555 539		555 539
Prêts	1 075 167	75 167	1 000 000
Autres immobilisations financières	53 750		53 750
Autres créances clients	3 254 463	3 254 463	
Personnel et comptes rattachés	1 736	1 736	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 357	1 357	
Etat et autres collectivités - taxe sur la valeur ajoutée	77 502	77 502	
Groupe et associés	4 805		4 805
Débiteurs divers	87 832	87 832	
Charges constatées d'avance	286 828	286 828	
<b>TOTAUX</b>	<b>5 398 979</b>	<b>3 784 885</b>	<b>1 614 094</b>
Montant :			
- prêts accordés en cours d'exercice	1 076 935		
- remboursements obtenus en cours d'exercice	50 000		

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, -5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs, comptes rattachés	408 526	408 526		
Personnel et comptes rattachés	235 990	235 990		
Sécurité sociale, aut.org.socials	311 124	311 124		
Etat et autres collectivités	485 308	485 308		
Etat	52 616	52 616		
Dettes immob. cptes rattachés	11 960	11 960		
Produits constatés d'avance	2 718 264	2 636 906	81 358	
<b>TOTAUX</b>	<b>4 223 787</b>	<b>4 142 429</b>	<b>81 358</b>	
Emprunts souscrits ds exerc.	166 000			

#### *Créances à plus d'un an*

Elles sont constituées :

- du prêt à la société Technologies SAS pour 1 M€ (échéance juillet 2012),
- du support en trésorerie de Quotium Technologies SA à sa filiale Quotium Technologies Limited pour un montant de 556 K€,
- des dépôts de garantie concernant les baux commerciaux (54 K€),
- du compte courant d'intégration fiscale avec la société Technologies pour 5 K€.

#### *Créances à 1 an au plus*

Elles sont composées principalement :

- des créances clients, en diminution de 62 K€ par rapport au 31 décembre 2009 (facturation de décembre 2010 en retrait par rapport à décembre 2009),
- des charges constatées d'avance, en augmentation de 53 K€, liée à des nouveaux contrats de prestations.
- de la subvention Lindo à recevoir pour 84 K€.

#### *Dettes à plus d'un an*

Elles sont constituées des produits constatés d'avance sur les royalties facturées aux filiales au 31/12/2010 portant sur des contrats de maintenance à échéances postérieures au 31/12/2011. Les créances relatives à ces royalties ont été recouvrées en début d'année 2011.

#### *Dettes à un 1 an au plus*

Elles comprennent :

- les dettes fournisseurs, en hausse de 20 K€ par rapport au 31 décembre 2009,
- les produits constatés d'avance. Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2010. Ils diminuent de 267 K€ en raison du niveau de facturation de décembre 2010.

### **3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La trésorerie est suivie en date de valeur. L'excédent est placé en OPCVM possédant la classification AMF "Monétaire Euro" se caractérisant par leur liquidité et leur faible niveau de risque.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissent à 1.8 M€.

Les produits sur cession de valeurs mobilières se sont élevés à 9 K€ sur l'exercice 2010.

Le prêt consenti à la société Technologies a généré des intérêts de 1,5% l'an soit 7 K€ sur l'exercice 2010.

### **4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2010 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de 546 K€ en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à 1462 K€.

### **5. PROVISIONS (correspondant au paragraphe 3.5 visé dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2010).**

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	7 321	6 051	946	12 426
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>7 321</b>	<b>6 051</b>	<b>946</b>	<b>12 426</b>
Prov. pour litiges	412 323	30 000	93 361	348 962
Prov. pour pertes de change	109 533	97 365	109 533	97 365
Prov. pour impôts	50 000		50 000	
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>571 856</b>	<b>127 365</b>	<b>252 894</b>	<b>446 327</b>
Prov. immobilisat. incorporelles	56 406			56 406
Prov. titres de participation		1 489		1 489
Prov. autres immo. financières	480 805	74 734		555 539
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>537 211</b>	<b>76 223</b>		<b>613 434</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 116 389</b>	<b>209 639</b>	<b>253 840</b>	<b>1 072 187</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			93 361	
- financières		173 588	109 533	
- exceptionnelles		36 051	50 946	

Au 31 décembre 2010, les provisions pour litiges s'élèvent à 349 K€ incluant 294 K€ au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite dont la méthode d'évaluation a changé par rapport à l'exercice précédent pour la rendre plus conforme à la politique de l'entreprise et à ses règles de gestion.

Le changement porte sur le calcul des droits, qui sont désormais calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite à 65 ans.

La comparaison des hypothèses 2010 versus 2009 est présentée ci-dessous :

<b>Hypothèses</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Age de départ à la retraite (à l'initiative de...)	65 ans (l'employé)	65 ans (l'employeur)
Profil de carrière	+2,5%/an	+2%/an
Turnover (en fonction de l'âge du salarié)	De 0 à 100%	De 0 à 100%
Taux d'actualisation	4,75%	5 %
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2004-2006	TGH05 et TGF05

Ce changement de mode de calcul a eu pour impact une reprise de provision de 84 K€ entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010, se décomposant comme suit :

Provision retraite au 31/12/2009	376 K€
Charges 2010 toutes choses égales par ailleurs	43 K€
Impact changement de modalité de départ à la retraite	(271) K€
Impact du taux de revalorisation salariale	159 K€
Impact de la baisse du taux d'actualisation	18 K€
Impact mise à jour de la table de mortalité	(44) K€
Impact gain d'expérience (turnover)	13 K€
	<b>294 K€</b>

Les dotations pour risques et charges s'élèvent à 210 K€ et comprennent principalement :

- la provision pour pertes de change à hauteur de 97 K€. Elle porte principalement sur l'écart de conversion actif sur le compte courant en livres de Quotium Technologies avec sa filiale en Grande-Bretagne.
- le compte courant de la filiale Quotium Technologies Ltd a été, par prudence, complètement déprécié au 31 décembre 2010, générant un complément de dotation de 75 K€.

Les reprises de provision pour risques et charges s'élèvent à 254 K€ et comprennent principalement :

- l'utilisation de la provision pour litiges de 11 K€ concernant des litiges prud'homaux soldés au cours de l'exercice ;
- la reprise de la provision pour perte de change de l'exercice précédent pour 110 K€, relative au compte courant de Quotium Technologies avec sa filiale anglaise ;
- une reprise de 50 K€ (produit exceptionnel), qui correspond à la reprise de la provision pour impôts relative aux logiciels apportés lors de l'opération de fusion 2006. La reprise de cette provision se fait au rythme de l'amortissement de ces logiciels (sur 5 ans). Au 31 décembre 2010, la provision a été complètement reprise.

## **6. CHIFFRE D'AFFAIRES**

<i>En milliers d'euros Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2010</i>	<i>Total 31/12/2009</i>	<i>% 10 / 09</i>
Produits	711	94	805	555	45,05%
Maintenances et prestations Ingénierie	3 690	283	3 973	4 102	-3,14%
<b>TOTAL</b>	<b>4 401</b>	<b>377</b>	<b>4 778</b>	<b>4 657</b>	<b>2,60%</b>

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'établit à 4.8 M€, auquel s'ajoute les autres produits d'exploitation, pour un total de 5.1 M€ versus 4.7 M€ pour l'exercice 2009, soit une progression globale de 7% de l'activité.

Le dynamisme des ventes repose principalement sur nos nouveaux produits de gestion des applications métiers.

Les autres produits d'exploitation, constituées des royalties reçues des filiales, sont en forte augmentation (multipliés par 3 entre 2009 et 2010). Ils traduisent le développement de notre activité à l'étranger en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

## **7. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

<b>Rubriques (en milliers d'euros)</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Sous-traitance	89	47
Locations et charges locatives	469	441
Personnel extérieur à l'entreprise	450	450
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	122	156
Autres	470	383
<b>TOTAL</b>	<b>1 601</b>	<b>1 477</b>

L'évolution à la hausse du poste "autres achats et charges externes" de 124 K€ est principalement liée au développement de l'activité commerciale :

- augmentation des frais de salons/promotion de 28 K€,
- augmentation des frais de déplacements de 52 K€ (voyages à l'étranger notamment),
- augmentation des commissions versées aux apporteurs d'affaires de 28 K€.

## **8. CHARGES DE PERSONNEL**

<b>Rubriques (en milliers d'euros)</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Rémunérations	2 115	1 738
Charges sociales	979	847
<b>TOTAL</b>	<b>3 094</b>	<b>2 585</b>

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Ingénieurs et cadres	31	34
Techniciens	1	2
Administratifs	1	1
<b>Total effectifs au 31/12</b>	<b>33</b>	<b>37</b>
<b>Effectifs ETP</b>	<b>34</b>	<b>30</b>

L'augmentation des charges de personnel de 509 K€ entre l'exercice 2009 et 2010 est principalement liée à l'augmentation des effectifs ETP de 4 personnes et au recrutement de collaborateurs plus expérimentés.

Les effectifs à fin de période s'établissent à 33 personnes.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils s'élèvent à 1654 K€ au titre de l'exercice 2010 dont 1602 K€ de frais de personnel de l'équipe R&D (représentant 50% des effectifs).

## **9. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel est de 15 K€. Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel ont été commentés ci-avant (cf. paragraphe consacré aux provisions pour risques et charges).

## **10. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<i>Rubriques (en euros)</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Autres engagements donnés	<b>108 761</b>
Loyers bail Courbevoie restant à courir jusqu'à la fin de la deuxième période triennale se terminant le 1/06/2011 : 108 761	
Droit individuel à la formation : 1 768 heures	
<b>TOTAL</b>	<b>108 761</b>

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. A ce titre, le montant des engagements de la société Quotium Technologies au 31 décembre 2010 s'élève à 1768 heures n'ayant pas fait l'objet de demande de la part des salariés. 166 heures ont été utilisées au cours de l'exercice 2010. Les formations ont concerné principalement des cours d'anglais dans le cadre de la croissance de notre activité à l'international.

## **11. CONTENTIEUX, LITIGES ET PROCEDURES EN COURS**

Un litige prud'homal est en cours à la fin de l'exercice 2010.

## **12. VENTILATION DE L'IMPÔTS SUR LES BENEFICES**

K€	Résultant avant impôt	Impôt dû	Résultat net comptable
Résultat Courant avant impôt	213	93	120
Exceptionnel	15	-12*	27
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>227</b>	<b>81</b>	<b>146</b>
Crédit d'impôt recherche	82		82
Crédit d'impôt apprentissage	1		1
Impôts sur les sociétés	-81		
<b>Résultat net</b>	<b>228</b>		<b>228</b>

\* Il s'agit d'un produit d'impôt lié à la reprise de provision relative à la plus-value d'apport sur le logiciel Qtest activé en 2006 lors d'une opération de fusion.

### **13. INFORMATION SUR LA SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE**

Les impôts différés actifs non constatés dans les comptes sociaux au 31/12/2010 s'élèvent à 97 K€ et portent principalement sur la provision pour indemnités de départ à la retraite.

### **14. AUTRES INFORMATIONS**

La société Quotium Technologies SA est la société mère d'un groupe consolidé. Les filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

### **15. OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

(hors filiales détenues à 100%)

POSTES (en K€)	MONTANT CONCERNANT LES PARTIES LIEES	
	TECHNOLOGIES SAS	QUOTIUM TECHNOLOGIES INC
Prêts	1000	
Créances clients et comptes rattachés	1	21
Autres créances (intégration fiscale)	5	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140	
Charges d'exploitation	831	
Royalties liées à la distribution des produits		5
Produits financiers	6	

### **16. REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2010.

### **17. EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Néant.

**AUTRES INFORMATIONS DE GESTION (NE FAISANT PAS PARTIE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS)**

**18. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>%</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>%</i>
<b>MARGE COMMERCIALE</b>				
Production vendue	4 777 582	100,00	4 656 917	100,00
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>4 777 582</b>	<b>100,00</b>	<b>4 656 917</b>	<b>100,00</b>
<b>PRODUCTION + VENTES</b>	<b>4 777 582</b>	<b>100,00</b>	<b>4 656 917</b>	<b>100,00</b>
- Consommation provenance tiers	1 600 956	33,51	1 477 833	31,73
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>3 176 626</b>	<b>66,49</b>	<b>3 179 084</b>	<b>68,27</b>
+ Subventions d'exploitation	84 169	1,76		
- Impôts et taxes	90 566	1,90	123 770	2,66
- Charges de personnel	3 093 971	64,76	2 584 907	55,51
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>76 258</b>	<b>1,60</b>	<b>470 406</b>	<b>10,10</b>
+ Reprises, transfert charges	93 361	1,95	28 279	0,61
+ Autres produits	293 570	6,14	85 738	1,84
- Dotations amortis., dépréciations, provisions	221 690	4,64	200 496	4,31
- Autres charges	21 429	0,45	23 576	0,51
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>220 070</b>	<b>4,61</b>	<b>360 351</b>	<b>7,74</b>
+ Produits financiers	178 827	3,74	220 636	4,74
- Charges financières	186 293	3,90	172 080	3,70
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>212 604</b>	<b>4,45</b>	<b>408 907</b>	<b>8,78</b>
Produits exceptionnels	50 946	1,07	362 210	7,78
- Charges exceptionnelles	36 051	0,75	351 229	7,54
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>14 895</b>	<b>0,31</b>	<b>10 981</b>	<b>0,24</b>
- Participation des salariés				
- Impôt sur les bénéfices	-983	-0,02	-125 982	-2,71
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>228 482</b>	<b>4,78</b>	<b>545 870</b>	<b>11,72</b>
<b>PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS</b>				

## 19) Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

(en euros)

<i>Emplois</i>	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>	<i>Ressources</i>		<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice		405 970	
Acquisitions élmts actif immob.			Cessions élmts actif immobilisé			
- Immobilisations incorporelles	3 241	259 584	- Immobilisations incorporelles		18 605	
- Immobilisations corporelles	76 609	45 150	- Immobilisations corporelles		50 000	
- Immobilisations financières	1 149 902	215 448	- Immobilisations financières			
			Augmentation capitaux propres			
Remboursst dettes financières		82 551	Augmentation dettes financières		166 000	
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>1 229 751</b>	<b>602 732</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>		<b>640 575</b>	
<b>RESSOURCE NETTE</b>		<b>173 018</b>	<b>EMPLOI NET</b>		<b>589 176</b>	
<i>Variation du fonds de roulement net global</i>			<i>Besoins</i>	<i>Dégagements</i>	<i>Solde N</i>	<i>Sold</i>
			(B)	(D)	(D-B)	
<b>VARIATIONS EXPLOITATION</b>						
Variations des actifs d'exploitation						
- Avances et acomptes versés sur commandes				2 818		
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances				51 844		
Variations des dettes d'exploitation						
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes			213 988			
<b>TOTAUX EXPLOITATION</b>			<b>213 988</b>	<b>54 662</b>		
<b>A VARIATION NETTE EXPLOITATION</b>					<b>-159 326</b>	
<b>VARIATIONS HORS EXPLOITATION</b>						
<b>TOTAUX HORS EXPLOITATION</b>						
<b>B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION</b>						
			<b>TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>-159 326</b>	
<b>VARIATIONS TRESORERIE</b>						
Variations des disponibilités				748 503		
<b>TOTAUX TRESORERIE</b>				<b>748 503</b>		
<b>C VARIATION NETTE TRESORERIE</b>					<b>748 503</b>	
				<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE</b>	<b>589 177</b>	

## 20. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>Variation en %</i>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>76 258</b>	<b>470 407</b>	<b>-83,79</b>
+ Autres produits d'exploitation	293 570	85 738	242,40
- Autres charges d'exploitation	21 429	23 576	-9,11
+ Produits financiers	178 827	220 636	-18,95
- Reprises sur dépréciations et provisions financières	109 533	138 491	-20,91
- Charges financières	186 293	172 080	8,26
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières	173 588	161 825	7,27
+ Produits exceptionnels	50 946	362 210	-85,93
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	50 946	162 224	-68,60
- Charges exceptionnelles	36 051	351 229	-89,74
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions exceptionnels	36 051	41 652	-13,45
- Impôts sur les bénéfices	-983	-125 982	-99,22
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>405 971</b>	<b>620 851</b>	<b>-34,61</b>

	<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>228 482</b>	<b>545 871</b>	<b>-58,14</b>
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		431 328	403 974	6,77
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		253 840	328 994	-22,84
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>405 970</b>	<b>620 851</b>	<b>-34,61</b>

## **21. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION**

<i>Dénomination</i>	<i>Capital</i>	<i>Q.P. Détenue</i>	<i>Val. brute Titres</i>	<i>Prêts, avances</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>
<i>Siège Social</i>	<i>Capitaux Propres</i>	<i>Divid.encaiss.</i>	<i>Val. nette Titres</i>	<i>Cautions</i>	<i>Résultat</i>
<b><i>FILIALES (plus de 50%)</i></b>					
QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited Lincoln House - 300 High Holborn - London WC1V 7 JH - Grande-Bretagne	1 489 -573 418	100,00%	1 489	555 539	418 293 7 034
QUOTIUM CORP 575 Madison Avenue, 25th Floor - New-York NY 10022 - Etats-Unis	1 1	100,00%	1 1		271 132 19 240
<b><i>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</i></b>					
<b><i>AUTRES TITRES</i></b>					

## **22. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2010 12</i>	<i>31/12/2009 12</i>	<i>31/12/2008 12</i>	<i>31/12/2007 12</i>	<i>31/12/2006 12</i>
<b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>					
Capital social	2 019 024	2 019 024	2 019 024	2 019 024	643 147
Nombre d'actions - ordinaires	1 261 890	1 261 890	1 261 890	1 261 890	401 967
<b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 777 582	4 656 917	5 078 513	5 275 064	2 359 164
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	404 987	494 868	1 330 026	1 828 723	-824 385
Impôts sur les bénéfices	-983	-125 982	-91 127	-101 120	3 750
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	177 488	74 979	555 390	886 542	203 417
Résultat net	228 482	545 871	865 763	1 043 301	-1 031 552
<b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0	0	1	2	-2
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	1	1	-3
Dividende attribué					
<b><i>PERSONNEL</i></b>					
Effectif moyen des salariés	34	30	26	26	21
Masse salariale	2 115 147	1 737 859	1 621 141	1 397 704	1 566 797
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	978 824	847 048	753 192	657 480	633 440

## **20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles**

### **20.3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société **QUOTIUM TECHNOLOGIES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations,

la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.16 'Avantages au personnel' de l'annexe faisant état de l'incidence d'un changement d'estimation de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

#### **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Le paragraphe 2.7 'Regroupement d'entreprises et goodwill' et la note 3.1 'Immobilisations' décrivent la méthode d'évaluation des actifs d'exploitation et des goodwill. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Champs-sur-Marne, le 28 avril 2011

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Cecaudit International**

Pascal Leclerc  
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski  
Associée

#### 20.3.2 Autres informations du document de référence vérifiées par les Commissaires aux Comptes

##### **Lettre de fin de travaux**

Le document de référence a fait l'objet d'une lettre de fin de travaux, dont il est fait état dans l'attestation du responsable (voir chapitre 2)

##### **Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies**

Le Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies figure à la suite du rapport du président au chapitre 16.4.2

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### **Quotium Technologies**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société **QUOTIUM TECHNOLOGIES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,  
la justification de nos appréciations,  
les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.5 'Provisions' de l'annexe faisant état de l'incidence d'un changement d'estimation de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivants :

La note 2.1 de l'annexe décrit la méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles dont les fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode d'évaluation, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Champs-sur-Marne, le 28 avril 2011



Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton International

**Cecaudit International**

Pascal Leclerc  
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski  
Associée

#### 20.3.4 Source des informations financières non vérifiées et non issues des états financiers vérifiés

Sans objet.

### 20.4 Date des dernières informations financières

#### 20.4.1 Dernier exercice vérifié

Le dernier exercice de 12 mois vérifié par les commissaires aux comptes concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

### 20.5 Informations financières intermédiaires et autres

#### 20.5.1 Informations publiées depuis la dernière clôture

#### **Rapport d'activité du premier semestre 2011**

##### **1. Commentaires de gestion – résultats du groupe au premier semestre 2011**

En milliers d'euros	30/06/2011	30/06/2010	Var en K€	Var en %
Chiffre d'affaires	2 525	2 720	-195	-7%
EBITDA	-351	111	-462	
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>-14%</i>	<i>4%</i>	<i>N/A</i>	
Résultat net consolidé	-589	-299	-290	
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>-23%</i>	<i>-11%</i>	<i>N/A</i>	

Au titre du premier semestre 2011, le chiffre d'affaires s'établit à 2 525 K€, en baisse de 7% par rapport à celui du premier semestre 2010. Cette variation traduit des performances contrastées par produit :

- une baisse des ventes de produits de tests de charge en Grande-Bretagne particulièrement où des décisions sont en attente sur des projets significatifs;
- un bon niveau d'activité de nos produits historiques ;
- une confirmation du succès commercial du produit Stor Sentry tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

La rentabilité opérationnelle est en diminution de 462 K€ (soit en pourcentage du chiffre d'affaires, une dégradation de 10 points entre les premiers semestres 2011 et 2010). Elle est directement impactée par la baisse du chiffre d'affaires et par la hausse des charges de personnel de 193 K€ (recours à des profils commerciaux plus expérimentés) ainsi que par l'augmentation des dépenses commerciales de 54 K€ (participation à de nombreux salons professionnels en France et à l'étranger).

La société a engagé, au premier semestre 2011, un plan d'action visant à renforcer sa performance commerciale, dont les coûts de mise en œuvre ont pesé sur les comptes du présent semestre, mais dont les résultats sont attendus pour 2012.

A noter que la société continue à bénéficier d'une situation de trésorerie confortable qui lui permet de mener à bien sa stratégie.



## **Structure financière solide**

La société dispose au 30/06/11 d'une trésorerie de 3 129 K€ en augmentation de 1 293 K€ par rapport au 31/12/10. Cette amélioration résulte principalement d'un effet de saisonnalité de l'activité entre le 31 décembre et le 30 juin. En effet, 60% des contrats de maintenance récurrents sont facturés en décembre et encaissés au cours du 1<sup>er</sup> semestre N+1.

Retraitée du prêt à sa maison mère de 1 000 K€, la trésorerie de la société au 30/06/11 est stable par rapport au 30/06/10.

La société n'est pas endettée.

## **Plan de marche du second semestre 2011**

Quotium Technologies entend poursuivre son travail de terrain avec les grands analystes américains (Gartner et Forrester notamment) pour promouvoir la valeur ajoutée apportée par sa technologie. Dans son rapport « Cool Vendors In Infrastructure Protection 2011 », paru en avril 2011, présentant les principales innovations technologiques dans le domaine de la sécurité des infrastructures informatiques, Gartner a identifié le nouveau produit de Quotium comme l'innovation de l'année 2011 dans le domaine de la sécurité applicative. Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, la société participera aux Assises de Monaco en octobre 2011, où elle présentera ses nouveaux produits à l'ensemble des décisionnaires de la Sécurité et des Systèmes d'information.

La présence commerciale sur les marchés français et américains sera renforcée.

### **2. Actionnariat et opérations sur actions**

L'assemblée générale du 30 juin 2011 a approuvé, pour une durée de 18 mois, la sixième, huitième et neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte relatives respectivement au programme de rachat d'actions et à l'attribution d'actions gratuites. Aucune opération n'a été mise en œuvre depuis lors.

### **3. Risques et facteurs de risques sur les 6 mois restants de l'exercice**

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans les rapport de gestion et rapport financier annuel 2010. Concernant les risques de crédit, liquidité et taux, se reporter également à la note 3.17 « Gestion des risques » et notes annexes aux présents états financiers.

### **4. Evènements postérieurs à la clôture**

Néant.

### **5. Principales transactions entre les parties liées**

Se reporter à la note 3.16 des notes annexes aux états financiers.

## Etats financiers consolidés condensés du premier semestre 2011 et notes annexes

1. Etat de la situation financière consolidée condensée au 30 juin 2011 et 31 décembre 2010

(En milliers d'euros.)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>30/06/2010</b>
Immobilisations incorporelles	3.1	2 725	3 160	3 639
Immobilisations corporelles	3.1	84	84	79
Immobilisations financières	3.1	1 182	1 247	172
Impôts différés actifs	3.8	110	88	108
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>4 102</b>	<b>4 579</b>	<b>3 998</b>
Créances clients et comptes rattachés	3.2	762	3 435	828
Autres actifs courants	3.3	556	480	371
Impôts courants				0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	3 129	1 836	4 084
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>4 446</b>	<b>5 751</b>	<b>5 283</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>8 548</b>	<b>10 331</b>	<b>9 281</b>
<b>Passif</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>30/06/2010</b>
Capital social		2 019	2 019	2 019
Réserve légale		202	202	202
Réserve de conversion		-19	-19	-21
Réserves consolidées		2 308	2 650	2 566
Résultat de l'exercice consolidé		-589	-342	-299
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 921</b>	<b>4 509</b>	<b>4 467</b>
<i>dont part des minoritaires</i>		-	-	-
Provisions risques et charges	3.6	371	349	423
Emprunt bancaire et avances remboursables	3.7	337	340	340
Produits constatés d'avance	3.9	100	107	
Impôts différés passifs	3.8	494	765	876
<b>Total passifs non courants &gt; 1 an</b>		<b>1 302</b>	<b>1 560</b>	<b>1 639</b>
Emprunt bancaire				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		492	423	353
Personnel et comptes rattachés		376	248	291
Dettes envers les organismes sociaux		377	318	354
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		171	560	192
Autres passifs courants			2	19
Produits constatés d'avance	3.9	1 909	2 711	1 965
<b>Total passifs courants &lt; 1 an</b>		<b>3 325</b>	<b>4 261</b>	<b>3 175</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>8 548</b>	<b>10 331</b>	<b>9 281</b>

2. Compte de résultat consolidé condensé et résultat global pour les premiers semestres 2011 et 2010 et pour l'année 2010

a. Compte de résultat consolidé condensé

	Note	1er semestre 2011	Exercice 2010	1er semestre 2010
Chiffre d'affaires	<b>3.10</b>	2 525	5 442	2 720
Autres produits d'exploitation		2	84	0
Charges de personnel	<b>3.11</b>	-1 847	-3 142	-1 654
Autres charges d'exploitation		-947	-1 752	-893
Impôts et taxes		-84	-98	-62
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>3.12</b>	-512	-1 175	-569
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-863</b>	<b>-641</b>	<b>-459</b>
Autres charges et produits opérationnels				
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-863</b>	<b>-641</b>	
Produits financiers		36	47	38
Charges financières		-50	-38	-10
<b>Résultat financier</b>	<b>3.13</b>	<b>-14</b>	<b>9</b>	<b>28</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>		<b>-878</b>	<b>-632</b>	<b>-431</b>
Impôts exigibles		-4	-5	-30
Charges/Produits d'impôts différés	<b>3.8</b>	293	296	162
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>-589</b>	<b>-342</b>	<b>-299</b>
Nombre d'actions		1 261 890	1 261 890	1 261 890
Résultat par action (€/action)		-0,47	-0,27	-0,24
Résultat dilué par action (€/action)		-0,47	-0,27	-0,24

b. Résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	1er semestre 2011	31/12/2010	1er semestre 2010
Ecart de conversion	1	-1	-3
Ecart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi		125	
Impôt différé sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres		-42	
<b>Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (a)</b>	<b>1</b>	<b>82</b>	<b>-3</b>
Résultat de la période (b)	-589	-342	-299
<b>Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)</b>	<b>-588</b>	<b>-260</b>	<b>-302</b>
<i>dont part du Groupe</i>	-588	-260	-302

3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les premiers semestres 2010 et 2011

Tableau de variation des capitaux propres du 01/01/2010 au 30/06/2010

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2010</b>	2 019	4 635	202	-1 733	-18	-336	<b>4 769</b>
Réserves de conversion					-3		
Ecart actuariels							
<b>Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>					-3		<b>-3</b>
Affectation du résultat net 2009				-336		336	
Résultat net de la période						-299	-299
<b>Transactions avec les actionnaires</b>							
<b>Capitaux propres au 30/06/2010</b>	2 019	4 635	202	-2 069	-21	-299	<b>4 467</b>

Tableau de variation des capitaux propres du 01/01/2011 au 30/06/2011

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2011</b>	2 019	4 635	202	-1 985	-19	-342	<b>4 509</b>
Réserves de conversion					1		
Ecart actuariel							
<b>Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres</b>					1		<b>1</b>
Affectation du résultat net 2010				-342		342	
Résultat net de la période						-589	-589
<b>Transactions avec les actionnaires</b>							
<b>Capitaux propres au 30/06/2011</b>	2 019	4 635	202	-2 327	-19	-589	<b>3 921</b>

4. Tableau consolidé des flux de trésorerie au 30/06/2011 et au 30/06/2010

En milliers d'euros	31/12/2009	Variation	30/06/2010
Trésorerie active	2 608	1 476	4 084
Trésorerie passive			
<b>Trésorerie</b>	<b>2 608</b>	<b>1 476</b>	<b>4 084</b>

En milliers d'euros	31/12/2010	Variation	30/06/2011
Trésorerie active	1 836	1 292	3 129
Trésorerie passive			
<b>Trésorerie</b>	<b>1 836</b>	<b>1 292</b>	<b>3 129</b>

en milliers d'euros	30/06/2011	30/06/2010
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-589	-299
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	512	569
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	2	21
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt</b>	<b>-74</b>	<b>291</b>
+ coût de l'endettement financier net		
+/- Charge/Produit d'impôt différé	-293	-162
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)</b>	<b>-367</b>	<b>129</b>
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	1 654	1 247
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)</b>	<b>1 287</b>	<b>1 376</b>
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-68	-112
- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		49
-Octrois de prêts - remboursement	75	
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	<b>7</b>	<b>-63</b>
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)		
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		
+ Avances remboursables	-3	166
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	<b>-3</b>	<b>166</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	1	-3
<b>= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F+ G)</b>	<b>1 292</b>	<b>1 476</b>

## 5. Notes aux états financiers semestriels consolidés condensés

### Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Quotium Technologies S.A est une société anonyme cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE). En date du 30 août 2011, le Conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés condensés de Quotium Technologies S.A. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011 et en a autorisé la publication.

Quotium Technologies, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Quotium Technologies est spécialisé dans le développement de solutions innovantes assurant la sécurité et le bon fonctionnement des applications métiers tout au long de leur cycle de vie.

Quotium Technologies développe et commercialise principalement les logiciels :

- Qtest, logiciel de test de charge,
- Applimanager, solution de surveillance en production des applications métiers,
- Stor Sentry, solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.

Pour rappel, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Entrée dans périmètre	Méthode de consolidation
QUOTIUM Technologies S.A.	France	Société mère			Intégration globale
QUOTIUM Technologies Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	11/05/2006	Intégration globale
QUOTIUM Corp	Etats-Unis	100 %	100 %	20/10/2010	Intégration globale

### Note 2. Principes d'établissement des états financiers consolidés condensés semestriels

#### 2.1. Base de préparation des états financiers consolidés condensés semestriels

Les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2011 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils correspondent à des états financiers intermédiaires condensés et ne comprennent pas toute l'information nécessaire aux états financiers annuels. Les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2011 sont donc à lire de manière conjointe avec les états financiers annuels du Groupe au 31 décembre 2010.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés condensés au 30 juin 2011 sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers annuels consolidés publiés au 31 décembre 2010 à l'exception des nouvelles normes et interprétations appliquées, le cas échéant, pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 2.2. Impact des nouvelles normes et interprétations comptables

De nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations sont entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il s'agit de :

- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »,
- IFRIC 14 (amendement) « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »,
- IAS 32 (amendement) « Classement des droits de souscription d'un montant fixe d'actions pour un montant fixe de devises »,
- IAS 24 Révisée « Information relative aux parties liées »,
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2010.

Ces normes, amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés condensés au 30 juin 2011.

De nouvelles normes et amendements ont été publiés par l'IASB mais non applicables au 30 juin 2011, il s'agit de :

- IFRS 7 « Instruments financiers – informations à fournir » – Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers,
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » – Recouvrement des actifs sous-jacents,
- IFRS 9 « Instruments financiers » – Classification et évaluation des actifs et passifs financiers,
- IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- IFRS 11 « Accords conjoints »,
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »,
- IAS 27 révisée « États financiers individuels »,
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »,
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur »,

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 2.3. Estimations et hypothèses affectant les actifs et passifs

La préparation des états financiers intermédiaires en accord avec IAS 34 nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. L'utilisation de ces estimations et hypothèses est susceptible d'avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges ainsi que des informations figurant dans l'annexe. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes portent notamment, mais de façon non limitative, sur les provisions, la détermination du montant des impôts différés, les tests de dépréciation des actifs incorporels. La réalité peut toutefois s'avérer différente de ces estimations si bien que les estimations retenues au 30 juin 2011 pourraient être sensiblement modifiées au cours d'une période subséquente.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel dans le cadre de la clôture annuelle des comptes consolidés mais également lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Les tests réalisés par le Groupe reposent sur la valeur d'utilité, cette dernière étant calculée comme la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2010 sont décrites dans les états financiers consolidés 2010.

Dans le cadre de l'arrêté de ses comptes intermédiaires, Quotium Technologies procède à une revue des principaux enjeux de dépréciation en enrichissant, le cas échéant, les données prévisionnelles de l'exercice précédent, des réalisations des premiers mois de l'exercice en cours, d'un réajustement des tendances à moyen terme.

Au 30 juin 2011, les analyses menées n'ont pas requis la constatation de dépréciation.

Note 3. Commentaires sur les comptes

3.1. Immobilisations

(En milliers euros.)	01/01/2011 Valeur brute	Acquisitions de la période	Cessions et transferts	30/06/2011 Valeur brute	30/06/2011 Valeur nette
Frais de développement	1 175	39		1 214	411
Licences logicielles	5 290			5 290	27
Contrats de maintenance	4 293			4 293	1 187
Goodwill	1 586			1 586	1 100
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 343</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>12 383</b>	<b>2 725</b>
Matériel de bureau, informatique, mobilier	414	19		433	84
Immobilisations en cours	0			0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>414</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>433</b>	<b>84</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 247</b>	<b>10</b>	<b>75</b>	<b>1 182</b>	<b>1 182</b>
<b>Total général</b>	<b>14 004</b>	<b>68</b>	<b>75</b>	<b>13 997</b>	<b>3 992</b>

La variation des immobilisations incorporelles brutes au 1<sup>er</sup> semestre 2011 concernent les frais de développement internes immobilisés pour 39 K€ et correspondant aux phases de test et de qualification des nouvelles versions des produits existants.

*Détail des contrats de maintenance*

en milliers d'euros	Valeur brute 30/06/2011	Amortissement	Valeur nette 30/06/2011
Contrats de maintenance Quotium Technologies	336	336	0
Contrats de maintenance Technologies Software	3 957	2 770	1 187
<b>Total contrats de maintenance</b>	<b>4 293</b>	<b>3 106</b>	<b>1 187</b>

*Détail des goodwill*

(en milliers d'euros)	Valeur brute 30/06/2011	Dépréciation	Valeur nette 30/06/2011
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	486	0
Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887		887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	213		213
<b>Total Goodwill</b>	<b>1 586</b>	<b>486</b>	<b>1 100</b>

### *Immobilisations financières*

Le prêt de 75 K€ consenti à la société Hacktics a été remboursé en totalité au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

### *Amortissements*

Les amortissements se décomposent comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	30/06/2011
Frais de développement	730	73		803
Licences logicielles	5 257	5		5 263
Contrats de maintenance	2 710	396		3 106
Goodwill	486	0		486
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 183</b>	<b>474</b>	<b>0</b>	<b>9 657</b>
Installations générales, agencements	4	19	0	23
Matériel de bureau, informatique, mobilier	326			326
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>330</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>349</b>
<b>Total général</b>	<b>9 513</b>	<b>493</b>	<b>0</b>	<b>10 006</b>

### 3.2. Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/06/2011	31/12/2010
Clients et comptes rattachés	762	3 435
Provisions sur créances clients		
<b>Total</b>	<b>762</b>	<b>3 435</b>

La baisse de l'encours clients entre le 31/12/2010 et le 30/06/2011 s'explique par la saisonnalité de la facturation des contrats de maintenance.

La totalité des échéances clients est à échéance de moins d'un an (cf. risque de liquidité note 3.17). Les créances supérieures à six mois ont été provisionnées à 100% par application du principe de prudence et conformément à nos règles internes.

### 3.3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/06/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance	322	303
Taxes sur la valeur ajoutée	100	81
Compte-courant intégration fiscale	45	5
Autres produits à recevoir (dont subvention)	84	91
Personnel	5	
	<b>556</b>	<b>480</b>

Les charges constatées d'avance sont constituées principalement des loyers immobiliers, prestations de moyens généraux du troisième trimestre 2011 et de prestations de conseil relatives à des périodes postérieures au 30/06/2011.

Le compte courant d'intégration fiscale correspond aux acomptes d'impôts sur les sociétés au titre de 2011 versés par Quotium Technologies, à due concurrence de sa contribution, à la société tête d'intégration fiscale Technologies SAS.

Par ailleurs, la société est en attente du versement du solde d'une subvention de 84 K€ du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie au titre de l'achèvement d'un projet de recherche européen fin 2010.

### 3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La direction financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	Valeur 30/06/2011	Valeur 31/12/2010
Comptes courants bancaires	911	210
Placements financiers (SICAV)	2 218	1 626
<b>Total</b>	<b>3 129</b>	<b>1 836</b>

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (6 mois) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est comprise entre 0 et 0.5.

Les gains réalisés sur les placements financiers ont été enregistrés en produits financiers pour 16 K€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011. Au 30/06/2011, la plus-value latente sur placements financiers, enregistrée dans les comptes, n'est pas significative.

### 3.5 Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 :

30/06/2011 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances au coût historique	Actifs en juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti
<b>Actifs</b>					
Titres de participation	113	113	113		
Prêts	1 000	1 000	1 000		
Dépôts et cautionnement	69	69	69		
Créances clients et comptes rattachés	762	762	762		
Autres actifs courants	556	556	556		
Impôts courants	0	0	0		
Autres disponibilités	911	911	911		
VMP à la juste valeur	2 218	2 218		2 218	
<b>TOTAL</b>	<b>5 630</b>	<b>5 630</b>	<b>3 412</b>	<b>2 218</b>	<b>0</b>
<b>Passifs</b>					
Avances remboursables	337	337			337
Emprunt bancaire	0	0			0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	492	492			492
Personnel et comptes rattachés	331	331			331
Dettes envers les organismes sociaux	377	377			377
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées	171	171			171
Autres passifs courants	0	0			0
Produits constatés d'avance	2 009	2 009			2 009
<b>TOTAL</b>	<b>3 717</b>	<b>3 717</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 717</b>

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan. En effet, leur échéance est inférieure à un an.

Les dépôts sont réactualisés en fonction des indices prévus par les baux auxquels ils se rattachent.

### 3.6. Provisions pour risques et charges

#### *Provisions pour risques et charges*

En milliers d'euros	01/01/2011	Dotations	Reprise consommée	30/06/2011
Provisions pour risques	55	20		75
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>20</b>		<b>75</b>

La provision pour risques a été actualisée en fonction des dernières négociations en cours.

### Avantages postérieurs à l'emploi

La charge du semestre relative aux avantages postérieurs à l'emploi a été déterminée sur la base des hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre 2010. Il a été tenu compte de l'évolution des effectifs au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

En milliers d'euros	01/01/2011	Variation positive	Variation négative	30/06/2011
Avantages postérieurs à l'emploi	294	2		296
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>296</b>

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

### 3.7. Avances remboursables

Les avances remboursables d'OSEO s'élèvent à 337 K€ au 30/06/2011 et sont remboursées selon un échéancier défini contractuellement. 3 K€ ont été remboursés au cours du premier semestre 2011 au titre d'un minimum forfaitaire garantie. La prochaine échéance est prévue au 31/03/2012.

### 3.8. Impôts différés

(en milliers d'euros)

Ils sont principalement composés des éléments suivants :

Impôts différés passifs (IDP)	30/06/2011	Note	31/12/2010	Impact résultat 2011	Note	30/06/2010	Note
IDP sur activation des frais de R&D	-137	(1)	-148	11	(1)	-147	
IDP sur annulation provision compte-courant filiale UK	-181	(2)	-185	4	(2)	-177	
IDP sur actifs incorporels identifiés lors des opérations de fusion	-396	(3)	-528	132	(4)	-685	
IDP sur différences permanentes	-3		-4	1		-3	
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>-717</b>		<b>-865</b>	<b>148</b>		<b>-1 011</b>	

Impôts différés actifs (IDA)	30/06/2011	Note	31/12/2010	Impact résultat 2011	Note	30/06/2010	Note
IDA sur différences temporaires (dont provision retraite, Organic...)	118		101	18		134	
IDA sur déficits reportables	215	(5)	88	127	(6)	108	
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>333</b>		<b>189</b>	<b>144</b>		<b>242</b>	

<b>Impôts différés passifs nets Quotium Technologies SA</b>	<b>-494</b>		<b>-765</b>	<b>271</b>		<b>-876</b>	
<b>Impôts différés actifs Quotium Technologies Ltd</b>	<b>110</b>		<b>88</b>	<b>22</b>		<b>108</b>	
<b>Impôts différés nets constatés</b>	<b>-383</b>		<b>-676</b>	<b>293</b>		<b>-768</b>	
Dont :							
Montant constaté au compte de résultat				293			
Montant constaté en capitaux propres							

(1) & (2) Il s'agit de l'impôt différé passif sur l'activation des frais de R&D et l'annulation de la provision sur le compte courant de la filiale UK. L'impact sur le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2011 est de +15 K€.

(3) & (4) Il s'agit principalement de l'impôt différé passif de 396 K€ calculés sur les contrats de maintenance Technologies Software activés suite à l'opération de regroupement en 2007. L'impact sur le résultat de l'exercice est de +132 K€. La reprise des impôts différés se fait au rythme de l'amortissement des contrats.

(5) & (6) Il s'agit de l'impôt différé actif calculé sur les déficits reportables de Quotium Technologies Ltd et Quotium Technologies SA s'élevant respectivement au 30 juin 2011 à 525 K€ et 315 K€ et déterminé selon les taux d'imposition en vigueur en Grande-Bretagne et en France. Nos prévisions budgétaires nous permettent de considérer, avec une forte probabilité, l'imputation de ces déficits à court terme.

Le produit d'impôt inscrit au compte de résultat se ventile de la manière suivante :

	30/06/2011	31/12/2010
Impôts courants	-4	-5
Impôts différés	293	296
<b>Total produits d'impôts</b>	<b>289</b>	<b>290</b>

Les impôts courants correspondent à l'impôt de la filiale QUOTIUM Corp.

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt
Résultat avant impôt (perte)	<b>-878</b>	
Produits d'impôts comptabilisés	289	
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>-589</b>	
<b>Impôt théorique (produit)</b>	293	<b>-33.33%</b>
<b>Eléments en rapprochement</b>		
Effet des différences permanentes	-7	
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	4	
<b>Impôt effectif</b>	289	<b>-32.92%</b>

### 3.9. Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 30 juin 2011. Les produits constatés d'avance à échéance supérieure à 1 an porte essentiellement sur les ventes de maintenance du produit Stor Sentry.

### 3.10. Chiffre d'affaires

<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>1er semestre 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>	<b>1er semestre 2010</b>
Produits logiciels	655	1 390	765
Services et maintenance	1 870	4 052	1 955
	<b>2 525</b>	<b>5 442</b>	<b>2 720</b>

*Noter que les refacturations de frais ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires mais en net des charges d'exploitation de même nature.*

Au titre du premier semestre 2011, le chiffre d'affaires s'établit à 2 525 K€, en baisse de 7% par rapport à celui du premier semestre 2010. La baisse des ventes de produits de tests de charge est partiellement compensée par le bon niveau d'activité de nos produits historiques et le succès commercial du produit Stor Sentry tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

<b>Chiffres d'affaires par pays</b>	<b>1er semestre 2011</b>	<b>2010</b>	<b>1er semestre 2010</b>
France	2 325	4 758	2 579
Royaume-Uni	96	412	141
Etats-Unis	104	271	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 525</b>	<b>5 442</b>	<b>2 720</b>

La baisse du chiffre d'affaires est globale en Europe entre les premiers semestres 2010 et 2011 mais elle est particulièrement accentuée en Grande-Bretagne (-32%).

Pour rappel, notre filiale aux Etats-Unis a été créée en octobre 2010.

### 3.11. Charges de personnel

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>1er Semestre 2011</b>	<b>2010</b>	<b>1er Semestre 2010</b>
Salaires et traitements	1 283	2 146	1 121
Charges sociales	564	996	534
<b>Total</b>	<b>1 847</b>	<b>3 142</b>	<b>1 654</b>
Effectifs moyens Groupe (ETP)	37	37	39

L'augmentation des charges de personnel de 193 K€ entre le 1<sup>er</sup> semestre 2010 et le 1<sup>er</sup> semestre 2011 est directement liée au recrutement de profils commerciaux plus expérimentés.

### 3.12. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

(En milliers d'euros).	1er Semestre 2011	2010	1er Semestre 2010
Immobilisations incorporelles	474	1 116	560
Immobilisations corporelles	19	40	19
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>492</b>	<b>1 156</b>	<b>579</b>
Net des Dotations&Reprises s/provisions pour risques et charges	20	19	-10
Dépréciation risques clients	0	0	0
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>-10</b>
<b>Total</b>	<b>512</b>	<b>1 175</b>	<b>569</b>

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles sont liées principalement à l'amortissement des contrats de maintenance pour 396 K€ au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

### 3.13. Résultat financier

en milliers d'euros	1er Semestre 2011	2010	1er Semestre 2010
Revenus des valeurs mobilières (incl. mouvements sur plus-value des VMP)	17	9	3
Intérêts sur prêts	8	7	
Net des gains et pertes de change	-32	13	34
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	-7	-20	-10
<b>Total</b>	<b>-14</b>	<b>9</b>	<b>28</b>

Comme en 2010, les excédents de trésorerie ont été investis en équivalents de trésorerie et placements financiers, et ont généré des produits financiers pour 17 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Le prêt à la société Technologies a généré des intérêts à hauteur de 8 K€ au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

La forte parité de l'euro par rapport au dollar au 1<sup>er</sup> semestre 2011 a généré des effets négatifs de change pour 32 K€, qui ont pesé sur nos actifs financiers en devises.

### 3.14. Information sectorielle

Le suivi de la performance financière, des risques et des opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Le reporting interne sur le suivi des données financières s'effectue indistinctement quelque soit la nature du chiffre d'affaires.

L'information sectorielle renvoie donc implicitement aux états financiers consolidés. La contribution des filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp sont jugées non significatives au regard de la norme IFRS 8. Leur contribution au chiffre d'affaires est précisée dans la note 3.10.

### 3.15. Engagements hors bilan

<b>Obligations contractuelles (en milliers d'euros)</b>	<b>Total</b>	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Contrat de location simple	761	261	500	

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la troisième période triennale du bail de location immobilière (s'achevant le 31/05/2014) s'élèvent à 761 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Le nombre d'heures dû aux salariés au titre du droit individuel à la formation, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part des salariés, s'élève à 1768 heures au 31/12/2010. Le décompte des droits au DIF est actualisé une fois par an au 31 décembre de l'année en cours.

La société confirme qu'elle n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### 3.16. Transactions entre parties liées

#### Technologies

La société Technologies est l'actionnaire principal de Quotium Technologies. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM Technologies.

Les contrats qui lient le Groupe à cette société n'ont connu aucune évolution au cours du premier semestre 2011.

en milliers d'euros	1er Semestre 2011	31/12/2010	1er Semestre 2010
<b>Flux de l'exercice</b>			
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	191	381	191
Fourniture de prestations administratives (moyens généraux et politique globale de stratégie commerciale) par la société Technologies	225	450	225
Intérêts d'emprunt	7	7	0
<b>Soldes bilantiels</b>			
Prêt	1 000	1 000	0
Créances clients	0	1	0
Compte-courant d'intégration fiscale	45	5	0
Dettes fournisseurs	214	140	138

#### Quotium Technologies Inc.

Quotium Technologies SA et Quotium Technologies Inc ont pour dirigeant commun M. TIBERINI sans aucun lien capitalistique entre elles.

Les contrats qui lient le Groupe à cette société n'ont connu aucune évolution au cours du premier semestre 2011.

Les transactions communes sont les suivantes :

en milliers d'euros	1er Semestre 2011	31/12/2010	1er Semestre 2010
<b>Flux de l'exercice</b>			
Contrat de royalties	13	5	219
<b>Soldes bilantiels</b>			
Créances clients	0	21	0

#### 3.17. Gestion des risques

##### *Risque de crédit*

La société ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement extérieur.

##### *Risque de liquidité*

A ce jour la société QUOTIUM Technologies ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie sont de 3.1 M€ au 30/06/2011 et mobilisables à court terme.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

(en milliers d'euros)	Échéances				
	TOTAL	Non échues	<30 jours	31-60 jours	> 61jours
au 30/06/2011	<b>762</b>	479	165	67	50
en % du total	100%	58%	22%	9%	11%
au 31/12/2010	<b>TOTAL</b>	Non échues	<30 jours	31-60 jours	> 61jours
	3 435	914	2 359	98	64
en % du total	100%	27%	69%	3%	2%

Au 30/06/2011 près de 80% des créances ont une échéance inférieure ou égale à 30 jours. Il n'y a pas de créance supérieure à 6 mois. Elles font l'objet le cas échéant d'une provision. A la date de publication de ce rapport, près de 48% des créances à plus de 60 jours ont été apurées.

#### *Risque de taux*

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 3.4). La revue des principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus attentivement au 30/06/2011.

#### 3.18. Evènements post-clôture

Il n'est intervenu aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le jour du Conseil.

6. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2011

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

**Quotium Technologies**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Quotium Technologies, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**1 Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.



Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **2 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris et Champs-sur-Marne, le 31 août 2011

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Pascal Leclerc  
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski  
Associée

## **20.6 Politique de distribution des dividendes**

### **Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)**

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserves extraordinaires, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

### **Politique de distribution de dividendes**

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES mettra en œuvre une politique de distribution de dividendes favorable à ses actionnaires dès que sa croissance commerciale sera établie.

### **Délai de prescription des dividendes**

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être réservés à l'État (article L27 et R46 du Code du domaine de l'Etat).

#### **20.6.1 Politique de distribution de dividendes**

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

## **20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Nous n'avons pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

## **20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Depuis le 31 décembre 2010, il n'est survenu aucun changement significatif dans la situation commerciale ou financière de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA (cf. rapport semestriel 2011 et chiffre d'affaires au 31/12/2011).

## **21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **Marché des titres**

#### **Tableau d'évolution des cours de Bourse et des volumes de transactions**

De mars 2011 à février 2012, le cours de Bourse et le volume des transactions ont évolué de la manière suivante (source Euronext Paris) :

Mois	Capitalisation boursière (1)	Cours moyen clôture
Mars 2011	7 274 796	5.77
Avril 2011	9 449 032	7.49
Mai 2011	12 205 631	9.67
Juin 2011	13 381 082	10.60
Juillet 2011	14 722 050	11.67
Août 2011	14 722 050	11.67
Septembre 2011	14 722 050	11.67
Octobre 2011	13 628 412	10.80
Novembre 2011	13 628 412	10.80
Décembre 2011	7 139 143	5.66
Janvier 2012	14 307 729	11.34
Février 2012	15 811 482	12.53

Le nombre d'actions sur la période examinée est de 1 261 890.

## 21.1 Capital social

### 21.1.1 Catégories actions et leur nombre

Au 31 décembre 2010 et à la date du présent document de référence, le montant du capital social est de **2 019 024 €** divisé en **1 261 890** actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,60 € chacune de même catégorie entièrement libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par la législation en vigueur. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Catégories de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture exercice	Créés pendant exercice	Annulées pendant exercice	A clôture exercice	
Actions ordinaires	1 261 890			1 261 890	1,60 €

#### Forme des titres (article 11 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur (L228-1 du Code de Commerce); elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi.

La société aura la possibilité selon l'article L 228-2 du Code de Commerce de rechercher l'identification des titres au porteur.

## Titres au porteur identifiables

Conformément au code du commerce et aux statuts la Société pourra demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

### Classification Bourse

**I.C.B.** : ..... Classification sectorielle  
(*Industry Classification Benchmark*)  
**Industrie** : ..... 9000 Technologie  
**Super secteur** : ..... 9500 Technologie  
**Secteur** : ..... 9530 Logiciels et services informatiques  
**Sous secteur** : ..... 9537 Logiciels  
**PEA** (Plan d'Epargne en Actions) : Oui  
**Service à Règlement Différé** : Non  
**Code ISIN** : ..... **FR0010211615**  
**Mnemo** : ..... QTE



Les actions composant actuellement le capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont cotées à la cote NYSE Euronext Paris compartiment C depuis le 21 juin 1996 (*code ISIN* : FR0010211615 symbole 'QTE'). Le mode de cotation du titre QUOTIUM TECHNOLOGIES s'effectue au **fixing**.

Sur la base de la nouvelle classification Industry Classification Benchmark (ICB) publiée le 4 juillet 2005 qui est venue se substituer à la nomenclature existante au 1<sup>er</sup> janvier 2006 QUOTIUM TECHNOLOGIES est classée dans le sous secteur : **9537 Software**.

### 21.1.2 Actions non représentatives du capital: nombre et caractéristiques

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

### 21.1.3 Actions auto détenues par l'émetteur ou ses filiales

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et ses filiales ne possèdent aucun titre en auto détention au 31/12/2010 et n'ont effectué aucune opération de cette nature au cours de l'exercice 2010.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale du 30/06/2011 a approuvé une résolution autorisant le Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 126 189 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action Quotium Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 261 890 €.

#### 21.1.4 Valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement à des titres en capital de la société.

#### 21.1.5 Droit d'acquisition / obligation attaché(e) au capital souscrit non libéré ou acte visant à augmenter le capital

Il n'existe aucune autorisation en cours concernant l'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Les actionnaires se sont prononcés contre le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011.

#### 21.1.6 Capital de membre du groupe objet d'une option d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Aucun nantissement de titre de capital n'a été donné. Aucun titre en garantie et aucune sûreté n'a été consentie.

Par contrat en date du 7 Mars 2012 signé entre Quotium Technologies et tous les actionnaires de la société de droit israélien SEEKER SECURITY, Quotium Technologies a fait l'acquisition, sous conditions suspensives à réaliser avant le 15/06/2012, de 100% du capital de la société SEEKER SECURITY. En échange de l'acquisition de ces titres, Quotium Technologies émettra des obligations remboursables en actions.

### 21.1.7 Historique du capital social

**Tableau d'évolution du capital social de QUOTIUM TECHNOLOGIES depuis 1996**

		<b>Montant de l'opération</b>	<b>Nombre total d'actions</b>	<b>Nominal des actions</b>	<b>Montant du capital</b>	<b>Prime d'émission et de fusion</b>
20/03/1996	Augmentation du capital par incorporation de réserves	686 021 €	30 000	38,11 €	1 143 368 €	
20/03/1996	Réduction de la valeur nominale des actions	-	750 000	1,52 €	1 143 368 €	
13/06/2002	Augmentation de la valeur nominale des actions	-	750 000	1,60 €	1 200 000 €	
13/06/2002	Augmentation du capital par incorporation de réserves	56 632 €	750 000	1,60 €	1 200 000 €	
04/08/2005	Réduction du capital à zéro par annulation des actions	1 200 000 €	750 000	1,60 €	0 €	
04/08/2005	Augmentation du capital par création d'actions	225 000 €	140 625	1,60 €	225 000 €	
31/12/2005	Création d'actions par exercice de BSA	91 747 €	197 967	1,60 €	316 747 €	
03/08/2006	Création d'actions lors de l'absorption de QUOTIUM TECHNOLOGIES SAS	326 400€	204 000	1,60 €	643 147 €	899 012 €
31/12/2007	Création d'actions lors de l'absorption de TECHNOLOGIES Software	1 375 877 €	859 923	1,60 €	2 019 024 €	3 775 029 €

Depuis le 31 décembre 2007 et la date d'enregistrement du document aucune opération liée au capital n'a été opérée.

## **21.2 Acte constitutif et statuts**

### 21.2.1 Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts

#### **Objet social (article 2 des statuts)**

La société a pour objet toutes les opérations concernant le traitement de l'information et plus généralement toutes les opérations industrielles commerciales financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

### 21.2.2 Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

#### **Conseil d'administration (article 13 des statuts)**

- 1°- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et douze au plus.
- 2°- Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions propriétaire au moins de 1 action.
- 3°- La durée des fonctions des administrateurs est de six années renouvelable.  
L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- 4°- Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales âgés de plus de 65 ans ne pourra à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux dépasser le tiers (arrondi le cas échéant au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.
- 5° - Le conseil d'administration nomme parmi ces membres un président qui assume l'organisation la direction des travaux du conseil et le représente.

#### **Pouvoirs du conseil (article 15 des statuts)**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

#### **Direction générale (article 16 des statuts)**

- 1°- Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un directeur général. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.  
Sous réserve des limitations légales le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois à titre de règlement intérieur et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.
- 2°- Sur proposition du président le conseil peut donner mandat à une personne physique administrateur ou non d'assister le président à titre de directeur général délégué. Le nombre des directeurs généraux délégués peut être porté à deux si le capital est au moins égal au montant fixé par la loi; sous cette même réserve ce nombre peut être porté à cinq à la condition que trois au moins d'entre eux soient administrateurs.
- 3°- La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président et de directeur général délégué les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

### 21.2.3 Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves bénéfiques ou primes d'émission le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double. Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

### 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe aucune condition spécifique plus stricte que la loi ne le prévoit destinée à modifier les droits des actionnaires.

### 21.2.5 Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires

#### **Assemblées générales (article 18 des statuts)**

1°- Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2°- L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée ou à la production d'un certificat d'indisponibilité des actions dans le même délai. Toutefois le conseil d'administration a la faculté par voie de mesure générale de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois tout vote par correspondance parvenu à la société moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

3°- Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou en son absence par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

4°- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves bénéfiques ou primes d'émission le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

### 21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif des statuts d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

#### **Seuils statutaires**

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

L'absence de déclaration de franchissement de seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

### 21.2.7 Conditions statutaires de modification du capital

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles de la loi concernant les conditions de modifications du capital.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

### **22.1 Contrat(s) important(s) auquel l'émetteur ou un autre membre du groupe est partie**

La société Quotium Technologies a signé, en mars 2009, un contrat de partenariat avec la société SEEKER SECURITY LTD (ex-HACKTICS) pour le développement d'un logiciel de sécurité applicative, qui a été finalisé en fin d'année 2011.

Un protocole, visant l'acquisition de cette société, a été signé en mars 2012 (cf. paragraphe 12.2).

#### Conventions réglementées

Le rapport sur les conventions réglementées est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes du présent document.

### **22.2 Contrat(s) souscrit par un membre du groupe induisant obligation ou engagement important(e) pour l'ensemble du groupe**

Néant.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

Le présent document ne comporte aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert.

### **23.1 Coordonnées et accord des tiers dont les informations sont reproduites dans le document**

Sans objet.

### **23.2 Intégrité des informations provenant de tierce partie et identité de celles-ci**

Sans objet.

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

### **24.1 Acte constitutif et les statuts de l'émetteur**

Les statuts de la société sont consultables au siège social.

### **24.2 Informations provenant de tiers incluses dans le document de référence**

Sans objet.

### **24.3 Informations financières historiques des trois derniers exercices**

Les documents comptables et juridiques peuvent être consultés sous format papier chez :

QUOTIUM TECHNOLOGIES  
84-88 Bd de la Mission Marchand  
92411 Courbevoie Cedex  
Tél. : 01.49.04.70.00  
E.mail : [comfi@QUOTIUM.com](mailto:comfi@QUOTIUM.com)

Envoi du document de référence en cours :

Le présent document de référence intégrant le rapport de gestion est envoyé aux actionnaires qui en font la demande.

Consultation par voie électronique :

Des informations sur le Groupe sont disponibles sur le site [www.quotium.fr](http://www.quotium.fr)  
L'internaute peut prendre connaissance de toute l'actualité concernant les produits et l'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES.  
Il peut également consulter la rubrique '**Investisseurs**' (communiqués financiers rapports annuels ...) et accéder à certains sites boursiers.

### **24.4 Responsable de l'information financière**

**Monsieur Michel TIBERINI**  
Président Directeur Général  
QUOTIUM TECHNOLOGIES

## **24.5 Document d'information annuel**

Le document d'information annuel 2010 (tel que défini par le règlement général de l'AMF rappelé ci-dessous) est disponible au siège de l'entreprise et sur notre site.

### **Article 221-1-1**

*(Arrêté du 1er septembre 2005)*

Les émetteurs mentionnés à l'article L. 451-1-1 du code monétaire et financier déposent auprès de l'AMF dans les vingt jours (*Arrêté du 30 décembre 2005*) « de négociation » qui suivent la publication des comptes provisoires au *Bulletin des annonces légales obligatoires* un document qui contient ou mentionne toutes les informations qu'ils ont publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers pour satisfaire à leurs obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

*(Arrêté du 30 décembre 2005)* « Le document mentionné au premier alinéa est mis à la disposition du public selon les modalités fixées à l'article 212-13. Ce document est également mis en ligne sur le site internet de l'émetteur lorsque celui-ci dispose d'un tel site. Il peut être intégré dans le document de référence mentionné à l'article 212-13. »

Le document mentionné au premier alinéa peut être intégré dans le document de référence.

Lorsque le document renvoie à des informations il convient de préciser où lesdites informations peuvent être obtenues.

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Se reporter au périmètre présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.